
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Dix-huitième séance – Mardi 8 octobre 2013, à 20 h 30

Présidence de M. Pascal Rubeli, président

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *Mme Sandrine Salerno*, maire, *MM. Michel Amaudruz, Jean-François Caruso, Mme Laurence Fehlmann Rielle, M. Claude Jeanneret, Mme Anne Moratti, M. Jacques Pagan, Mmes Martine Sumi, Julide Turgut Bandelier* et *Delphine Wuest*.

Assistent à la séance: *Mme Esther Alder*, vice-présidente, *MM. Rémy Pagani, Sami Kanaan* et *Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

CONVOCAATION

Par lettre du 27 septembre 2013, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 8 octobre et mercredi 9 octobre 2013, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

Le président. Mesdames et Messieurs, nous reprenons nos débats. Nous reportons régulièrement le rapport PA-109 A, et nous allons le reporter encore une fois.

Nous sommes saisis de deux motions d'ordonnancement. La première émane du groupe des Verts et demande de remonter le point 43 de l'ordre du jour, le rapport M-1025 A, pour le lier au point 12, le rapport P-291 A, que nous traiterons sous peu. Je donne la parole aux motionnaires pendant une minute pour défendre l'urgence. Madame Klopmann, vous avez la parole.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). Merci, Monsieur le président. Nous traiterons bientôt la pétition P-291 qui demande de sauver le Cinélux à la Jonction. La motion M-1025, qui est beaucoup plus loin dans l'ordre du jour, au point 43, demande que la Ville offre un réel soutien à tous les cinémas indépendants de quartier. Lier ces deux objets relève juste du bon sens, puisque la pétition traite d'un cas particulier et que la motion traite exactement de la même thématique, mais sur l'ensemble des cinémas indépendants de la ville. Lier ces deux objets nous paraît donc vraiment plus que logique.

Le président. Merci, Madame la conseillère municipale. Le Conseil administratif veut-il prendre la parole? Ce n'est pas le cas...

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement visant à traiter en urgence et à lier pour le débat les rapports M-1025 A et P-291 A est acceptée par 25 oui contre 13 non (4 abstentions).

Le président. La deuxième motion d'ordonnancement est signée par MM. Olivier Fiumelli, Vincent Schaller, Simon Brandt, Adrien Genecand, Jean-Charles Lathion, Eric Bertinat et Carlos Medeiros. Elle demande de traiter en

urgence le point 152, le projet de délibération PRD-68, lors de la session des 8 et 9 octobre 2013. Je donne la parole aux motionnaires pendant une minute... et c'est M. Fiumelli.

M. Olivier Fiumelli (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il s'agit du financement de la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels (CAP). Nous avons accepté au mois de janvier une disposition selon laquelle le versement des 120 millions de francs était conditionné à une modification des statuts. Bizarrement, le Conseil administratif n'a pas l'air de réagir. Certes, M^{me} Salerno nous a dit en commission des finances qu'elle comptait sur notre texte, mais je ne sais pas exactement ce que cela veut dire. Toujours est-il qu'il nous semble urgent d'en débattre au sein de ce Conseil municipal. C'est pourquoi je vous propose de traiter ce sujet en urgence ce soir.

Le président. Merci, Monsieur Fiumelli. Le Conseil administratif ne prend pas la parole... Je fais voter cette motion d'ordonnancement. Si elle est acceptée, elle ne sera pas traitée ce soir mais demain.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le projet de délibération PRD-68 est acceptée par 30 oui contre 18 non (2 abstentions).

3.a) Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 17 janvier 2012 de M^{me} Salika Wenger et M. Pierre Gauthier: «Modifications du réseau TPG» (M-991 A)¹.

Rapport de M^{me} Mireille Luiset.

Cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 17 janvier 2012. La commission a siégé le 13 mars 2012, le 3 avril 2012 et le 22 mai 2012, présidée par M^{me} Laurence Felhmann Rielle.

Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la commission remercie vivement.

¹ «Mémorial 169^e année»: Développée, 3931.

Rappel de la motion

Considérant:

- que depuis le 11 décembre 2011 la majorité des usagers des Transports publics genevois (TPG) a exprimé sa colère suite à la modification profonde du plan de réseau et à l'augmentation considérable des tarifs des TPG;
- que la modification ou la suppression des lignes impose aux usagers de nombreux transbordements dans des conditions de confort précaires – en cas d'intempéries – et dans des conditions de sécurité alarmantes (voir le récent accident mortel rue du Rhône);
- que les personnes handicapées, les personnes âgées, les personnes accompagnées de jeunes enfants et les voyageurs chargés de bagages sont fortement préjudiciés par ces changements et par la pagaille qui s'en est suivie;
- que, malgré la diminution notoire de l'offre et du confort d'utilisation, les tarifs ont été fortement augmentés;
- que ni les Conseils municipaux, ni les associations concernées (CITRAP, ATE, UTPG, Avivo) n'ont été consultés au cours du processus de mise en place du nouveau plan de réseau;
- enfin que, après l'explosion de colère et de mécontentement de la majorité écrasante des usagers suscitée par ce nouveau réseau, les autorités cantonales et les TPG ont finalement reconnu que de graves erreurs ont été commises,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à intervenir, sans délai, auprès du Département cantonal de l'intérieur et de la mobilité et des TPG afin que ces derniers mettent tout en œuvre:
 - pour rétablir les lignes de tramway et de bus disparues et ainsi limiter au maximum le système désastreux des «transbordements»;
 - pour que soit respecté le concept de réseau défini par la loi cantonale H1 50 adoptée en 1988, (triangle Rive – Cornavin – Bel-Air et axe Rive – Cornavin par le pont du Mont-Blanc);
- à informer le Conseil municipal afin que ce dernier sache si l'élaboration du nouveau plan de réseau a fait l'objet d'une négociation entre les autorités cantonales, les TPG et la Ville de Genève ou s'il a été imposé au Conseil administratif;
- à analyser les modifications du réseau TPG en ville de Genève afin d'en évaluer l'impact et les conséquences sur la population et sur les conditions de circulation;
- à organiser et mettre en œuvre une consultation de la population afin d'en recueillir directement l'avis et les propositions en ce qui concerne le réseau et les horaires des TPG.

Séance du 13 mars 2012

Audition de M. Pierre Gauthier, motionnaire

M. Gauthier rappelle les grandes lignes des modifications qui ont eu lieu, ainsi que la vague de mécontentements soulevée depuis la mise en service de la modification du réseau, le 11 décembre 2011.

Il souligne qu'il était prévu la réversibilité des modifications si les changements ne donnaient pas satisfaction, mais que ce fut un immense mensonge, car les voies permettant cette réversibilité ne furent tout simplement pas construites. Il relève que la modification du réseau n'est pas conforme aux principes légaux puisque la H 1. 50 (LRTP) n'a pas été respectée et, plus particulièrement, l'article 4, alinéas 3 et 4 du chapitre.

Toutes les études démontrent que les Transports publics genevois (TPG) sont devenus moins attractifs du fait des modifications de réseau entraînant de fréquents changements et transbordements peu pratiques voire dangereux.

M. Gauthier ajoute que ce plan est issu d'ingénieurs de la RATP et qu'il n'y a aucun point commun entre une ligne de métro et celles des bus et trams, où les transbordements ont lieu en surface au contraire du métro où ils ont lieu de quai à quai.

Les transbordements TPG actuels sont dangereux, notamment pour les personnes âgées et/ou à mobilité réduite. Il mentionne le nombre d'accidents qui a augmenté et il pense notamment aux problèmes à la place Bel-Air.

Il parle du troisième élément qui les a fait réagir: les tarifs.

Un délai avait été décidé par le Conseil d'Etat pour repousser d'un an l'augmentation des tarifs suite à une initiative de l'Avivo et, en fin de compte, l'augmentation fut plus forte que prévue, alors que l'initiative de l'Avivo n'a toujours pas été mise au vote, bien qu'elle ait recueilli 14 000 signatures.

On constate que les prestations ont baissé mais que les tarifs ont augmenté de manière injustifiable.

En fait, pour citer M. Kaufmann de l'EPFL, Genève est passée d'un réseau Constellation à un réseau consternation.

M. Gauthier ne sait pas si une résolution a été déposée par le passé.

Il détaille l'invite de sa motion demandant au Conseil administratif d'intervenir pour rétablir le réseau Constellation, ce qui correspond à l'attente de tous. Il ajoute que la motion demande que le concept de réseau, prévu dans la loi, soit respecté. Il signale encore que Rive n'est toujours pas reliée à Cornavin. La seconde invite demande que le Conseil administratif informe le Conseil municipal et qu'il

évalue les impacts et les conséquences de ces modifications sur la population. Il termine en mentionnant que la motion demande également que la population soit consultée et qu'elle puisse directement s'exprimer.

Question

Une commissaire se demande les raisons qui ont engendré cette situation, si ce sont des questions économiques ou les compétences du Conseil d'Etat.

Réponse

Selon M. Jean Spielmann, les TPG ont organisé ce réseau dans le but de faire des économies sur le personnel. Il ajoute que ce dernier est placé sous un stress infernal. Il mentionne que les retards s'accumulent, impliquant que les conducteurs n'ont plus le temps de prendre une pause au terminus.

Question

Un commissaire mentionne quelques affirmations erronées dans la motion. Par exemple, les cadences ont augmenté, comme pour la ligne 3 qui passe toute les 3 minutes. Il lui semble qu'il s'agit principalement d'une mauvaise communication de la part des TPG et d'un problème de transbordements à la place Bel-Air.

Réponse

La fréquence n'est pas toujours une amélioration, il suffit de constater le nombre de fois où les bus et trams se suivent à la queue leu leu. L'augmentation de fréquence est un leurre, car le timing ne peut être respecté du fait de l'afflux de passagers à certains arrêts, entraînant des retards bloquant tout le système. Il assène que ce n'est pas le public qui doit être au service du service.

Question

Il aborde la problématique de l'arrêt de Plainpalais et signale qu'à l'arrêt Henri-Dunant la situation est aussi dangereuse et il relève l'urgence. Au vu de la lenteur de l'exécutif, il se demande s'il ne faudrait pas secouer un second cocotier afin d'espérer un résultat.

Réponse

Le Conseil municipal a peu de moyens coercitifs, à part le projet de délibération. Il pense que le Conseil d'Etat respecte les avis du Conseil municipal, mais que les réactions n'ont pas toujours l'effet espéré.

Il déplore le manque de moyens du Conseil municipal et, quant aux autres moyens, il informe qu'il y a d'autres actions, pétitions, rencontres, etc.

Il sait que ce n'est pas une simple motion qui va suffire, mais c'est un signal important à donner.

Question

Qu'est-ce qui vous fait penser que cette invite va changer la donne alors que votre magistrat est impliqué dans le dossier et il semble que vous n'avez pas pu dialoguer avec lui?

Et second point, la baisse d'effectifs est-elle avérée car il semble que les TPG recrutent en permanence?

Réponse

M. Pagani n'est pas notre magistrat, mais celui de l'ensemble de la population, et c'est lui qui sera chargé de suivre le dossier.

Nous avouons notre point faible car, malgré nos discussions avec les TPG avant les travaux, nous n'avons pas saisi l'ampleur des difficultés que cela allait engendrer.

Les TPG ont fait le choix d'un système inadapté à Genève.

M. Pagani n'a peut-être pas perçu l'ampleur du désastre qui s'annonçait.

Quant aux conducteurs, dans l'émission «Mise au point» abordant le recrutement, il fut relevé que les horaires étaient très contraignants. Il est difficile de recruter du fait des contraintes de la charge.

Les TPG sont en recrutement permanent car il y a un tournus du personnel assez fort.

Une commissaire relève qu'il n'y a pas qu'un seul lieu de transbordement dangereux, c'est généralisé.

Elle pense que demander une évaluation risque de prendre du temps, alors qu'il y a urgence.

Réponse

Quant aux transbordements, il cite M. Kauffmann: nous sommes passés d'un réseau Constellation à un réseau consternation. Lorsque la ligne entre le domicile et le lieu de travail exige plus d'un transbordement, la fréquentation baisse significativement.

Un véritable transbordement se fait quai à quai. A Genève, ce principe n'est pas appliqué.

L'invite est peut-être obsolète car les TPG et le Département de l'intérieur, de la mobilité et de l'environnement ont déjà lancé une consultation auprès des usagers.

Mais vous savez que, lorsque l'on fait un sondage, la nature de la question influe sur la nature de la réponse.

Question

En fait, vous voulez revenir en arrière?

Réponse

Ce serait réactionnaire. L'idée est de tenter d'améliorer le système et de respecter la loi en revenant au système Constellation.

Question

Ce qui est important, c'est la rapidité d'action. Ne faut t-il pas plutôt cibler les trajets des trams?

Réponse

Ces décisions se prennent au Grand Conseil. Vous y avez une représentation, ce qui n'est pas le cas d'Ensemble à gauche.

Remarque d'un commissaire

Le Grand Conseil a déjà agi et les lignes 3 et 7 ont été rétablies rapidement. Il y a 32 nouvelles rames Tango qui vont avoir une plus grande vitesse.

M. Gauthier se retire, remercié par la commission.

La présidente demande ensuite si les commissaires souhaitent de nouvelles auditions.

Un commissaire aimerait entendre les TPG pour les deux motions.

Une commissaire aimerait que deux rapports soient rédigés, l'un pour la motion M-991 et l'autre pour la motion M-992.

La rapporteuse répond qu'il n'y a pas de problème.

Un commissaire ne comprend pas comment cela se fera. Il remarque ainsi que l'audition des TPG portera sur les deux motions.

La présidente acquiesce et déclare que les deux motions seront traitées ensemble, mais elle mentionne qu'il sera nécessaire de les dissocier selon les débats.

Une commissaire ajoute que les invites sont différentes et elle pense qu'il est nécessaire de respecter l'esprit de ces motions. Elle remarque encore que la motion M-991 ne demande pas de restaurer l'ancien système.

La présidente constate qu'il y a un consensus et aucune opposition au sein de la commission pour l'audition des TPG.

Séance du 3 avril 2012

Audition de M. Pascal Ganty, directeur développement et ingénierie des TPG sur les motions M-991 et M-992

M. Pascal Ganty informe la commission des caractéristiques du plan directeur 2011-2014, ainsi que du fait que, en septembre 2008, la Direction générale de la mobilité (DGM) a engagé des réflexions sur le sujet des réseaux TPG.

Il ajoute que l'ensemble des communes genevoises a été approché par la DGM avec les TPG afin de connaître les attentes.

Sur la question des contrats de prestations, Proxibus a été supprimé et le projet sur les trolleybus reporté au prochain plan directeur.

La mise en œuvre du nouveau concept des trams, avec l'entrée en fonction du tram Cornavin-Onex-Bernex, a conduit à revoir 70% des voies de bus et trolleybus.

Le réseau fut restructuré suite aux deux modifications mentionnées.

Du 11 au 24 décembre, un nombre élevé d'incivilités de la part des automobilistes, surpris par les nouvelles lignes de trams, des tempêtes, plus des pannes techniques ont fait que cette première semaine fut calamiteuse. Les usagers et les conducteurs furent obligés de s'informer continuellement afin de suivre les changements.

En deuxième période, du 25 décembre au 8 janvier, ce fut l'observation du réseau. Il est évident que la qualité des services fut insuffisante.

Troisième période, du 9 au 15 janvier, passage aux horaires normaux.

Des mesures d'améliorations sont prises et il y a peu d'incidents majeurs, les choses semblent se normaliser.

Pendant ces quatre périodes s'est mise en place une cellule de suivi d'étapes dirigée par la DGM et les TPG.

Il était prévu des difficultés à régler et, dès le 9 janvier, cette cellule s'est réunie chaque semaine à la demande de M^{me} Künzler.

La DGM et les TPG se contactent journalièrement pour s'informer et prendre des mesures.

De nombreuses mesures d'amélioration sont mises en place, qui ont, par exemple, visé l'inversion des lignes 3 et 7, ainsi que la création d'une voie réservée pour le bus sur le pont du Mont-Blanc. Il précise qu'il s'agit de la ligne 8 qui prend à présent par la rue du Mont-Blanc.

Il s'agit d'un retour au parcours historique des lignes 3 et 7, ainsi qu'un retour à certaines bases (arrêts, etc.).

Nous avons porté un gros effort sur les régulateurs de feux de signalisation, ces réglages ne sont pas terminés.

Il mentionne une bonne collaboration avec la gendarmerie pour la mise en place de mesures de sécurité routière et autres.

Les communes ont été entendues, même si leurs demandes n'ont pas souvent été prises en compte.

Remarque d'un commissaire

Le plan directeur collectif évoque 35% de développement du réseau, mais là, il n'est question que de trams.

Réponse

Ces 35% seront respectés.

Question

Y compris le nouveau dépôt d'Enchardon?

Réponse

Notre futur dépôt est dimensionné pour répondre aux besoins et on va y garer des autobus, ce qui va libérer la pointe de la Jonction.

Précision du commissaire

Il faut payer des gardes pour les véhicules stationnés hors dépôts, ce qui coûte 12 millions par an.

Question

Par rapport au plan directeur collectif, comment se sont passées les négociations avec la Ville de Genève?

Réponse

Réponse évasive, il n'a pas d'exemple en tête et avance que chaque refus aurait été expliqué.

Un commissaire

Avec l'abandon de Constellation se sont développés de gros problèmes à la place Bel-Air, principalement pour les personnes âgées et/ou à mobilité réduite, voire handicapées. Comment allez-vous solutionner cette situation?

Réponse

C'est un des quatre ou cinq points où se concentrent nos préoccupations. L'étude de risque montrait qu'il s'agissait d'une problématique réelle, non bloquante, mais réelle.

Malheureusement, force est de constater que nous n'avons pas atteint nos objectifs et qu'il reste bien des points à résoudre.

Le travail n'est pas achevé et se poursuit.

Un commissaire rappelle le fondement des motions qui sont très précises quant aux demandes, et il signale qu'une grande partie de la population continue de râler.

Question

Peut-on revenir en arrière?

Et la ligne 32 est-elle nécessaire? Et le *binz* des véhicules électriques est-il économique et réaliste?

Réponse

Il n'a jamais été question de revenir en arrière, on est dans une démarche d'amélioration.

Quant à la ligne 32, la desserte du quartier de la Jonction a fondamentalement changé et nous avons estimé qu'elle n'était plus nécessaire.

Dans ce nouveau réseau, la ligne 32 semblait inutile.

Vous avez voté un budget complémentaire pour les véhicules électriques. Nous planifions le rétablissement de la ligne 32 pour le 16 avril prochain.

Il y a des microlignes, 35, 32, et nous imaginons l'opportunité de fusionner ces 2 lignes.

Il signale alors que le véhicule électrique est un moyen pertinent pour cette ligne 32 mais il remarque qu'il ne pourra plus être utilisé lorsque cette ligne aura fusionné. Il ajoute que ce véhicule pourrait être réemployé pour la ligne de la Vieille-Ville.

Question

Que pensez-vous du fait d'électrifier les lignes?

Réponse

J'ai proposé d'électrifier la ligne 36 plutôt que la 32, car cela me semble plus indiqué.

En tant que représentant des TPG, je pense que c'est une bonne idée.

Question

Un commissaire ne voit pas comment des études techniques résoudraient le fait de devoir traverser la rue, à moins de construire une passerelle pour les problèmes de transbordements.

Il parle des grappes et des difficultés de maintenir les cadences, et il pense qu'il faudrait pouvoir empêcher les gens de retenir les portes.

Et comment empêcher les retards?

Réponse

Idéalement, pour exploiter la ligne 12, il faut 22 convois de 53 mètres, lesquels pourront embarquer et débarquer les passagers plus rapidement.

Il rappelle alors que l'ensemble du réseau n'est pas en site propre et qu'il est clair que le moindre incident entraîne ce phénomène. Il signale encore que la ligne 12 est la seule ayant des boucles de rebroussement.

Question

Le nombre de transbordements n'a-t-il pas une influence sur le taux de fréquentation?

Réponse

Non, c'est le temps de transport et non le nombre de transbordements qui influe sur la fréquentation.

Question

Est-ce qu'une étude a été menée sur cette question?

Réponse

Le Service du marketing des TPG a mené des études. Je répète qu'il n'était pas possible de conserver le réseau précédent et d'atteindre les objectifs fixés par le Conseil d'Etat. Je mentionne que le nouveau réseau présente également des avantages. Je signale, par exemple, qu'un trolleybus a décablé la veille et, par le passé, tout le réseau aurait été perturbé, ce qui n'a pas été le cas.

Question

Une commissaire dit qu'elle a l'impression que le réseau est géré par des enfants.

Pourquoi ne vous êtes-vous pas adressé par exemple à l'EPFL afin de connaître les besoins des usagers?

Les choix faits provoquent des pertes de temps importants, et elle relève les changements de trajets sur certaines lignes, ce qui fait qu'on ne sait pas avec certitude où on va aboutir lorsqu'on monte dans un bus. Elle signale en outre que le bus 3 a modifié son parcours de manière incompréhensible.

Elle demande pourquoi ne pas s'adresser à des spécialistes afin de satisfaire les usagers et non les TPG ou la DGM.

Réponse

Ce sont des contraintes opérationnelles qui contraignent les bus de la ligne 3 à changer de parcours à certains moments, pour les retours au dépôt par exemple.

Nombre de spécialistes sont intervenus dans la réflexion.

Les usagers doivent s'habituer au changement et à un confort moindre lors de leurs déplacements, ils doivent s'habituer à certaines contraintes.

La commissaire se déclare insatisfaite de la réponse et relève les transbordements, par exemple Bernex et croisée de Confignon, etc.

Question

Il paraît que la conception du réseau vient d'un bureau RATP de Lyon?

Réponse

C'est sous l'égide de la DGM et des TPG et de mandataires locaux qu'a été menée la conception de ces modifications.

Question

Combien coûterait le retour à l'ancien réseau?

Réponse

On ne peut pas revenir en arrière pour le réseau tram, car il faudrait déferer le réseau existant et on n'a aucune idée du coût.

Il n'est pas question de se remettre en question, mais de s'obstiner à chercher des solutions.

Question

Les transbordements de Cornavin et Bel-Air sont très dangereux, en êtes-vous conscient?

La population est mise en danger.

Réponse

Le transbordement est englobé dans une optique globale, et on travaille sur ce sujet.

Remarque

Les nouveaux Tango ne sont pas adaptés pour les personnes âgées, à cause des marches à l'intérieur.

Réponse

Il y a des marches en effet, mais aussi des places près des portes. Je ne crois pas que ce type d'usagers tentent de traverser tout le tram.

Question

Pensez-vous avoir bien communiqué?
Surtout au sujet du changement de 70% des lignes et horaires?
Il y a eu un couac, quand même.

Réponse

On a communiqué en masse l'an passé.
Mais peut-être qu'on n'a pas été parfaits.

Question

Pour la place Bel-Air, qui a *foiré* dans cet aménagement?
Pouvez-vous dire si la Ville a vraiment participé à l'aménagement de la place Bel-Air?

Réponse

On n'a pas pensé à l'aménagement lui-même, nous avons programmé les arrêts et transbordements, dans l'ensemble tout le monde a *foiré*. La réflexion s'est surtout portée sur les flux plus qu'à l'aménagement lui-même.

Question

L'aménagement est donc de la compétence de la Ville?

Réponse

Il s'agit de coresponsabilité Canton/Ville, car les arrêts ont été cofinancés par l'Etat.

Question

A Plainpalais, on a financé l'arrêt du 15, direction Acacias, maintenant on s'arrête dix minutes avant l'arrêt.

Réponse

C'est pour une question de symétrie et de sécurité, car les gens auraient traversé les voies avec la disposition précédente et se seraient retrouvés en conflit avec le tram.

Il répète alors qu'il y a une incivilité extraordinaire de la part des voitures, des cyclistes et des piétons et il considère que les risques se situent à ce niveau.

Question

Un commissaire ne comprend pas où est la notion de sécurité car, de toute façon, le piéton doit traverser la chaussée.

Une commissaire rappelle alors qu'il y a eu un mort par un bus durant la période d'essai, et elle remarque que les études démontrent que, plus il y a de transbordements, moins l'attractivité est bonne. Elle se demande alors s'il ne faudrait pas demander aux employeurs et à l'école de modifier leurs horaires afin de ne pas bloquer le réseau, car la DGM et les TPG ne semblent pas avoir de solution à cette gabegie.

Elle remarque également qu'il est plus rapide de venir à pied en Vieille-Ville depuis Cornavin qu'en tram ou en bus. Elle se demande encore si les trams ont été conçus pour le confort de tous les utilisateurs, vu leurs aménagements intérieurs.

Question

Pour les vélos, pensez-vous qu'il y ait amélioration de cohabitation avec les bus et les trams?

Réponse

Cela ne sera pas le cas sur les sites propres. Seules les zones où les deux modes doivent cohabiter peuvent être améliorées. Il précise que la DGM veille aux aménagements. Il signale, par ailleurs, que les TPG ont mis en place un système de caoutchouc dans les rails au boulevard Georges-Favon afin d'éviter les accidents de vélos.

M. Ganty se retire à 20 h.

Séance du 24 avril 2012

Sujet reporté.

Séance du 22 mai 2012

Discussion et votes

La présidente passe à la motion M-991 et ouvre la discussion.

Un commissaire déclare que cette motion lui semble très bien et précise.

Une commissaire propose de supprimer la première partie de la première invite pour rester cohérent. La seconde partie, «pour que soit respecté le concept du réseau», serait ainsi conservée.

Une commissaire rejoint sa préopinante sur sa proposition. Elle se demande ensuite pourquoi ce serait au Conseil administratif de faire ce travail et non aux TPG.

Une commissaire remarque que le Conseil municipal a des compétences très restreintes sur ce dossier et elle ne voit pas très bien ce qui pourrait être fait avec cette motion.

Un commissaire déclare souhaiter qu'il y ait un tram de Chêne-Bougeries à la gare, et de Meyrin jusqu'aux Palettes. Il pense que ces motions sont peut-être un coup d'épée dans l'eau, mais il remarque qu'il s'agit de l'expression d'un mécontentement. Et il ne croit pas que ce soit aux TPG d'imposer leur vision technocrate du déplacement.

Une commissaire propose encore de supprimer les troisième et quatrième invites. Elle ne croit pas que la consultation de la population soit le rôle du Conseil municipal.

La présidente passe au vote de la proposition d'amendement du Mouvement citoyens genevois, qui est acceptée par 10 oui (3 S, 2 Ve, 2 MCG, 2 UDC, 1 LR) contre 2 non (EàG) et 1 abstention (LR).

La présidente passe au vote de la motion M-991 ainsi amendée, qui est acceptée par 8 oui (2 Ve, 2 S, 2 UDC, 2 MCG) contre 2 non (LR) et 3 abstentions (1 S, 2 EàG).

PROJET DE MOTION AMENDÉ

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à intervenir, sans délai, auprès du Département cantonal de l'intérieur et de la mobilité et des TPG afin que ces derniers mettent tout en œuvre pour que soit respecté le concept de réseau défini par la loi cantonale HI 50 adoptée en 1988 (triangle Rive – Cornavin – Bel-Air et axe Rive – Cornavin par le pont du Mont-Blanc);
- à informer le Conseil municipal afin que ce dernier sache si l'élaboration du nouveau plan de réseau a fait l'objet d'une négociation entre les autorités cantonales, les TPG et la Ville de Genève ou s'il a été imposé au Conseil administratif.

3.b) Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 17 janvier 2012 de M. Daniel Sormanni: «TPG, machine arrière toute!» (M-992 A)¹.

Rapport de M^{me} Mireille Luiset.

Cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance plénière du 17 janvier 2012. La commission a siégé le 13 mars 2012, le 3 avril 2012 et le 22 mai 2012, présidée par M^{me} Laurence Fehlmann Rielle.

Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier que la commission remercie vivement.

Rappel de la motion

Considérant:

- que le nouveau réseau des Transports publics genevois (TPG), entré en vigueur début décembre 2011, ne répond pas aux demandes des citoyens genevois;
- que le nouveau réseau n'est absolument pas efficace en termes de mobilité et qu'il engendre plus de problèmes que de solutions;
- que le prix du billet, augmenté à 3,50 francs, ne permet pas de traverser le canton en une heure tellement le réseau est encombré;
- que le résultat de ces modifications est un blocage généralisé de la Ville de Genève, avec le mécontentement de tous les usagers, à savoir les utilisateurs des TPG, les piétons, principalement les personnes à mobilité réduite et les enfants, les cyclistes et les automobilistes,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à tout faire pour revenir, dans les plus brefs délais, à l'ancien réseau TPG, à rétablir en priorité l'ancien réseau de trams comme le permet le RD 806 (rapport du Conseil d'Etat sur le projet de plan directeur des transports publics 2011-2014);
- à mettre en œuvre, avec l'Etat et les TPG, une commission d'experts indépendants pour analyser le réseau des TPG et proposer des solutions;
- à ne pas se précipiter pour créer une voie TPG sur le pont du Mont-Blanc, qui va bloquer encore plus la ville, mais à prévoir l'installation d'une ligne de tram, en procédant à son élargissement;

¹ «Mémorial 169^e année»: Développée, 3932.

- à exiger que toutes modifications du réseau des TPG soient soumises pour consultation au Conseil municipal, par voie de résolution, conformément à la LRTP (loi sur le réseau des transports publics), article 4, alinéa 4, ainsi que son règlement d'exécution (RRTP), article 4, alinéa 2.

Séance du 13 mars 2012

Audition de M. Sormanni, motionnaire

Il rappelle que selon la loi sur le réseau des transports publics (LRTP), article 4, alinéa 4: les projets de modification du plan du réseau sur rail sont également soumis pour avis au Conseil municipal des communes concernées. Le Conseil municipal se prononce sous forme de résolution dans un délai de 45 jours à compter de la communication du projet à la commune. Son silence vaut approbation sans réserve. Et l'alinéa 2: le tracé des lignes visées à l'alinéa 1, lettres a), b) et c), du présent article est défini par le plan du réseau sur rail annexé à la présente loi. Les modifications du réseau doivent être soumis au Conseil municipal pour approbation, ce qui n'a pas été le cas.

Il pense, en l'occurrence, que la Direction générale de la mobilité (DGM) devra s'expliquer. Il rappelle également que la loi prévoit une réversibilité du réseau, ce qui n'a pas été respecté. Il indique qu'il n'est ainsi pas normal que Carouge ou Chêne n'aient pas de liaison directe avec la gare de Cornavin. Il explique ensuite que la situation a changé depuis le dépôt de la motion, mais il ne croit pas que les invites soient obsolètes. Il remarque encore que l'ajout d'une voie de bus sur le pont du Mont-Blanc a empiré la circulation.

Même les anti-voitures se voient pénalisés, car tant pour les vélos que pour les piétons, la situation est périlleuse. Tous les modes de transports et déplacements dysfonctionnent.

Il rappelle un commentaire de l'Association transports et environnement (ATE) qui a dénoncé la situation et qui préconise un réseau à cinq lignes.

Certaines petites choses ont été faites, mais il reste de gros problèmes à régler, ce qui fait que les invites ne sont pas obsolètes.

Un commissaire déclare que l'invite, quant à ne pas se précipiter pour la voie TPG sur le pont du Mont-Blanc, lui semble obsolète, car le bus y circule déjà et il lui semble que cela fonctionne assez bien.

Réponse

J'attends d'avoir des résultats plus précis de la part de spécialistes. Il me semble que les bouchons sont plus fréquents.

Question

Il semble que le coût va être excessif dans le cas d'un retour total à l'ancien système et pour la liaison Carouge-Cornavin, le CEVA sera la réponse comme pour d'autres points.

Réponse

Un train n'est pas comparable à un tram ou à un bus. Il a été dépensé 780 millions pour ce réseau et pas de la manière la plus judicieuse. L'ATE demande l'étude de la possibilité de revenir en arrière.

Je ne sais pas pourquoi la double ligne, permettant la réversibilité, a été supprimée.

Le coût de la réversibilité? Les TPG s'étaient engagés devant le Conseil d'Etat (voir le RD 806 du Conseil d'Etat) et avaient garanti cette réversibilité. Etaient-ce des mensonges?

Dans le plan des transports il était prévu deux lignes, et l'ATE aimerait savoir pourquoi cette double ligne a été écartée.

Demandons une étude au TPG pour connaître les conditions afin d'avoir cinq lignes.

Avec un cadencement de rames programmé à trois minutes et impossible à réaliser, cela provoque des bouchons monstres, surtout aux heures de pointe.

Les TPG ont déclaré que ce système à 3 lignes leur fait faire de grosses économies de personnel, et j'aimerais en connaître les détails.

Il rappelle que les TPG sont un service public, et que le but ne devrait pas être de faire des bénéfices.

Il pense que si l'on souhaite que la population privilégie les transports publics, il faut plutôt envisager la gratuité.

Question

Est-il possible de chiffrer une augmentation des embouteillages à Cornavin et à Bel-Air depuis l'entrée en fonction du nouveau réseau? J'ai constaté que les nouveaux lieux d'embouteillages aux heures de pointe sont le fait exclusivement des trams et des bus en désynchronisation d'horaire. Cela forme d'immenses «caucus inter-TPG».

Réponse

Pour la question des embouteillages, tout le monde en a fait le constat, mais je n'ai pas de données chiffrées. Effectivement, j'ai vu à maintes reprises des trams qui se suivaient les uns derrière les autres. Il semble que les possibilités d'améliorations du système actuel sont quasi inexistantes.

En outre, le Conseil d'Etat a comme seule idée le fait de supprimer totalement la circulation automobile à Bel-Air, sans avoir de vraie réflexion sur la question (commerces, ayants droit, livraisons, etc.).

Remarque d'un commissaire

Le système Constellation semble avoir atteint ses limites, et le retour en arrière ne paraît pas possible.

Réponse

On a prétendu que la réversibilité était prévue, on a donc menti? Je suis convaincu qu'il faut demander aux TPG d'étudier la situation. Il reste persuadé qu'il est possible d'améliorer la situation par des mesures de rétablissement de certaines lignes, par exemple. Comment se fait-il que les réseaux bernois ou bâlois fonctionnent sans problème? Un réseau de tram n'est pas comparable à un métro et cette particularité n'a pas été prise en compte lors de la conception du nouveau réseau, avec le résultat que l'on constate. Il aurait fallu faire un métro comme à Lausanne, il y a bien longtemps.

Remarque d'un commissaire

Lausanne avait la chance d'avoir la «ficelle» ce qui facilitait le développement d'autres infrastructures.

Il existe un contrat de prestation entre le Canton et les TPG qu'il serait bon de soumettre au Conseil municipal pour consultation.

Réponse

C'est ce que la loi prévoit, mais ni la Communauté d'intérêts pour les transports publics en Suisse (CITRAP) ni le Conseil municipal, ou autres instances concernées, n'ont été consultés.

En ce qui concerne la consultation des communes, c'est dans la loi, et les TPG devront expliquer pourquoi ces consultations n'ont pas été faites.

J'espère que les députés présents se chargeront de ces démarches.

Question

Visez-vous à rétablir l'ancien réseau, soit le système Constellation, ou à changer le fonctionnement du réseau actuel afin d'améliorer le rythme des transbordements?

Réponse

L'idéal, car c'était prévu, serait la réversibilité. Les transbordements sont cauchemardesques.

Dans l'idéal, moins il y a de transbordements mieux c'est, tant pour les usagers que pour les conducteurs. De Saint-Jean à la Jonction, actuellement, il est nécessaire de changer trois fois de lignes. En fin de compte, il est plus rapide d'effectuer ce trajet à pied.

Mais, comme la loi n'a pas été respectée, je répète qu'il faut demander aux TPG d'étudier des variantes et de les soumettre au Conseil municipal, aux communes et à la CITRAP.

Question

N'y a-t-il pas contradiction avec la mise en place de la commission pour étudier les variantes et le fait de demander un retour en arrière?

Réponse

J'ai placé cette deuxième invite car les TPG ont mis sur pied une étude avec la RATP, et on voit le résultat. C'est pour cette raison que je parle de collaborer avec des acteurs locaux afin d'envisager des solutions adaptées.

Je pense que c'est au Grand Conseil d'agir et d'étudier avec les TPG un mode d'action pour arriver à réaliser la réversibilité promise.

Question

Je pense que les nuisances dépendent des lignes et des horaires. Revenir en arrière me semble excessif.

Pourquoi le Conseil municipal n'a-t-il pas été consulté? Et pourquoi ne pas rappeler, dans la motion, que les TPG sont un service public et ne sont pas là pour faire des bénéfices mais sont au service de la population?

Réponse

Il y a de bonnes choses, comme le prolongement de lignes de trams jusqu'à Bernex et au CERN mais, principalement au centre-ville, c'est désastreux.

Il est important de demander des comptes aux TPG afin de savoir pourquoi les communes n'ont pas été consultées, ni les autres instances concernées. Pour mémoire, le tronçon au quai de la Poste n'a pas été étudié sans consultation du Grand Conseil.

J'insiste sur le fait qu'il faut rétablir cinq lignes et avoir des explications sur les coûts, sur le nombre de chauffeurs et s'il y a des modifications envisageables.

Pour information, Les TPG sont subventionnés.

M. Sormani quitte la séance à 19 h 13 avec les remerciements de la commission.

La présidente demande ensuite si les commissaires souhaitent de nouvelles auditions.

Un commissaire aimerait entendre les TPG pour les deux motions.

Une commissaire aimerait que deux rapports soient rédigés, l'un pour la motion M-991 et l'autre pour la motion M-992.

La rapporteuse répond qu'il n'y a pas de problème.

Un commissaire ne comprend pas comment cela se fera. Il remarque ainsi que l'audition des TPG portera sur les deux motions.

La présidente acquiesce et déclare que les deux motions seront traitées ensemble mais elle mentionne qu'il sera nécessaire de les dissocier selon les débats.

Une commissaire ajoute que les invites sont différentes et elle pense qu'il est nécessaire de respecter l'esprit de ces motions. Elle remarque encore que la motion M-991 ne demande pas de restaurer l'ancien système.

La présidente constate qu'il y a un consensus et aucune opposition au sein de la commission pour l'audition des TPG.

Séance du 3 avril 2012

Audition de M. Pascal Ganty, directeur développement et ingénierie des TPG sur les motions M-991 et M-992

M. Pascal Ganty informe la commission des caractéristiques du plan directeur 2011-2014, ainsi que du fait que, en septembre 2008, la Direction générale de la mobilité (DGM) a engagé des réflexions sur le sujet des réseaux TPG.

Il ajoute que l'ensemble des communes genevoises a été approché par la DGM avec les TPG afin de connaître les attentes.

Sur la question des contrats de prestations, Proxibus a été supprimé et le projet sur les trolleybus reporté au prochain plan directeur.

La mise en œuvre du nouveau concept des trams, avec l'entrée en fonction du tram Cornavin-Onex-Bernex, a conduit à revoir 70% des voies de bus et trolleybus.

Le réseau fut restructuré suite aux deux modifications mentionnées.

Du 11 au 24 décembre, un nombre élevé d'incivilités de la part des automobilistes, surpris par les nouvelles lignes de trams, des tempêtes, plus des pannes techniques ont fait que cette première semaine fut calamiteuse. Les usagers et les conducteurs furent obligés de s'informer continuellement afin de suivre les changements.

En deuxième période, du 25 décembre au 8 janvier, ce fut l'observation du réseau. Il est évident que la qualité des services fut insuffisante.

Troisième période, du 9 au 15 janvier, passage aux horaires normaux.

Des mesures d'améliorations sont prises et il y a peu d'incidents majeurs, les choses semblent se normaliser.

Pendant ces quatre périodes s'est mise en place une cellule de suivi d'étapes dirigée par la DGM et les TPG.

Il était prévu des difficultés à régler et, dès le 9 janvier, cette cellule s'est réunie chaque semaine à la demande de M^{me} Künzler.

La DGM et les TPG se contactent journallement pour s'informer et prendre des mesures.

De nombreuses mesures d'amélioration sont mises en place, qui ont, par exemple, visé l'inversion des lignes 3 et 7, ainsi que la création d'une voie réservée pour le bus sur le pont du Mont-Blanc. Il précise qu'il s'agit de la ligne 8 qui prend à présent par la rue du Mont-Blanc.

Il s'agit d'un retour au parcours historique des lignes 3 et 7, ainsi qu'un retour à certaines bases (arrêts, etc.).

Nous avons porté un gros effort sur les régulateurs de feux de signalisation, ces réglages ne sont pas terminés.

Il mentionne une bonne collaboration avec la gendarmerie pour la mise en place de mesures de sécurité routière et autres.

Les communes ont été entendues, même si leurs demandes n'ont pas souvent été prises en compte.

Remarque d'un commissaire

Le plan directeur collectif évoque 35% de développement du réseau, mais là, il n'est question que de trams.

Réponse

Ces 35% seront respectés.

Question

Y compris le nouveau dépôt d'Enchardon?

Réponse

Notre futur dépôt est dimensionné pour répondre aux besoins et on va y garer des autobus, ce qui va libérer la pointe de la Jonction.

Précision du commissaire

Il faut payer des gardes pour les véhicules stationnés hors dépôts, ce qui coûte 12 millions par an.

Question

Par rapport au plan directeur collectif, comment se sont passées les négociations avec la Ville de Genève?

Réponse

Réponse évasive, il n'a pas d'exemple en tête et avance que chaque refus aurait été expliqué.

Un commissaire

Avec l'abandon de Constellation se sont développés de gros problèmes à la place Bel-Air, principalement pour les personnes âgées et/ou à mobilité réduite, voire handicapées. Comment allez-vous solutionner cette situation?

Réponse

C'est un des quatre ou cinq points où se concentrent nos préoccupations. L'étude de risque montrait qu'il s'agissait d'une problématique réelle, non bloquante, mais réelle.

Malheureusement, force est de constater que nous n'avons pas atteint nos objectifs et qu'il reste bien des points à résoudre.

Le travail n'est pas achevé et se poursuit.

Un commissaire rappelle le fondement des motions qui sont très précises quant aux demandes, et il signale qu'une grande partie de la population continue de râler.

Question

Peut-on revenir en arrière?

Et la ligne 32 est-elle nécessaire? Et le *binz* des véhicules électriques est-il économique et réaliste?

Réponse

Il n'a jamais été question de revenir en arrière, on est dans une démarche d'amélioration.

Quant à la ligne 32, la desserte du quartier de la Jonction a fondamentalement changé et nous avons estimé qu'elle n'était plus nécessaire.

Dans ce nouveau réseau, la ligne 32 semblait inutile.

Vous avez voté un budget complémentaire pour les véhicules électriques. Nous planifions le rétablissement de la ligne 32 pour le 16 avril prochain.

Il y a des microlignes, 35, 32, et nous imaginons l'opportunité de fusionner ces 2 lignes.

Il signale alors que le véhicule électrique est un moyen pertinent pour cette ligne 32 mais il remarque qu'il ne pourra plus être utilisé lorsque cette ligne aura fusionné. Il ajoute que ce véhicule pourrait être réemployé pour la ligne de la Vieille-Ville.

Question

Que pensez-vous du fait d'électrifier les lignes?

Réponse

J'ai proposé d'électrifier la ligne 36 plutôt que la 32, car cela me semble plus indiqué.

En tant que représentant des TPG, je pense que c'est une bonne idée.

Question

Un commissaire ne voit pas comment des études techniques résoudraient le fait de devoir traverser la rue, à moins de construire une passerelle pour les problèmes de transbordements.

Il parle des grappes et des difficultés de maintenir les cadences, et il pense qu'il faudrait pouvoir empêcher les gens de retenir les portes.

Et comment empêcher les retards?

Réponse

Idéalement, pour exploiter la ligne 12, il faut 22 convois de 53 mètres, lesquels pourront embarquer et débarquer les passagers plus rapidement.

Il rappelle alors que l'ensemble du réseau n'est pas en site propre et qu'il est clair que le moindre incident entraîne ce phénomène. Il signale encore que la ligne 12 est la seule ayant des boucles de rebroussement.

Question

Le nombre de transbordements n'a-t-il pas une influence sur le taux de fréquentation?

Réponse

Non, c'est le temps de transport et non le nombre de transbordements qui influe sur la fréquentation.

Question

Est-ce qu'une étude a été menée sur cette question?

Réponse

Le Service du marketing des TPG a mené des études. Je répète qu'il n'était pas possible de conserver le réseau précédent et d'atteindre les objectifs fixés par

le Conseil d'Etat. Je mentionne que le nouveau réseau présente également des avantages. Je signale, par exemple, qu'un trolleybus a décâblé la veille et, par le passé, tout le réseau aurait été perturbé, ce qui n'a pas été le cas.

Question

Une commissaire dit qu'elle a l'impression que le réseau est géré par des enfants.

Pourquoi ne vous êtes-vous pas adressé par exemple à l'EPFL afin de connaître les besoins des usagers?

Les choix faits provoquent des pertes de temps importants, et elle relève les changements de trajets sur certaines lignes, ce qui fait qu'on ne sait pas avec certitude où on va aboutir lorsqu'on monte dans un bus. Elle signale en outre que le bus 3 a modifié son parcours de manière incompréhensible.

Elle demande pourquoi ne pas s'adresser à des spécialistes afin de satisfaire les usagers et non les TPG ou la DGM.

Réponse

Ce sont des contraintes opérationnelles qui contraignent les bus de la ligne 3 à changer de parcours à certains moments, pour les retours au dépôt par exemple.

Nombre de spécialistes sont intervenus dans la réflexion.

Les usagers doivent s'habituer au changement et à un confort moindre lors de leurs déplacements, ils doivent s'habituer à certaines contraintes.

La commissaire se déclare insatisfaite de la réponse et relève les transbordements, par exemple Bernex et croisée de Confignon, etc.

Question

Il paraît que la conception du réseau vient d'un bureau RATP de Lyon?

Réponse

C'est sous l'égide de la DGM et des TPG et de mandataires locaux qu'a été menée la conception de ces modifications.

Question

Combien coûterait le retour à l'ancien réseau?

Réponse

On ne peut pas revenir en arrière pour le réseau tram, car il faudrait déferer le réseau existant et on n'a aucune idée du coût.

Il n'est pas question de se remettre en question, mais de s'obstiner à chercher des solutions.

Question

Les transbordements de Cornavin et Bel-Air sont très dangereux, en êtes-vous conscient?

La population est mise en danger.

Réponse

Le transbordement est englobé dans une optique globale, et on travaille sur ce sujet.

Remarque

Les nouveaux Tango ne sont pas adaptés pour les personnes âgées, à cause des marches à l'intérieur.

Réponse

Il y a des marches en effet, mais aussi des places près des portes. Je ne crois pas que ce type d'usagers tentent de traverser tout le tram.

Question

Pensez-vous avoir bien communiqué?

Surtout au sujet du changement de 70% des lignes et horaires?

Il y a eu un couac, quand même.

Réponse

On a communiqué en masse l'an passé.

Mais peut-être qu'on n'a pas été parfaits.

1970

SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2013 (soir)

Motions: nouveau réseau TPG

Question

Pour la place Bel-Air, qui a *foiré* dans cet aménagement?

Pouvez-vous dire si la Ville a vraiment participé à l'aménagement de la place Bel-Air?

Réponse

On n'a pas pensé à l'aménagement lui-même, nous avons programmé les arrêts et transbordements, dans l'ensemble tout le monde a *foiré*. La réflexion s'est surtout portée sur les flux plus qu'à l'aménagement lui-même.

Question

L'aménagement est donc de la compétence de la Ville?

Réponse

Il s'agit de coresponsabilité Canton/Ville, car les arrêts ont été cofinancés par l'Etat.

Question

A Plainpalais, on a financé l'arrêt du 15, direction Acacias, maintenant on s'arrête dix minutes avant l'arrêt.

Réponse

C'est pour une question de symétrie et de sécurité, car les gens auraient traversé les voies avec la disposition précédente et se seraient retrouvés en conflit avec le tram.

Il répète alors qu'il y a une incivilité extraordinaire de la part des voitures, des cyclistes et des piétons et il considère que les risques se situent à ce niveau.

Question

Un commissaire ne comprend pas où est la notion de sécurité car, de toute façon, le piéton doit traverser la chaussée.

Une commissaire rappelle alors qu'il y a eu un mort par un bus durant la période d'essai, et elle remarque que les études démontrent que, plus il y a de transbordements, moins l'attractivité est bonne. Elle se demande alors s'il ne faut

drait pas demander aux employeurs et à l'école de modifier leurs horaires afin de ne pas bloquer le réseau, car la DGM et les TPG ne semblent pas avoir de solution à cette gabegie.

Elle remarque également qu'il est plus rapide de venir à pied en Vieille-Ville depuis Cornavin qu'en tram ou en bus. Elle se demande encore si les trams ont été conçus pour le confort de tous les utilisateurs, vu leurs aménagements intérieurs.

Question

Pour les vélos, pensez-vous qu'il y ait amélioration de cohabitation avec les bus et les trams?

Réponse

Cela ne sera pas le cas sur les sites propres. Seules les zones où les deux modes doivent cohabiter peuvent être améliorées. Il précise que la DGM veille aux aménagements. Il signale, par ailleurs, que les TPG ont mis en place un système de caoutchouc dans les rails au boulevard Georges-Favon afin d'éviter les accidents de vélos.

M. Ganty se retire à 20 h.

Séance du 24 avril 2012

Sujet reporté.

Séance du 22 mai 2012

Examen de la motion M-991 (169^e) «Modifications du réseau TPG». Examen de la motion M-992 (169^e) «TPG: machine arrière toute!»

La présidente rappelle que les communes ont été auditionnées. Elle ajoute que les TPG ont indiqué qu'ils essaieraient de faire des modifications mais que le réseau ne serait pas modifié.

Un commissaire déclare que les problèmes de transbordements semblent réglés, selon les dires des TPG. Les usagers semblent avoir compris le nouveau système. Le seul problème lui semble être à la place Bel-Air.

Un commissaire est, au contraire, remonté contre la gabegie actuelle. Vers 18 h, les trams et les bus sont bloqués à la gare les uns derrière les autres.

Il est scandalisé par la position des TPG qui refusent d'envisager un retour en arrière. Il trouve aussi honteux qu'il n'y ait aucune ligne directe Carouge-Cornavin. Il estime que ces motions sont motivées.

Une commissaire rejoint les dires de son préopinant et estime que la situation est toujours scandaleuse. La *vox populi* est toujours aussi furieuse. Certains axes fonctionnent mieux, mais l'ensemble du réseau pose problème de par ses nouvelles complications, et principalement aux personnes âgées et/ou à mobilité réduite. Elle constate que le nouveau réseau ne fonctionne pas tant en termes de temps que d'informations aux usagers et au personnel. Il est nécessaire que les TPG fassent un effort.

Une autre commissaire estime qu'il y a vraiment un problème, même si une partie des usagers semble avoir intégré la nouvelle organisation. Elle croit qu'il n'est pas possible de revenir en arrière, et pense que le tout a été mal conçu, que c'est un *foutoir* dès le départ et elle souhaite que le Conseil administratif agisse auprès des TPG et du Conseil d'Etat afin de trouver des solutions.

Elle estime que la motion du Mouvement citoyens genevois est irréaliste et son groupe va la rejeter.

Une commissaire déclare que son groupe propose de supprimer les première et troisième invites de la motion M-992.

La présidente et une commissaire se rallient à cette proposition.

Une commissaire s'inquiète du coût si des experts sont engagés et rappelle que les services de la mobilité sont censés travailler pour la population. Elle aimerait que cette proposition soit chiffrée.

Un commissaire souligne qu'il y a des lignes faciles à rétablir, il pense que lorsqu'on fait des bêtises il faut les réparer et relève qu'à aucun autre endroit que Genève les transbordements ne sont aussi problématiques. Il déplore l'entêtement des TPG et encourage à continuer de se battre pour trouver des solutions.

Une commissaire rappelle que les TPG avaient pris des engagements fermes par devant le Conseil d'Etat (voir le RD 806 du Conseil d'Etat) quant à la réversibilité, et qu'il est important de mettre les TPG devant leurs responsabilités.

C'est une question de crédibilité et baisser sa culotte de cette manière, en laissant perdurer cette situation, serait inacceptable.

Un commissaire veut faire confiance aux TPG et aux organisations concernées. On ne peut revenir en arrière sur certains points mais c'est possible pour d'autres. Il n'estime pas nécessaire de nommer une super commission d'experts pour faire le travail qui devrait se faire naturellement à la Ville et à l'Etat.

Une commissaire désire des propositions plus précises.

Une commissaire initiante déclare qu'il est prévu d'ouvrir le dialogue avant de faire n'importe quoi.

La présidente passe au vote des amendements des Verts proposés pour la motion M-992, soit la suppression des première et troisième invites.

Les amendements sont acceptés par 10 oui (2 Ve, 2 S, 2 UDC, 2 LR, 2 MCG) contre 2 non (EàG).

La présidente passe au vote de la motion M-992 ainsi amendée qui est acceptée par 8 oui (2 Ve, 2 S, 2 UDC, 2 MCG) contre 4 non (2 EàG, 2 LR).

PROJET DE MOTION AMENDÉ

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à mettre en œuvre, avec l'Etat et les TPG, une commission d'experts indépendants pour analyser le réseau des TPG et proposer des solutions;
- à exiger que toutes modifications du réseau des TPG soient soumises pour consultation au Conseil municipal, par voie de résolution, conformément à la LRTP (loi sur le réseau des transports publics), article 4, alinéa 4, ainsi que son règlement d'exécution (RRTP), article 4, alinéa 2.

Le président. Nous traitons maintenant un sujet important, les points 9 et 10, liés à la demande du bureau et des chefs de groupe, qui concernent les Transports publics genevois. (*Exclamations.*) Si ça continue comme ça, je m'arrête jusqu'à ce que vous vous asseyiez et que nous puissions travailler! Il faut traiter les deux sujets en même temps, mais il est entendu que nous voterons les deux motions de manière séparée. La présidente de la commission, M^{me} Fehlmann Rielle, ne prend pas la parole... Je donne la parole à M^{me} Mireille Luiset, rapporteuse.

M^{me} Mireille Luiset, rapporteuse (MCG). Merci, Monsieur le président. Il est inutile de trop s'étendre, car je crois qu'il y a unanimité sur le fait qu'il faut rétablir par exemple la ligne 13, que les deux motions se rejoignent totalement et que les réponses qui nous ont été apportées en commission par les responsables des TPG étaient simplement navrantes. Justifier des blocages et des retards notamment par le fait que les passagers mettent trop de temps à monter et à descendre des véhicules est quand même assez sidérant... (*Brouhaha.*)

Le président. Madame Luiset, attendez un instant, que le silence revienne! Je vous redonnerai la parole quand ce sera audible et qu'on vous écoutera. Je sais que nous sortons du repas, des élections... Tout le monde est très fatigué, mais il

reste à peu près deux heures et demie, alors nous allons le faire tranquillement. Madame Luiset, poursuivez!

M^{me} Mireille Luiset, rapporteuse. Je disais donc que l'argument avancé pour expliquer les retards et les bouchons provoqués par les nouvelles voies de trams était assez sidérant. Ceux-ci seraient dûs à l'afflux de passagers qui montent et qui descendent des véhicules aux heures de pointe, et c'est cela qui ne permettrait pas de respecter les horaires. En fin de compte, si on a bien compris, il ne faut pas prendre les trams. C'était vraiment sidérant. Je pense que les deux motions sont pleinement motivées et justifiées, alors on ne peut que les approuver. Je me réserve le droit de reprendre la parole plus tard.

M^{me} Salika Wenger (EàG). Chers collègues, je suis un peu navrée d'être obligée de revenir sur ce sujet qui a déjà été largement traité – en long, en large et en travers – dans la presse, dans tous les médias, par tous les partis. Nous avons tous communiqué et nous avons tous dit notre mécontentement. Il semble que ce soit à l'unanimité, puisque personne n'est content, ni du côté de la droite ni du côté de la gauche. Une chose est certaine, ce plan de mobilité a été travaillé de manière un peu légère et les conséquences ont été graves pour la population. C'est pour cela que nous étions intervenus, à l'époque, en demandant que l'on revoie les transbordements, les coupures, enfin que l'on revoie le tout.

Il y a eu à cet égard deux tentatives un peu curieuses. Il y a eu d'une part la création du bus 27, me semble-t-il, qui a été un fiasco total. D'autre part, la conseillère d'Etat en charge de ce dossier nous a remis le tram 18 jusqu'à Carouge juste avant les élections. J'habite de l'autre côté; depuis Moillesullaz, ou en tout cas depuis les Eaux-Vives, on est quand même obligé de transiter à Bel-Air, et c'est cela qui pose autant de problèmes. Le problème est donc d'actualité. Néanmoins, je crois que ce n'est pas maintenant que l'on pourra le résoudre. Par contre, nous pouvons faire en sorte de donner un signe et dire que les citoyens ne sont pas contents.

Nous sommes le relais des citoyens, nous faisons savoir notre mécontentement, et c'est pour ça que cette motion est intéressante. Je ne crois pas, en effet, que l'on puisse imaginer qu'il y aura un quelconque travail immédiat, sachant que nous sommes en train de changer de gouvernement. En revanche, que le Conseil municipal donne un signe pour dire qu'il veut un certain nombre de choses, notamment le rétablissement des lignes qui ont été enlevées ou des transbordements un peu plus intelligents que ce qui existe à la gare ou à Bel-Air, ne sera pas un luxe. Ce signe-là ne sera pas un luxe.

Alors je dirais qu'il faut voter cela, avec le pouvoir qu'a une motion, puisque nous ne sommes pas en train de faire un règlement. Mais nous donnerions un

signe. Et ces deux objets traitant du même sujet, je les traiterai de la même manière en disant une bonne fois pour toutes: «Faites-nous un plan de mobilité qui respecte les gens qui utilisent les transports publics.» Et pour nous, de ce côté-ci en tout cas, le transport public est un outil de travail, car les travailleurs prennent en majorité les transports publics. C'est pourquoi il est important et indispensable qu'ils fonctionnent, et qu'ils fonctionnent de manière cohérente, intelligente et efficace. C'est ce que nous avons voulu dire dans notre motion.

M. Adrien Genecand (LR). Au-delà de la question de savoir si c'est aux Transports publics genevois de choisir son réseau – c'est a priori de la compétence du Grand Conseil et de la Direction générale de la mobilité – je crois que M^{me} Wenger, qui vient d'être élue au Grand Conseil...

Une voix. Bravo!

M. Adrien Genecand. Je crois que M^{me} Wenger pourrait adapter le niveau auquel elle a tenté de faire de l'opposition, puisqu'il n'est pas le bon. Elle pourrait peut-être attendre de siéger au Grand Conseil, qui est le bon niveau pour faire ce débat et traiter la question des Transports publics genevois. On peut se plaindre, Madame Wenger – vous transmettez, Monsieur le président – de ce que votre magistrat a fait en Ville de Genève en matière d'aménagement des arrêts de bus. On peut se plaindre de la qualité de l'aménagement qu'a réalisé votre magistrat, qui est catastrophique. Mais sur la question du réseau, il faut absolument que M^{me} Wenger s'en charge au niveau du Grand Conseil, où elle vient d'être élue, de sorte qu'avec un peu de chance ce parlement n'ait plus besoin de traiter de problématiques qui ne sont pas les siennes.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux. Effectivement, ces deux motions se rejoignent sur une même problématique, et je pense qu'il faut les voter. Cela dit, il faut quand même rappeler la raison pour laquelle ce Conseil municipal s'est emparé de cette problématique. Monsieur le président, vous transmettez à M. Genecand que, si ce Conseil municipal s'est occupé de cette problématique, c'est bel et bien parce qu'il y avait – passez-moi l'expression – une cacade totale avec la mise en place de ce nouveau réseau, que les habitants de notre ville sont tout à fait concernés et que, de surcroît, d'après la loi sur le réseau des transports publics, le réseau doit être soumis aux communes concernées par voie de résolution. Cela n'a pas été le cas! Le Canton a violé la loi, c'est clair. Par conséquent, nous sommes tout à fait habilités à discuter du réseau. Ceci aurait normalement dû être soumis par voie de résolution aux com-

munes concernées, en l'occurrence à la principale commune concernée, la Ville de Genève, et c'est déjà ce que j'avais relevé dans ma motion. Députés ou pas, le Conseil d'Etat, par l'intermédiaire de sa magistrate en charge de la Direction générale de la mobilité, n'a pas respecté la loi. La loi qu'ils font eux-mêmes...

Nous sommes de ce fait, et de par le fait aussi que les usagers de la ville de Genève se sont retrouvés en difficulté, et dans une problématique qui dépasse presque l'entendement, parfaitement légitimés à discuter de ce sujet. C'est quand même incroyable que nous ayons mis 780 millions, que les contribuables de Genève aient mis 780 millions dans l'amélioration et la modification du réseau TPG, et que cela ne fonctionne pas. C'est quand même un comble! D'accord, des prolongations ont été faites jusqu'au CERN et jusqu'à Bernex... Soyons sympa, car ce serait plus précisément un kilomètre avant le village de Bernex. Mais hormis ces deux améliorations, toutes les autres modifications ne fonctionnent pas, ou fonctionnent mal, ou elles créent des problèmes avec les usagers. Après, évidemment, il y a aussi eu le problème de l'aménagement de la place Bel-Air, où la Ville est impliquée. Je sais que le magistrat Pagani nous a dit plusieurs fois qu'il avait eu des contraintes et que tout était plus ou moins imposé par la Direction générale de la mobilité. Je ne le crois pas, je ne le crois pas vraiment, mais il est clair que l'aménagement de ce site pose d'énormes problèmes de transbordement.

Alors que faut-il faire aujourd'hui? Cela tombe bien que ces motions soient justement à l'ordre du jour! On sort des élections cantonales, il va y avoir des changements, la reine «de l'immobilité» a quitté le bateau, par conséquent, il y a des choses qui vont être remises sur les rails, enfin sur les bons rails... Je vous rappelle aussi qu'il y a une pétition des usagers qui réclame le retour de la ligne 13 Bachet-de-Pesay – Carouge – la gare, et il y a également une réclamation pour rejoindre directement la gare depuis Moillesullaz. Tout cela n'est pas résolu. On nous a mis un bus 27, qui est brimbalant, qui ne fonctionne pas et qui est englué dans la circulation. Nous n'allons pas reparler de tous les problèmes de la rue de l'Ecole-de-Médecine, nous en avons déjà suffisamment parlé, mais on n'a pas besoin d'attendre la résurrection des boutons de guêtres, d'attendre avril 2014 – puisque c'est ce que j'ai encore entendu il n'y a pas si longtemps de la part de la magistrate – pour remettre une ligne qui fonctionne.

Le tram, il passe! C'est le fameux 18. Il passe, mais à vide! Il sort du dépôt, il va au Bachet-de-Pesay, puis à Carouge, mais il est vide parce qu'il fait une autre ligne. Nom de bleu, on se moque du monde! Faut-il attendre le mois d'avril pour au moins mettre en piste cette amélioration extrêmement simple à réaliser, qui permettra bien sûr de supprimer cet imbécile de bus 27, qui ne sert à rien, et de répondre déjà en partie aux besoins de la population? Non, il faut agir!

Alors ces deux motions tombent tout à fait bien! C'est le bon moment: nouveau Grand Conseil, nouveau Conseil d'Etat. Il faudra qu'ils se saisissent de ce

problème, car la population, dont très certainement aussi une grande partie des usagers des Transports publics genevois, a manifesté son mécontentement dans les urnes. Votons ces deux motions et exigeons des actions rapides, car je ne crois pas que la population se satisfera d'attendre que des demi-mesures se réalisent au mois d'avril, puisqu'au moment où l'on rétablira la ligne Bachet-de-Pesay – Carouge – Cornavin il faudra bien, et je suis obligé d'y revenir...

Le président. Il vous faut conclure, Monsieur Sormanni.

M. Daniel Sormanni. Je vais conclure dans deux secondes et demie, Monsieur le président, il faudra bien supprimer cette imbécilité de double sens unique à la rue de l'École-de-Médecine, cette priorité donnée au bus au boulevard Carl-Vogt, qui ne fait que des bouchons, et ce bus 27 lui-même. Mesdames et Messieurs, votons ces deux motions.

Le président. Merci, Monsieur Sormanni; je suis désolé, il vous restait une minute... (*Exclamations.*) Je donne maintenant la parole à M. Pascal Spuhler.

M. Pascal Spuhler (MCG). Merci, Monsieur le président. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, mon collègue Daniel Sormanni a détaillé les problèmes que l'on peut constater aujourd'hui avec le nouveau réseau TPG. Il date d'ailleurs bientôt d'une année trois quarts... Vous vous rappelez tous, lorsque ce réseau avait été mis en place en novembre 2011, le nombre de lettres de lecteurs dans les quotidiens et le nombre de réclamations relatives à ce réseau qui, effectivement, était relativement lamentable. Je ne vais pas vous refaire la liste de Prévert sur ces problématiques, mais, Monsieur le président, je voudrais que vous transmettiez à M. Genecand que je trouve son intervention un peu regrettable, car elle est totalement faussée.

Le réseau TPG fait également partie du travail de la commune. C'est quand même à la commune de donner l'impulsion de ses desiderata pour son réseau de transports publics. C'est elle qui doit connaître les nécessités et les besoins pour ce réseau. Après, si ce Conseil municipal ne peut pas émettre d'idées, soit, les députés tranchent et décident. Vous étiez candidat, Monsieur. Malheureusement, vous n'êtes pas passé, contrairement à M^{me} Wenger. (*Exclamations.*) D'accord, vous n'étiez pas candidat, excusez-moi, et tant mieux pour M^{me} Wenger, bravo pour elle. Après, il revient à la Direction générale de la mobilité de réguler et d'organiser tout cela. En l'occurrence, cela a été mal régulé, mal organisé.

M. Adrien Genecand (LR). Mon intention n'est pas de défendre le réseau et ce qui s'est passé ces dernières années. La raison de mon intervention est extrêmement simple. L'article 4, alinéa 4 de la loi sur le réseau des transports publics dit: «Les projets de modification du plan du réseau sur rail sont également soumis pour avis au Conseil municipal des communes concernées. Le Conseil municipal se prononce sous forme de résolution dans un délai de 45 jours à compter de la communication du projet à la commune. Son silence vaut approbation...»

Mesdames et Messieurs, on a là un petit problème quand même dans toute cette discussion, puisque le magistrat qui nous représentait au conseil d'administration des Transports publics genevois, M. Pagani, brille par son absence, une fois de plus, comme quand le sujet est un peu dérangent... (*Exclamations.*) Il y a quand même un problème, Monsieur le président, car si on vous a annoncé qu'il n'était pas là, il aurait peut-être fallu reporter ce débat. Quoi qu'il en soit on aurait dû a priori nous présenter ce projet.

Alors, ou M. le magistrat qui nous représente au conseil d'administration des Transports publics genevois a estimé qu'il se représentait lui-même, ou il a estimé qu'il représentait la Ville de Genève et que sa décision, en tout cas sa lecture, suffisait, et il a oublié de nous soumettre ce nouveau réseau. Toujours est-il que le procès d'intention doit être fait à l'encontre du magistrat qui nous représentait dans ce conseil d'administration. On ne peut pas faire le procès d'une entité. On peut certes la critiquer – cela a largement été fait – le réseau, d'ailleurs, sera vraisemblablement modifié par les députés. Mais, ce soir, le procès que nous devons faire est celui de M. Pagani, qui nous a représenté aux TPG, qui a manifestement oublié de nous soumettre les modifications du réseau, mais qui a fait des modifications d'aménagement. C'est là où c'est quand même particulier, Mesdames et Messieurs. Nous avons voté plusieurs millions pour rehausser les arrêts de tram. Nous avons voté quelques millions pour faire des transformations sur les arrêts de tram, mais nous n'avons pas été prévenus sur la question du changement de réseau!

Ce qui est un peu embêtant, c'est que c'est à M. Pagani que nous devons demander des explications ce soir. Alors j'espère que vous me le pardonnerez, Monsieur le président, mais si M. Pagani vous a dit qu'il était absent, on aurait malheureusement dû reporter ce débat. Nous ne devons pas avoir un débat sur la modification du réseau, juste là, maintenant, au Conseil municipal. Ce débat devra avoir lieu au Grand Conseil, et nous espérons que notre représentant – s'il décide de réintégrer le conseil d'administration des Transports publics genevois ou si c'est quelqu'un d'autre – nous présentera cette fois-ci le projet de modification du réseau de sorte que nous puissions nous prononcer tous ensemble. Mais venir ce soir comme la pluie après les vendanges, c'est un peu dommageable, surtout si le magistrat responsable de tout ça n'est pas là.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je me permets d'intervenir dans ce débat en tant que membre de la délégation à l'aménagement, car, visiblement – mais c'est la faute du Conseil administratif, comme toujours – M. Genecand est bien mal informé. Le hasard fait que – dans une autre vie, à une autre responsabilité et sous une autre casquette – j'étais membre du conseil d'administration des Transports publics genevois au moment où M. Pagani est arrivé pour représenter la Ville de Genève. Et j'assume de dire ce soir que nous avons été les deux seuls membres de ce conseil à prévenir que ces modifications du réseau étaient très mal conçues, voire foireuses.

M. Pagani l'a dit et redit, je l'ai dit et redit, non qu'elles étaient mal conçues dans l'absolu – on peut en discuter – mais parce que les conditions concrètes dans lesquelles, à Genève, nous devons opérer un réseau ne permettaient pas une bonne exploitation de cette variante, puisque les fameuses interfaces ne pouvaient être aménagées d'une manière à faciliter les transbordements; on le voit à Bel-Air, on le voit à Cornavin, on le voit aussi dans une moindre mesure à Plainpalais. Or, on nous avait présenté des simulations selon lesquelles tout serait dans le meilleur des mondes...

Selon la loi, nous devons effectuer les aménagements, et c'est le piège pour la Ville de Genève. Nous devons les faire, nous devons les payer, et vous devez voter les budgets – vous n'avez pas le choix. Nous n'avons aucune influence décisionnelle. En matière de mobilité – je le rappelle – le fait de déplacer un signal ou de changer un marquage routier est décidé par le Canton. Mais c'est à nous de le faire et de le payer, nous sommes aux ordres. Nous pouvons émettre un avis, nous pouvons discuter, mais, *in fine*, c'est le Canton qui décide pour le meilleur ou le pire. (*Brouhaha.*)

En ce que concerne les aménagements, nous avons donc prévenu que la place Bel-Air ne pourrait être aménagée de manière adéquate, notamment pour que le transbordement des gens qui vont dans les Rues-Basses et de ceux qui veulent prendre les nouvelles lignes de tram à Bel-Air se passe bien. Nous avons prévenu que ce n'était pas réaliste. Mais voilà, à un moment donné, les décisions étaient prises. Il y a des gens qui sont satisfaits du changement de réseau et il y a des éléments qui sont nettement insatisfaisants, le rapport de M. Kaufmann l'a montré. C'est le fait, notamment, de passer d'une extrême à l'autre, de huit lignes à trois. On aurait pu opter pour une solution intermédiaire, raisonnable. Cela n'a pas été fait, ma foi... Mais la Ville de Genève n'est pas aux commandes dans ce dossier.

M. Pagani a prévenu, prévenu à nouveau, et c'est probablement l'une des raisons pour lesquelles – et j'assume de le dire – le Grand Conseil l'a sanctionné en le sortant du conseil d'administration des Transports publics genevois de manière totalement abrupte et injustifiée. Ma foi, le Grand Conseil est maître chez lui, nous avons dû obéir. Depuis, le Conseil administratif essaie d'aménager

les choses avec la marge de manœuvre qui est la sienne. Voilà, je voulais quand même rectifier un peu les choses.

Concernant la consultation du Conseil municipal, il se trouve, Monsieur Genecand, que la Ville est représentée dans un certain nombre d'arcanes, que le Conseil administratif a un certain nombre de responsabilités et qu'il les exerce. Vous ne serez pas toujours satisfaits de la manière dont il les exerce, mais nous n'avions aucune possibilité légale ou raisonnable de vous consulter sur le changement de réseau. C'est une décision opérationnelle du Canton; d'ailleurs, les Transports publics genevois exécutent aussi ses décisions. On peut regretter effectivement qu'il n'y ait pas eu d'information, mais cela n'aurait malheureusement rien changé. Je peux vous dire que, même si ce Conseil municipal s'était exprimé sur le changement de réseau, cela n'aurait rien changé, puisque les décisions étaient prises pour le meilleur ou le pire. Maintenant, on essaie de vivre avec elles.

M. Pascal Holenweg (S). Je remercie le conseiller administratif Sami Kanaan d'avoir donné un certain nombre de précisions qui paraissent indispensables, non pas à la compréhension du débat, mais pour le situer dans le cadre de la répartition des compétences entre la Ville et le Canton. Il y a là, d'ailleurs, un déséquilibre complet des compétences, des pouvoirs et des capacités de décision.

Nous avons eu tout à l'heure deux interventions, celle de M. Sormanni et celle de M. Genecand. D'emblée, le premier a fait le procès de Michèle Künzler, le second celui de Rémy Pagani. Il est historiquement assez dangereux de transformer les parlements en tribunaux, en lieux de procès. C'est non seulement dangereux mais aussi, en l'occurrence, parfaitement absurde, puisque le plan de réseau des TPG a été adopté par le Conseil d'Etat bien avant que Michèle Künzler ne soit conseillère d'Etat. La seule chose qu'elle pouvait faire légalement était de le concrétiser. Si on a des responsabilités à attribuer dans l'acceptation de ce plan, elles le sont à ceux qui l'ont accepté, pas à celle qui a hérité de ce cadeau empoisonné.

Deuxièmement, le problème que cela pose est la capacité d'un gouvernement et d'un parlement à résister aux avis éclairés d'experts plus ou moins autoproclamés qui nous pondent des plans de réseau sans qu'ils n'aient vraisemblablement utilisé les transports publics depuis vingt ans. Le nouveau plan du réseau TPG a été conçu par des gens qui n'ont aucune responsabilité politique. La responsabilité politique revient au Conseil d'Etat et au parlement cantonal de l'époque, puisque, dans la répartition des compétences, le parlement municipal n'a qu'une compétence consultative. La responsabilité politique n'est donc pas à attribuer au conseiller administratif qui représentait la Ville au sein du conseil d'administration des Transports publics genevois, ni à la conseillère d'Etat qui a hérité de ce

plan de réseau. Elle est à attribuer aux membres du Conseil d'Etat et du parlement de l'époque qui ont accepté un plan qui se révèle, à l'usage, non seulement inadapté, mais parfaitement foireux pour la population.

Cela illustre aussi la nécessité – qui a été contestée par le Conseil d'Etat lui-même – que la Ville de Genève soit représentée par un magistrat au sein du conseil d'administration des Transports publics genevois, puisque, si nous plaignons maintenant de ce que le Conseil municipal n'ait pas été informé par le Conseil administratif à temps des propositions de modifications de réseau, de quoi allons-nous nous plaindre quand la Ville ne sera représentée au conseil d'administration des Transports publics genevois que par un fonctionnaire?

La possibilité que la Ville soit informée dépend de la possibilité que la Ville soit représentée dans les lieux de décisions. S'il n'y a plus de magistrat qui représente la Ville de Genève au sein du conseil d'administration des Transports publics genevois – comme ce sera vraisemblablement le cas – l'information ne circulera pas mieux. Au contraire, elle circulera plus lentement et de manière moins claire, puisque le fonctionnaire qui représentera la Ville au sein de ce conseil d'administration devra rendre compte ensuite au conseiller administratif qui en est responsable, lequel devra lui-même rendre compte au plénum du Conseil administratif. Ce n'est pas comme cela que nous serons mieux informés. Ce n'est pas comme cela que nous serons détenteurs d'une capacité de réaction supplémentaire.

A chercher des boucs émissaires individuels, qui ne sont responsables ni de l'adoption du plan de réseau ni de la non information du Conseil municipal sur les modifications de ce plan de réseau, non seulement on perd complètement de vue les responsabilités réelles, mais on perd aussi complètement de vue notre capacité à répondre à des décisions pour le moins inadaptées – c'est un euphémisme – prises par le Conseil d'Etat et le Grand Conseil. On est là en pleine illustration du déséquilibre des pouvoirs et des responsabilités entre le Canton et la Ville. C'est le cas en matière de transports, ce sera le cas en matière de politique culturelle, et c'est le cas en matière de politique sociale. Nous avons d'un côté une collectivité publique cantonale qui s'octroie le pouvoir de décider mais qui n'assume pas les conséquences concrètes de ses décisions et, de l'autre, une collectivité publique municipale qui est tenue d'appliquer des décisions prises par d'autres, sans avoir la moindre possibilité d'influer sur elles.

Nous sommes, au Conseil municipal, supposés représenter la population d'une ville, qui est le cœur du réseau des transports publics genevois. Presque toutes les lignes y passent, mais, pratiquement, la Ville de Genève n'a qu'une voie consultative dans la définition de ce réseau. C'est parfaitement légal, c'est politiquement insupportable et c'est matériellement absurde. Si nous voulons que la Ville de Genève soit réellement l'acteur politique qu'elle doit être dans la définition du réseau des transports publics – parce qu'elle est le cœur du réseau – il faut

changer la loi. Ce n'est pas le parlement dont nous venons d'hériter il y a deux jours qui me paraît capable de le faire dans le sens que nous voulons.

En tant que Conseil municipal, il ne nous reste donc plus qu'à prendre les maigres responsabilités qui sont les nôtres: il faut inviter le Conseil administratif à utiliser les quelques maigres compétences qu'il a pour nous transmettre par voie de résolution toute proposition de modifier le réseau, de sorte que nous puissions nous prononcer sur cette résolution. C'est cela que la loi sur le réseau des transports publics permet!

Le Conseil administratif peut parfaitement nous soumettre des résolutions, il l'a déjà fait. (*Remarque.*) Il est parfaitement en mesure de nous proposer des résolutions sur quelque sujet que ce soit, et il le fait. Il ne nous a jamais proposé de résolution sur ce sujet, c'est ce manque-là que l'on peut combler en demandant au Conseil administratif – peut-être sous forme d'amendement, peut-être sous forme de recommandation – qu'il nous soumette immédiatement chaque modification de réseau par voie de résolution, tout comme on le fait pour les décisions de l'Association des communes genevoises et du Fonds intercommunal. On nous soumet une résolution à chaque fois qu'il y a une proposition de modification de réseau, et nous décidons si nous l'acceptons ou pas. Sans cela, dans les cadres juridique et légal actuels, nous restons un acteur inférieur de la décision politique, alors que nous sommes un acteur majeur de la réalité du réseau. C'est cela qu'il faut changer, et ce n'est pas en attribuant la responsabilité des cafouillages des Transports publics genevois – pour dire le moins – à M. Pagni ou à M^{me} Künzler que l'on résoudra quoi que ce soit.

Le président. Monsieur Holenweg, il vous faut conclure, s'il vous plaît.

M. Pascal Holenweg. On cherche des boucs émissaires, mais une fois que le bouc émissaire a été chargé de tous les péchés du monde, les péchés du monde restent là et le merdier reste dans le réseau.

M. Pierre Gauthier (EàG). Il est quand même important de rappeler les raisons pour lesquelles la motion M-991 a été déposée. Pour résumer en une formule, on est passé du réseau dit «constellation» au réseau «consternation», et c'est là la seule raison de cette motion. La phrase n'est pas de moi, elle est de l'expert en transports publics, Vincent Kaufmann, et je pense qu'elle est excellente.

C'est vrai que l'on peut toujours revenir en arrière et dire que c'est de la faute de celui-ci, celle-ci, ou de celui-là. Il faut quand même se rendre compte que le Grand Conseil n'a pas vu venir la catastrophe, puisque le réseau a été accepté, je

crois, à une immense majorité par le Grand Conseil de l'époque. Je vous rappelle que nous n'y étions pas, peut-être que les choses auraient été différentes.

Par ailleurs, contrairement à ce que la loi sur le réseau des transports publics prévoit, ce nouveau plan de réseau n'a pas été soumis par voie de résolution au Conseil municipal. Il y a donc eu, puisque la loi n'a pas été respectée, quelque chose qui ressemble à un petit coup de canif dans le contrat. Le concept même de plan de réseau n'a pas été respecté. Voilà pourquoi un certain nombre de citoyennes et de citoyens se sont trouvés dans l'obligation de refuser ce plan de réseau, qui était une consternation, comme je l'ai déjà dit, et de le faire savoir.

Notre motion M-991 demandait un certain nombre de choses au Conseil administratif, notamment si l'élaboration du nouveau plan de réseau avait fait l'objet d'une négociation entre les autorités cantonales, les TPG et la Ville de Genève, ou s'il avait été imposé au Conseil administratif, comme nous le craignons. Les propos de notre conseiller administratif Sami Kanaan, qui a eu une autre casquette, non pas celle de contrôleur, mais de membre du conseil d'administration des Transports publics genevois, nous confirment que cette négociation n'a pas eu lieu. C'est là le deuxième coup de canif dans le contrat qui a créé la colère justifiée des usagers.

Notre motion demandait aussi que l'on analyse «les modifications du réseau TPG en ville de Genève», puisque c'est le territoire sur lequel nous avons une responsabilité, «afin d'en évaluer l'impact et les conséquences sur la population et sur les conditions de circulation.» Notre conseiller administratif – il n'est pas le nôtre, au sens d'Ensemble à gauche, mais celui de l'ensemble de la population genevoise, puisqu'il a été élu à ce poste pas uniquement par nous mais par l'ensemble de la population – a eu l'outrecuidance d'anticiper cela en demandant à un expert en transports publics, M. Vincent Kaufmann, de produire un rapport pour évaluer la qualité et les impacts de ce nouveau réseau sur la population. Crime de lèse-majesté!

Suite à la publication de ce rapport, qui est accablant pour le nouveau réseau, et au terme d'arguties juridiques qui confinent au ridicule, notre conseiller administratif, représentant de la Ville, a été éjecté du conseil d'administration des Transports publics genevois à titre de représailles. C'est parfaitement scandaleux que le représentant du premier contributeur et du premier utilisateur du réseau des Transports publics genevois, la Ville de Genève, ait été expulsé, quasiment *manu militari*, du conseil d'administration des Transports publics genevois. C'est évidemment à cause de cet enchaînement de circonstances que nous en sommes arrivés – le Mouvement citoyens genevois d'un côté, Ensemble à gauche de l'autre – à devoir déposer une motion.

En outre, il y a une différence que M. Genecand n'a sûrement pas comprise, vous lui transmettez, Monsieur le président. Peut-être n'a-t-il pas eu la chance

de jouer au train électrique quand il était petit, je ne sais pas, mais il y a une différence entre le réseau et les aménagements. Ce n'est pas exactement la même chose. En général, vous avez des trains de marque Märklin pour le réseau et des petites maisons en lego pour les aménagements. Alors, Monsieur Genecand, revenez à votre enfance et souvenez-vous que les choses sont différentes. Notre conseiller administratif, Sami Kanaan, nous a aussi expliqué qu'il y avait une différence entre les aménagements et le réseau et que la Ville de Genève avait les pieds et poings liés en ce qui concerne les aménagements. Elle n'a pas le choix de faire ce qu'elle veut, puisque le réseau passe là où elle ne le décide pas.

Je terminerai, Monsieur le président – avant d'abuser de votre patience – par rappeler que nous devons voter la motion originale sans les modifications qui ont été proposées par la commission, car celles-ci la viderait de son sens. Toutefois, si par malheur le plénum devait malgré tout persister avec ces propositions d'amendements, nous voterions quand même cette motion, et même les deux, puisqu'elles vont toutes les deux dans le même sens.

M^{me} Sandrine Burger (Ve). Une fois n'est pas coutume, le groupe des Verts est sur la même ligne que le Parti libéral-radical, notamment que M. Genecand, concernant ces deux motions. Effectivement, c'est un problème qui a énormément occupé la population, les élections, les journaux... C'était le grand feuilleton de cette dernière année. Malheureusement, cela se situe à un niveau de décision qui n'est pas le nôtre, puisque cela relève de la compétence du Canton. (*Brouhaha.*) En Ville, nous avons assez d'autres sujets. Il n'y a qu'à voir notre ordre du jour et ses 152 points pour comprendre que nous avons d'autres objets à traiter qui nous concernent directement. Je n'ai pas l'intention d'intervenir précisément sur le pour ou le contre de ce réseau, sur ce qu'il faudrait changer et sur ce qu'il ne faudrait pas changer. Les Verts avaient déjà proposé en commission des amendements pour supprimer tout ce qui ne concernait pas directement la Ville, et nous avons accepté ces motions ainsi amendées. Nous les revoterons, mais avec les amendements. Sans les amendements, nous ne les voterons pas.

M. Olivier Fiumelli (LR). Je veux quand même répondre à M. Gauthier, Monsieur le président. Vous lui transmettez que je ne jouais pas au train électrique Märklin, mais plutôt aux trains en bois Brio, qui sont au moins compatibles avec les trains en bois Ikea et qui permettent de faire des économies... Tout cela pour dénoncer la tentative pathétique de M. Gauthier de défendre les aménagements médiocres faits par M. Paganì autour du réseau TPG. Nous avons parfaitement compris la différence entre l'aménagement et le réseau, je vous rassure. Quoi qu'il en soit, ce débat est parfaitement utile, les élections sont passées, alors M. Sormanni, M^{me} Wenger ou d'autres personnes pourront le porter dans d'autres

enceintes. Mais nous n'avons plus de temps à perdre ici, car nous avons d'autres sujets à discuter.

Cela dit, des choses intéressantes ont quand même été dites ce soir par M. Kanaan, à savoir que le conseil d'administration des TPG prend des décisions. Peut-être que nous pourrions voir les TPG. Mais ce que le groupe PLR aimerait surtout, c'est que l'on respecte la loi sur le réseau des transports publics. Or, à la lecture de la loi que vous a faite Monsieur Genecand – je ne vais pas vous faire l'insulte de la citer à nouveau – il est bien de la responsabilité de ce Conseil administratif, donc de M. Pagani, de déposer devant le Conseil municipal une résolution pour que la commune se prononce pour un soutien ou non à ce réseau. M. Pagani ne l'a pas fait; il ne l'a jamais fait. M. Holenweg a tenté de défendre sa place au sein du conseil d'administration des TPG; nous voulons bien, mais, en l'occurrence, M. Pagani a démontré, en tout cas dans ce conseil d'administration, qu'il ne représentait pas la commune Ville de Genève, puisqu'il ne nous a pas soumis de résolution pour que le Conseil municipal se prononce sur ce réseau, comme il aurait dû légalement le faire. C'est cela qui désole le Parti libéral-radical. Cela dit, quel que soit le résultat de ce vote, ces motions ne servent à rien. Ces textes doivent maintenant être traités au niveau du Grand Conseil.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, il y en a quand même qui se fourvoient complètement dans ce débat. Vous transmettez notamment à M. Fiumelli, Monsieur le président, qu'on ne peut pas se défausser de cette problématique, comme cela, d'un trait de crayon. Les communes par lesquelles passe le réseau des Transports publics genevois sont concernées. C'est le cas ici en Ville de Genève. Que l'on soit avant, après, ou pendant les élections, cela n'a strictement aucune importance. Si certains veulent traiter le problème juste avant les élections, mais qu'après ils s'en fichent, c'est leur problème, ce n'est pas le mien. Moi, je veux que l'on puisse régler cette problématique. Il y a des choses que l'on peut régler très facilement, sans faire de travaux. Il suffit de modifier les horaires, et d'utiliser la ligne de tram 18 pour relier en tram Bachet-de-Pesay à la gare en passant par Carouge. C'est tout à fait faisable sans dépenser un seul centime. (*Brouhaha.*)

Alors, faut-il chercher les responsabilités jusque-là? Le Conseil administratif avait-il l'autorité pour rédiger lui-même une résolution pour la soumettre au Conseil municipal, ou était-ce au Conseil d'Etat de saisir le Conseil administratif par voie de résolution pour lui demander de faire approuver ce plan par le Conseil municipal? Je n'ai pas envie de chercher les responsabilités, cela n'a pas d'importance. Je crois néanmoins que le Conseil administratif n'est pas responsable de ce qui n'a pas été fait et que c'est la faute du Conseil d'Etat, qui aurait dû saisir la Ville de Genève d'une résolution, comme il le fait très justement pour les plans

localisés de quartier. Mais cela n'a plus tellement d'importance aujourd'hui. Aujourd'hui, ce que nous demandons, c'est que l'on prenne des mesures pour modifier ce réseau, les mesures qui sont nécessaires et faciles à faire, en tout cas pour partie. J'ai cité tout à l'heure le rétablissement de la ligne 13 ou le fait d'utiliser la ligne de tram 18 pour faire le parcours Bachet-Carouge-Cornavin. Cela peut être fait rapidement, il n'y a pas besoin d'attendre encore des mois pour mettre en place cette mesure, et c'est ce que nous réclamons, ici, aujourd'hui.

Théoriquement, ce réseau devait être réversible. La réversibilité faisait partie de la loi qui a été votée. Or, lors de la réalisation des travaux, un certain nombre de rails n'ont pas été posés, ce qui ne permettait pas la réversibilité. Mais au-delà du fait que cette loi n'a pas été respectée – et les députés se sont aussi fait abuser – il faut se rappeler pourquoi ceux-ci avaient demandé cette réversibilité! Parce qu'ils avaient quand même un certain nombre de doutes, j'imagine! On s'est donc moqué des députés, mais, en réalité, on s'est véritablement moqué de la population, du contribuable, qui a dépensé 800 millions pour un réseau qui ne répond pas à ses attentes. Alors on peut tourner en rond encore pendant vingt-sept ans...

Le président. Monsieur Sormanni, je vous accorde la minute que je vous ai piquée tout à l'heure... (*Exclamations.*)

M. Daniel Sormanni. Je vous remercie, Monsieur le président, mais j'ai tout de suite fini. L'étude qui a été commandée par le magistrat Pagani à l'expert en transports publics Vincent Kaufmann, de l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), a montré un certain nombre de choses. On peut faire une bagarre d'experts, mais on constate en tout cas une chose, c'est qu'à partir du moment où ce rapport est sorti il a été rejeté comme étant un chiffon, un torchon, par la conseillère d'Etat en charge des transports publics qui, plutôt que d'ouvrir la porte et de dire qu'il y avait peut-être quelque chose à en tirer, des modifications à apporter et à examiner...

Le président. Monsieur Sormanni, la minute vous a été rendue... Il vous faut conclure.

M. Daniel Sormanni. Je vais conclure. Ce rapport a été jeté dans la poubelle du «Département de l'immobilité». C'est ce qui est triste à voir, car il aurait peut-être mieux valu à ce moment-là ouvrir le dialogue entre les responsables politiques ou entre les experts. Cela dit, moi, entre les experts de la Régie autonome des transports parisiens (RATP), qui ont conçu ce réseau imbécile, et ceux de

l'École polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), j'ai fait mon choix. Je voterai ces deux motions.

Le président. Le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après M. Holenweg et le magistrat. Madame Fabienne Aubry Conne, vous avez la parole. (*Brouhaha.*)

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP). Merci, Monsieur le président. J'ai écouté MM. Sormanni, Gauthier et Holenweg avec délectation, et je sais aussi que ce plénum reste impuissant face à cette réalité dans les décisions. Je me réjouis d'autant plus des résultats des élections du week-end dernier, puisque certains de ces messieurs et une bonne partie des élus du Mouvement citoyens genevois et de gauche, ici présents, siégeront également au Grand Conseil. Le relais étant là, je ne me fais plus aucun souci et je me réjouis beaucoup des résultats à venir... (*Brouhaha.*)

Le président. Madame Aubry Conne, un instant, s'il vous plaît, vous êtes en droit de parler dans le silence, en tout cas dans le respect.

M^{me} Fabienne Aubry Conne. Ce n'est pas grave. Je disais donc que certains de ces messieurs et une bonne partie de nos élus du Mouvement citoyens genevois et de gauche siégeront bientôt au Grand Conseil. Le résultat est donc attendu, et je m'en réjouis.

M. Pascal Holenweg (S). Si nous avons ce débat aujourd'hui, c'est parce que ces rapports ne sont débattus qu'aujourd'hui, bien qu'ils aient été rendus il y a une année. Or, il ne tenait qu'à nous de les faire passer en urgence dans l'ordre du jour. Ni la rapporteuse ni la commission n'ont tardé à examiner ces deux motions. C'est nous qui avons tardé à nous saisir de ces objets. On ne peut donc pas se reprocher maintenant d'avoir le débat deux jours après les élections. Cela fait plus d'une année que les rapports ont été rendus, nous pouvions parfaitement nous saisir de ces deux objets dès que les rapports étaient rendus.

Deuxièmement, je suis un peu moins optimiste que M^{me} Aubry Conne sur la capacité des conseillers municipaux élus députés à se souvenir qu'ils ont été ou qu'ils sont encore conseillers municipaux. Dans le passage du Conseil municipal au Grand Conseil, il se passe en général quelque chose qui tient de l'amnésie. Les députés qui ont été conseillers municipaux – et plus encore quand ils finissent

conseillers d'Etat – ont tendance à oublier qu'ils ont été élus de la Ville de Genève et à reprendre les vieilles habitudes cantonales consistant à faire des communes des instances d'exécution de décisions cantonales, et que l'on ne consulte pas. C'est pourquoi il est de notre responsabilité de faire en sorte que la commune – le Conseil municipal, le Conseil administratif – utilise toutes les possibilités qu'elle a pour défendre le point de vue de la Ville. Il ne faut pas attendre des députés au Grand Conseil – fussent-ils d'anciens conseillers municipaux ou des conseillers municipaux encore en fonction – qu'ils fassent à notre place le travail que nous aurions oublié de faire.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'aimerais d'abord donner quelques chiffres, qui sont incontournables. Ces six dernières années, nous avons dépensé près de 60 millions pour les aménagements en surface auxquels la loi nous oblige. Je ne pense pas que l'on puisse passer à côté de ces investissements sous prétexte que ce sont d'autres qui décident.

Un certain nombre d'autres décisions ont été prises. Je vous rappelle qu'en 2010 Sami Kanaan et moi-même avons combattu au sein du conseil d'administration des Transports publics genevois une augmentation des tarifs qui devait s'appliquer en 2011. J'ai été délégué par le Conseil administratif pour protester auprès du Conseil d'Etat, et cela a fonctionné, car le Conseil d'Etat a reporté l'augmentation en 2012. Je me suis fait fort d'associer le Conseil administratif à ma protestation contre cette augmentation que les Genevois et les Genevoises subissent depuis lors.

Cela dit, je peux vous répondre sur les aménagements, Monsieur Fiumelli. Les aménagements qui ont été faits sur les ponts de l'Ile – et je le redis parce que certains semblent l'oublier – ne dépendent pas de nous. J'ai notamment réclamé à cor et à cri un trottoir traversant depuis le passage de la Monnaie jusqu'aux arrêts de tram. Malheureusement, je n'ai jamais obtenu satisfaction, quoique, j'ai rencontré aujourd'hui le directeur de la Direction générale de la mobilité, qui m'a dit vouloir examiner cette possibilité, puisqu'il y a effectivement une situation accidentogène entre le passage de la Monnaie et les arrêts de tram des ponts de l'Ile, où les gens transitent.

C'est pourquoi je trouve un peu regrettable, Monsieur Fiumelli, que vous évitiez de dire que c'est la majorité du Grand Conseil qui a voté le passage du système de lignes et de destinations à ce système de transbordements qui pose problème aujourd'hui, en tout cas sur deux plateformes, ou même trois, c'est-à-dire à Cornavin, au rond-point de Plainpalais et aux ponts de l'Ile. Vos partis, Monsieur Fiumelli, ont voté au pas de charge ce changement de système dont les Genevois souffrent aujourd'hui, notamment les personnes à mobilité réduite. Alors j'aurais bien été en peine de proposer une résolution. Le Conseil d'Etat

devait d'ailleurs la proposer lui-même, comme dans les plans localisés de quartier, puisqu'il a l'obligation de consulter les communes, et vous l'avez relevé, à juste titre. J'aurais été bien en peine de remonter le courant, si j'ose dire, et de faire en sorte que le Grand Conseil revienne sur une décision qu'il avait déjà prise. (*Brouhaha.*)

Pour essayer de défendre vos intérêts, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai effectivement commandé un rapport à M. Kaufmann. Il a dit que le transbordement était possible, mais qu'il ne fallait pas rester intransigeant, et qu'il fallait rétablir deux lignes, la ligne 16 et la ligne 13. J'ai appris comme vous dernièrement – et je m'en réjouis – que la ligne 13 serait remplacée par la ligne 18, et qu'il est éventuellement question – c'est un scoop – d'étudier la possibilité de rétablir la ligne 16 entre Chêne-Bourg et la gare Cornavin à raison d'un tram toutes les dix minutes. C'est une bagarre de longue haleine, et je me fais fort, sur la base des motions que vous avez présentées – et que vous voterez – de pouvoir défendre votre position, y compris de l'extérieur du conseil d'administration des Transports publics genevois.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller administratif. Je vous demande maintenant d'être attentifs, Mesdames et Messieurs. Nous entrons en procédure de vote.

Mis aux voix, le premier amendement de la commission portant sur la motion M-991 est accepté par 53 oui contre 15 non (1 abstention).

Mis aux voix, le deuxième amendement de la commission portant sur la motion M-991 est accepté par 43 oui contre 26 non.

Mis aux voix, le troisième amendement de la commission portant sur la motion M-991 est accepté par 55 oui contre 12 non.

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée par 45 oui contre 22 non.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à intervenir, sans délai, auprès du Département cantonal de l'intérieur et de la mobilité et des TPG afin que ces derniers mettent tout en œuvre pour que

soit respecté le concept de réseau défini par la loi cantonale H 1 50 adoptée en 1988 (triangle Rive – Cornavin – Bel-Air et axe Rive – Cornavin par le pont du Mont-Blanc);

- à informer le Conseil municipal afin que ce dernier sache si l'élaboration du nouveau plan de réseau a fait l'objet d'une négociation entre les autorités cantonales, les TPG et la Ville de Genève ou s'il a été imposé au Conseil administratif.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

Le président. Nous passons maintenant à la motion M-992.

Mis aux voix, le premier amendement de la commission portant sur la motion M-992 est accepté par 64 oui contre 1 non (1 abstention).

Mis aux voix, le deuxième amendement de la commission portant sur la motion M-992 est accepté par 51 oui contre 15 non (1 abstention).

Mise aux voix, la motion amendée est acceptée par 46 oui contre 22 non.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à mettre en œuvre, avec l'Etat et les TPG, une commission d'experts indépendants pour analyser le réseau des TPG et proposer des solutions;
- à exiger que toutes modifications du réseau des TPG soient soumises pour consultation au Conseil municipal, par voie de résolution, conformément à la LRTP (loi sur le réseau des transports publics), article 4, alinéa 4, ainsi que son règlement d'exécution (RRTP), article 4, alinéa 2.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

4. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner:

- le projet de délibération du 30 janvier 2012 de M^{me} Maria Casares, MM. Pierre Gauthier et Pierre Rumo: «Exonération du paiement de la médaille pour chiens» (PRD-26 A)¹;
- le projet de délibération du 22 novembre 2011 de MM. Carlos Medeiros, Jean-François Caruso, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Denis Menoud, Daniel Sormanni, Pascal Spuhler, Laurent Leisi et M^{me} Danièle Magnin: «Aidons les personnes âgées à l'AVS et à l'AI: supprimons le centime additionnel communal sur les chiens» (PRD-17 A)².

Rapport de M. Yves de Matteis.

Les projets de délibérations PRD-26 et PRD-17 ont été renvoyés à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse par le Conseil municipal lors de la séance du 22 février 2012. La commission s'est réunie les 15 mars et 26 avril 2012, sous la présidence de M^{me} Marie Chappuis. Les notes de séance ont été prises par M^{me} Tamara Saggini et M. Léonard Jeannet-Micheli, que la commission remercie pour la qualité de leur travail.

Rappel du projet de délibération PRD-26

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre b), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de trois de ses membres,

décide:

Article unique. – Les personnes au bénéfice de prestations, versées par le Service des prestations complémentaires, possédant un chien de compagnie (au sens de l'article 69, alinéa 1, lettre b) de l'ordonnance sur la protection des animaux), ainsi que les personnes souffrant d'un handicap utilisant un chien de travail ou un chien de handicapé (au sens de l'article 69, alinéa 2, lettres b) et c) de l'ordonnance précitée), sont exonérées du paiement de l'émolument administratif pour

¹ «Mémorial 169^e année»: Développé, 4593. «Mémorial 170^e année»: Motion d'ordonnancement, 4942.

² «Mémorial 169^e année»: Développé, 4594. «Mémorial 170^e année»: Motion d'ordonnancement, 4942.

l'achat de la marque de contrôle annuelle pour chiens pour autant qu'elles soient domiciliées en ville de Genève. Cette délibération entre en vigueur après le délai référendaire.

Rappel du projet de délibération PRD-17

Exposé des motifs

Dans une société de plus en plus déshumanisée où la solitude fait des dégâts, les animaux domestiques ont une fonction importante. En particulier, les personnes âgées trouvent là un réconfort.

Pour certains, la possession d'un chien représente un effort financier important qui se fait parfois au détriment d'autres dépenses nécessaires. Il n'est pas acceptable que nous limitions ainsi leur pouvoir d'achat général.

Rappelons que la taxation, tout à fait injuste, augmente pour le deuxième chien, puis pour le troisième, passant à 147 francs puis à 207 francs. Que se passe-t-il si un enfant, un parent ou un voisin vous remet un deuxième ou un troisième chien? Faut-il les euthanasier?

A l'impôt cantonal s'ajoute donc le centime additionnel communal qui, dans notre ville, représente 461 francs par an pour trois chiens, un poids excessif pour de petits budgets. Car, nous devons le reconnaître, le chien a une fonction sociale.

Nous ne devons pas punir les propriétaires de chiens. Au contraire, nous devons soutenir cette exonération de taxe, parce qu'il est inacceptable qu'une personne âgée se prive du nécessaire pour pouvoir financer les dépenses de son compagnon préféré.

Vouloir taxer les chiens des personnes à l'AVS et à l'AI, c'est vouloir pénaliser des personnes souvent isolées, qui trouvent un réconfort dans leur compagnon. Pour cette raison, nous vous proposons une exonération du centime additionnel municipal.

Considérant:

- la fonction très positive des chiens, qui sont des compagnons fidèles;
- le rôle indispensable qu'ils jouent pour les personnes âgées à l'AVS ou à l'AI dans une société où la solitude fait des dégâts;
- l'effort financier important que représente un animal domestique pour de petits budgets;
- que la Ville de Genève réclame des centimes additionnels à l'impôt sur les chiens;
- la nécessaire solidarité envers les personnes âgées ou à l'AI,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition des signataires,

décide:

Article unique. – Les personnes au bénéfice de l'AVS ou de l'AI sont exonérées du centime additionnel municipal de l'impôt sur les chiens.

Séance du jeudi 15 mars 2012 de 17h30 à 19h25

Audition de MM. Pierre Gauthier et Carlos Medeiros, auteurs

M. Gauthier fournit, à l'appui du projet de délibération PR-26, les éléments suivants:

- selon la loi, les propriétaires de chiens doivent payer la médaille avant chaque 1^{er} avril;
- la médaille atteste que les propriétaires ont rempli les obligations légales (assurances, etc.);
- les communes peuvent percevoir jusqu'à 24 francs par chien/médaille. A Genève, 10 francs;
- c'est le paiement de cette médaille que la motion entend supprimer (exonération);
- environ 10 500 des 70 000 rentiers AVS peuvent bénéficier des rentes complémentaires;
- environ 5000 d'entre eux (qui font appel à ces rentes) feraient une demande d'exonération;
- même si chacune des 10 500 personnes a un chien, la mesure coûterait 105 000 francs par an;
- il y a 8000 chiens en Ville de Genève (dont les propriétaires ne sont pas tous à l'AVS), donc 80 000 francs par an;
- le chiffre le plus réaliste: 3000 personnes avec un chien et des prestations complémentaires;
- un coût estimé à 30 000 francs à la Ville si elle les exonérerait, ce qui fait 0,024% du budget.

Vu ces sommes, M. Gauthier pense que la gratuité de la médaille pourrait être accordée:

- aux personnes au bénéfice de prestations complémentaire et qui ont un chien;
- aux personnes qui ont un chien de travail ou un chien pour handicapés (AI).

La présidente demande si l'exonération ne devrait pas se faire dans ce cadre des prestations complémentaires. M. Gauthier ne pense pas que ce serait une bonne idée. L'idée n'est pas de sponsoriser, mais de ne plus percevoir d'émolument.

M. Medeiros avait lui-même rencontré une dame qui lui a expliqué qu'elle avait dû prendre en charge, en plus de son chien, celui d'une amie partie en EMS (établissement qui refusait les animaux), pour le prix de 77 francs pour les deux animaux. Il fournit à l'appui du projet de délibération PRD-17, les éléments suivants:

- c'est un «petit» problème, mais concret et digne d'être traité;
- Il s'agit aussi de donner un signe politique, symbolique aux personnes concernées;
- leur projet de délibération, plus large que le projet de délibération PRD-26, propose d'enlever la part d'impôt au niveau communal;
- l'impôt au niveau cantonal subsisterait;
- le coût serait d'environ, d'après M. Maudet, de 150 000 francs par an.

Cette exonération de la part d'impôt au niveau communal serait accordée:

- aux personnes au bénéfice de l'AVS;
- aux personnes au bénéfice de l'AI (et ne se limitant pas aux chiens pour handicapés, dont bénéficient par exemple les non-voyants).

M. Medeiros précise que le but n'est pas de créer une infrastructure pour permettre la gestion de ce projet. L'idée de palier aurait pu être envisagée mais, pour simplifier, le projet a été proposé ainsi.

Tableaux comparatifs

N.d.l.r.: Pour faciliter la compréhension des débats, le rédacteur du rapport inclut ce tableau qui indique les montants concernés, et les implications des deux propositions de délibérations PRD-17 et PRD-26 sur ces montants.

A payer (par chien)	1 ^{er} chien	2 ^e chien	dès le 3 ^e chien
A) Impôt cantonal	50	70	100
Fonds cantonal des épizooties	4	4	4
Assurance complémentaire	1	1	1
Total canton	55	75	105
B) Centime Ville GE	50	70	100
Emolument Ville GE	10	10	10
TOTAL	115	155	215

PRD-26 (présentée par EàG, supprimant l'émolument)

Total canton	55	75	105
B) Centime Ville GE	50	70	100
Emolument Ville GE			
TOTAL	105	145	205

Public visé et implications financières prévues:

- les personnes au bénéfice de prestations complémentaire et qui ont un chien;
- les personnes qui ont un chien de travail ou un chien pour handicapés (AI);
- le coût est de 30 000 francs par an (selon les auteurs);
- cet émolument est censé couvrir les frais engendrés par le système des médailles.

Sur les 45 communes (source: M. Gauthier – enquête par personne avec un chien de travail):

- 19 communes: pas de réponse;
- 18 communes: gratuité de la médaille;
- 2 communes: adaptent la situation à la personne;
- 1 commune: demande 2 francs;
- 5 communes: demandent 10 francs – dont la Ville de Genève.

N.d.l.r.: Aujourd'hui, les personnes ayant un chien de travail ou un chien pour handicapés (AI) sont déjà exonérées de la taxe (art. 394 de la loi sur les contributions publiques) et M. Maudet a décidé d'étendre cette exonération à l'émolument à ce public dès le 1^{er} janvier 2012. Pour les personnes au bénéfice de prestations complémentaires qui ont un chien, il est prévu qu'un inventaire permettra de décider pour qui une telle exonération serait justifiée (cf. courrier de M. Pierre Maudet en annexe).

PRD-17 (présentée par le MCG, supprimant le centime additionnel)

Total canton	55	75	105
B) Centime Ville GE			
Emolument Ville GE	10	10	10
TOTAL	65	85	115

Public visé et implications financières prévues:

- les personnes à l'AVS et à l'AI et qui ont un chien (plus large que chiens de handicapés);

- le coût est de 150 000 francs par an (selon les auteurs, citant M. Maudet);
- ce centime additionnel est censé couvrir, selon M. Pierre Maudet, les frais de voirie.

Sur les 45 communes (source: tableau 1 ci-joint):

- 19 communes prélèvent le centime (50 francs);
- 2 communes prélèvent la moitié (25 francs);
- 24 communes ne prélèvent rien (0 franc).

N.d.l.r.: Aujourd'hui, seules les personnes handicapées ayant un chien pour handicapé (par exemple pour les malvoyants ou non-voyants) sont exonérées de cette taxe. Les personnes handicapées avec un chien de compagnie ne sont pas exonérées.

Arguments généraux contre le principe de l'aide:

- on joue sur l'émotionnel: quand on est pauvre, on n'achète pas trois chiens;
- va-t-on bientôt demander aussi une aide pour la nourriture pour chiens?;
- les services sociaux permettent déjà d'aider les personnes qui en ont besoin;
- les coûts de mise en place et de fonctionnement seraient trop grands en regard des bénéfices.

Arguments généraux pour le principe de l'aide:

- les chiens ne sont pas réservés aux riches. Le rôle social des chiens va au-delà;
- certaines communes, même de droite, participent aux frais de nourriture pour les chiens;
- en contribuant au mieux-être des personnes seules, les chiens font économiser à la collectivité;
- il s'agit d'une somme dérisoire sur un budget énorme (justifié surtout pour les moins riches);
- il est plus utile d'aider ces personnes que de distribuer un million à une SA pour le hockey club;
- d'après la loi sur les chiens dangereux, les tarifs pour avoir un chien ont beaucoup augmenté;
- les aides pour l'entretien des animaux accordées aux personnes au bénéfice de prestations sociales et possédant un chien ont été supprimées;
- les personnes à l'Hospice recevaient de l'aide, mais beaucoup de choses ont été supprimées il y a trois ou quatre ans;

- selon les directives qui existent par rapport à la détention de plusieurs animaux, le chien devrait vivre avec un autre chien pour son bien-être, et pas seulement un compagnon humain, d'où des frais supplémentaires.

Autres arguments évoqués pour ou contre le projet de délibération PRD-26:

- c'est une aide qui va aux plus faibles (bénéficiaires de l'aide complémentaire et personnes à l'AD);
- elle ne concernerait pas les personnes âgées mais riches, qui n'ont pas besoin de cette aide;
- elle concerne des montants raisonnables et ne grèverait pas le budget;
- exonérer de 10 francs est indécent, il faudrait faire plus: exonérer l'impôt sur les chiens;
- on pourrait même songer à aider les propriétaires pour la nourriture fournie aux chiens.

Autres arguments évoqués pour ou contre le projet de délibération PRD-17:

- exonérer de 50 francs par chien est plus significatif que d'exonérer de 10 francs par chien;
- c'est une demande de personnes souvent seules (aînées/handicapées) ayant besoin de compagnie;
- le projet de délibération PRD-17 vise une décision politique, ce n'est pas de la compétence du département de M. Maudet;
- elle vise des montants trop importants et grèverait le budget;
- en visant les personnes à l'AI et à l'AVS, elle vise aussi bien des millionnaires que des indigents;
- le centime additionnel est justifié car il faut couvrir les frais de voirie (réponse du maire).

M. Gauthier demande si la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse peut amender les deux projet de délibérations et en augmenter la portée. L'intérêt de ces propositions, c'est qu'elles posent un problème, mais qu'elles sont peut-être trop timides. La commission ne prend pas cette décision.

Séance du 26 avril 2012

Audition de M. Antonio Pizzoferrato, chef du Service de la sécurité et de l'espace publics

M. Pizzoferrato précise tout d'abord qu'il faut bien distinguer la taxe de l'émolument.

Taxe:

- elle n'est pas perçue en direct par les communes, mais leur est redistribuée par le Canton (centime);
- elle est fixée dans la loi fiscale cantonale, une commune peut décider de la percevoir ou non;
- près de la moitié des communes renonce à ce centime additionnel, la Ville de Genève non.

Emolument:

- il est à la discrétion des municipalités, qui fixent le montant (10 francs en Ville de Genève);
- le coût dépend des coûts engendrés par la mise en place du système des médailles;
- M. Maudet a renoncé à cet émolument pour les cas d'exemption prévus dans la loi cantonale (notamment pour les chiens d'intérêt public, ainsi que pour tous les propriétaires de chiens au bénéfice d'une aide financière publique); M. Pizzoferrato précise en outre les éléments suivants:
- les communes peuvent renoncer à l'émolument (PRD-26) et à la taxe/centime additionnel (PRD-17);
- la décision sur la taxe semble être prise par le Conseil administratif ou le département des finances;
- la taxe est perçue par le Canton, les municipalités décident de se voir rétrocéder la taxe ou non;
- on peut cibler l'exonération, mais exonérer tout le monde permet aussi d'atteindre le public-cible;
- selon le critère d'exonération choisi, cibler peut donner lieu à des problèmes d'égalité de traitement;
- la loi cantonale cible déjà certaines catégories de personnes;
- un inventaire des propriétaires de chien va être fait en fonction des demandes parvenues.

Pour résumer, la présidente explique que le projet de délibération PRD-26 peut être envisagé avec les compétences du département de M. Maudet, qui se dirige d'ailleurs vers une politique proche de celle proposée par le projet de délibération PRD-26, ce que confirme M. Pizzoferrato.

Prises de position

La présidente, représentante du Parti démocrate-chrétien, dit qu'elle entrera en matière sur le projet de délibération PRD-26, mais pas sur le projet de délibération PRD-17, vu l'importance des montants en question.

La représentante du Parti libéral-radical relevant que les personnes bénéficiant de l'AVS ou de l'AI ne sont pas nécessairement pauvres, observe que le projet de délibération PRD-17 propose donc de supprimer un impôt pour des gens qui n'en ont pas forcément besoin. Elle signale donc que le Parti libéral-radical s'opposera au projet de délibération PRD-17, ainsi qu'au projet de délibération PRD-26, instaurant lui aussi une distinction jugée non pertinente.

La représentante du Parti socialiste indique que les impôts sont utiles au financement de l'Etat et qu'il semble peu opportun d'en dispenser le cercle des personnes visées dans le projet de délibération PRD-17 auquel elle s'oppose. Au sujet du projet de délibération PRD-26, elle précise qu'il permettrait aux plus démunis d'être exonérés de l'impôt sur requête individuelle et que cette solution lui paraît opportune.

Le représentant des Verts, relevant que l'on peut être multimilliardaire tout en bénéficiant de l'AVS ou de l'AI, demande si les déposants du projet de délibération PRD-17 en étaient conscients lors de la rédaction du projet de délibération en question. La représentante des Verts indique qu'elle se positionne pour le projet de délibération PRD-26, mais contre le projet de délibération PRD-17 qui lui semble, en l'état, peu clair et difficilement applicable.

La représentante du groupe Ensemble à gauche va accepter le projet de délibération PRD-26 mais pas le projet de délibération PRD-17 qui est trop général.

Au cours des prises de position, la représentante du Mouvement citoyens genevois, auteur de la proposition du projet de délibération PRD-17, indique qu'un amendement est prévu afin d'ajouter «[...] selon leur RDU» à la fin du projet de délibération PRD-17, ce qui permettrait de cibler seulement les personnes qui auraient besoin d'une aide. Certains commissaires pensent que l'utilisation du RDU poserait des problèmes de mise en œuvre, car se basant sur une situation antérieure ou représenterait une complication non nécessaire et instituant un mécanisme coûteux pour l'Etat pour une aide financière légère et potentiellement déjà disponible via les services sociaux. Une commissaire propose aux déposants du projet de délibération PRD-17 d'amender leur projet de délibération afin que celui-ci vise les personnes au bénéfice d'allocations complémentaires, ce qui lui semble plus pertinent. Une autre commissaire n'est pas persuadée que la Ville ait la compétence de demander au Canton de procéder à ces calculs pour le projet de délibération PRD-17 et souligne, pour le projet de délibération PRD-26, la clarté de la réponse de M. Maudet qui a choisi de n'aider que les personnes en ayant besoin, ou ayant un revenu inférieur à une certaine somme.

La représentante du Mouvement citoyens genevois souligne qu'il est clairement ressorti de l'audition de M. Pizzoferrato qu'il est possible de renoncer au centime additionnel, et que cette proposition du projet de délibération PRD-17 ne constitue pas un obstacle à son application. Elle relève enfin que certaines

2000

SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2013 (soir)
Projets de délibération: médaille pour chiens

personnes au bénéfice de l'AVS ou de l'AI n'ont pas envie d'aller s'inscrire aux services sociaux afin de toucher une aide substantielle leur permettant d'assumer financièrement leur partenaire à quatre pattes.

Vote sur le projet de délibération PRD-17

Le projet de délibération est refusé par 8 non (1 DC, 1 EàG, 2 Ve, 2 S, 2 LR) contre 2 oui (MCG) et 1 abstention (UDC).

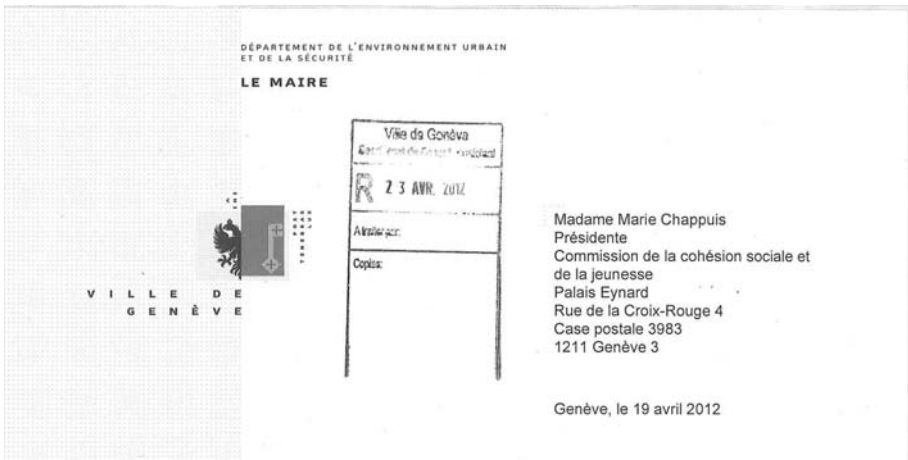
M. Tauxe demande qu'il soit précisé qu'il n'est que le remplaçant de M. Rubeli (UDC) et n'a pas pu prendre connaissance de la lettre de M. Maudet.

Vote sur le projet de délibération PRD-26

Le projet de délibération est accepté par 6 oui (1 DC, 1 EàG, 2 Ve, 2 S) contre 4 non (2 MCG, 2 LR) et 1 abstention (UDC).

N.d.l.r. La commission n'a finalement pas décidé d'amender l'un ou l'autre projet de délibération.

Annexes: – courrier de M. Maudet
– tableau supplémentaire



Projet de délibération du 30 janvier 2012 (PRD-26)

Madame la Présidente,

Référence est faite au projet de délibération sous rubrique.

Le Maire
Pierre Maudet
pierre.maudet@ville-ge.ch

En substance, les initiateurs du projet dont il est question requièrent du Conseil municipal que les personnes au bénéfice de prestations complémentaires, possédant un chien de compagnie, soient exonérées du paiement de l'**émolument administratif**. Il en va de même pour les détenteurs de chiens utilitaires (chiens d'aveugles ; chiens d'handicapés ; chiens d'interventions ; etc).

L'article 394 de la loi générale sur les contributions publiques exonère déjà de l'**impôt** les détenteurs de chiens inventoriés ci-dessus.

Par analogie, j'ai décidé que cette exonération soit étendue également à l'**émolument administratif**, ce qui est le cas depuis le 1^{er} janvier de cette année.

S'agissant des propriétaires au bénéfice de prestations versées par le Service des prestations complémentaires, j'ai requis de mes services qu'un inventaire soit dressé durant l'exercice 2012 (première année d'application de la loi). Cet inventaire me permettra d'établir les différents cas de figure existants et, cela fait, définir ceux pour qui l'exonération de l'émolument est justifiée.

Soyez certaine que, dans le cadre de cette appréciation, mes services sauront agir avec bon sens et l'empathie nécessaire.

Vous souhaitant bonne réception de la présente et restant à votre disposition pour tout complément d'information, je vous prie de croire, Madame la Présidente, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pierre Maudet

Copie à M. Antonio Pizzoferrato, Chef du Service de la sécurité et de l'espace publics

SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2013 (soir)
Projets de délibération: médaille pour chiens

Tarifs des médailles pour chiens par commune - année 2012

Commune	1 ^{er} chien	2 ^{ème} chien	dès 3 ^{ème} chien
x Aire-la-ville	105.--	145.--	205.--
Anières	55.--	75.--	105.--
x Avully	105.--	145.--	205.--
Avusy	55.--	75.--	105.--
Bardonnex	55.--	75.--	105.--
x Bellevue	105.--	145.--	205.--
x Bemex	105.--	145.--	205.--
x Carouge	105.--	145.--	205.--
Cartigny	55.--	75.--	105.--
Céligny	55.--	75.--	105.--
Chancy	55.--	75.--	105.--
Chêne-Bougeries	55.--	75.--	105.--
x Chêne-Bourg	105.--	145.--	205.--
Choulex	55.--	75.--	105.--
Collex-Bossy	55.--	75.--	105.--
Collonge-Bellerive	55.--	75.--	105.--
Cologny	55.--	75.--	105.--
Confignon	55.--	75.--	105.--
Corsier	55.--	75.--	105.--
Dardagny	55.--	75.--	105.--
x Genève (provisoire)	105.--	145.--	205.--
Genthod	55.--	75.--	105.--
x Grand-Saconnex (Le-)	105.--	145.--	205.--

Commune	1 ^{er} chien	2 ^{ème} chien	dès 3 ^{ème} chien
Gy	55.--	75.--	105.--
Hermance	55.--	75.--	105.--
Jussy	55.--	75.--	105.--
Laconnex	55.--	75.--	105.--
x Lancy	105.--	145.--	205.--
x Meinier	105.--	145.--	205.--
x Meyrin	105.--	145.--	205.--
x Onex	105.--	145.--	205.--
Perly-Certoux	55.--	75.--	105.--
x Plan-les-Ouates	105.--	145.--	205.--
x Pregny-Chambésy	105.--	145.--	205.--
Presinge	55.--	75.--	105.--
x Puplinge	105.--	145.--	205.--
Russin	55.--	75.--	105.--
o Satigny	80.--	110.--	155.--
x Soral	105.--	145.--	205.--
x Thonex	105.--	145.--	205.--
Troinex	55.--	75.--	105.--
Vandoeuvres	55.--	75.--	105.--
o Vernier	80.--	110.--	155.--
x Versoix	105.--	145.--	205.--
x Veyrier	105.--	145.--	205.--

Les communes précédées d'un 'x' prélèvent les centimes communaux, les communes précédées d'un 'o' prélèvent la moitié des centimes communaux

M. Yves de Matteis, rapporteur (Ve). J'interviens pour actualiser le rapport. S'il n'y a rien de nouveau concernant le projet de délibération PRD-17, je signale, en revanche, s'agissant du projet de délibération PRD-26, que M. Pierre Maudet avait indiqué, par le biais d'un courrier qu'il avait envoyé à la commission, qu'il ferait procéder à un inventaire afin de pouvoir se déterminer sur cette thématique de la gratuité des médailles pour chiens. Le magistrat s'exprimera, mais il semble que cette gratuité soit d'ores et déjà d'actualité, et que cette décision ait déjà été prise sous l'ère du magistrat précédent. Voilà, ces quelques mots pour que les débats ne s'éternisent pas, alors que cette problématique est, semble-t-il, déjà réglée.

Premier débat

M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif. J'aimerais m'exprimer, en effet, sur le projet de délibération PRD-26 pour vous confirmer que les personnes qui détiennent des chiens d'assistance ainsi que celles qui sont au bénéfice de l'aide aux personnes âgées de la Ville de Genève sont déjà exemptées de l'émolument. Elles doivent cependant l'annoncer, ce qui paraît normal dans une telle procédure. J'actualise donc encore davantage l'information qui vient de vous être donnée, ce qui devrait vous faire économiser encore quelques minutes de débat, en tout cas sur ce point-là.

M. Pascal Spuhler (MCG). Le Mouvement citoyens genevois soutiendra le projet de délibération PRD-26 quand bien même les personnes handicapées peuvent déjà obtenir l'exonération du paiement de la médaille, puisque cela ne concerne qu'une partie des handicaps. La loi sur les contributions publiques précise, en effet, que les chiens d'aveugles, entre autres, sont exonérés du paiement de la taxe, mais nous parlons là de handicaps lourds. Il y a aussi des handicaps «légers» chez des personnes qui ne sont pas forcément exonérées du paiement de la taxe pour leur chien d'accompagnement. Je trouve cela regrettable d'autant que peu d'animaux, finalement, sont concernés. Je pense donc qu'il faut soutenir ce projet de délibération. Il ne s'agit pas d'une grosse perte pour la Ville.

Concernant le projet de délibération PRD-17 du Mouvement citoyens genevois, je ne peux que vous enjoindre de le soutenir également. En l'occurrence, cela concerne les personnes bénéficiaires de l'assurance-vieillesse et survivants (AVS). Nous savons à quel point la vie en ville est active aujourd'hui. On a un peu tendance à laisser tomber les gens qui entrent à l'AVS, qui sont parfois un peu esseulés, éloignés de leur famille, et qui ne retrouvent, pour seul compagnon, qu'un animal, comme un chien. Ces animaux de compagnie sont un moyen de vivre et de survivre en ville. Mesdames et Messieurs, les personnes âgées qui

prennent un chien ne le font pas pour s'amuser; elles le font surtout pour avoir de la compagnie, pour aller faire une promenade. Avoir un chien est une motivation pour aller faire une promenade, c'est une possibilité de bouger, une possibilité de vivre et de survivre en ville. Aujourd'hui, les gens âgés sont souvent seuls, et le chien leur est nécessaire pour être accompagnés tout au long de leur vie.

Taxer un animal de compagnie qu'on pourrait considérer comme étant d'utilité publique, je trouve cela relativement lamentable. On ne taxe pas quelque chose qui est d'utilité publique. Le chien est un compagnon impondérable, incontournable pour une personne âgée. Vous pourriez éventuellement dire que cela va nous coûter cher. Non, ce n'est pas beaucoup! Il s'agit de quelques dizaines de milliers de francs sur un budget grosso modo de 1,2 milliard. C'est rien du tout, c'est une goutte d'eau, et je crois que c'est un beau geste que la Ville pourrait faire à ses communiens. Je vous rappelle que nous vous demandons de n'exonérer que la part communale de la taxe sur les chiens, soit environ 50 francs, et que ces gens seront de toute façon obligés de payer la part cantonale ainsi que la taxe relevant du fonds cantonal des épizooties. Par cette proposition, je vous demande donc de n'exonérer qu'une part de la taxe pour chiens.

M^{me} Michèle Roulet (LR). Ces deux projets de délibérations sont distincts. Le projet de délibération PRD-26 concerne la médaille pour chiens, dont l'émolument fixé par la Ville coûte dix francs. Comme on l'a rappelé, M. Maudet, lorsqu'il était conseiller administratif, avait déjà supprimé cet émolument pour tous les cas d'exemption cantonale, c'est-à-dire pour les propriétaires de chiens d'intérêt public, ainsi que pour les propriétaires de chiens au bénéfice d'une aide financière.

Concernant le projet de délibération PRD-17, qui demande la suppression du centime additionnel sur les chiens, cette taxe est cantonale, par conséquent elle ne relève pas de la compétence de la Ville, même s'il est vrai que la Ville pourrait renoncer à la partie qui est redistribuée via le centime additionnel. Cela dit, il faut quand même relever l'absurdité du libellé de ce projet de délibération parce qu'on est en train de quelque peu stigmatiser les personnes âgées et handicapées et de faire croire que toutes ces personnes seraient face à de grosses difficultés financières. Or, on peut être à l'AVS et être fort pourvu au niveau de son porte-monnaie.

D'autre part, il est intéressant de relever quelques autres points de l'argumentaire: «Dans une société de plus en plus déshumanisée où la solitude fait des dégâts, les animaux domestiques ont une fonction importante. En particulier, les personnes âgées trouvent là un réconfort.» Personne, en effet, ne contredira cet élément-là. Mais si on continue, on lit ceci: «Rappelons que la taxation, tout à fait injuste, augmente pour le deuxième chien, puis pour le troisième, passant de 147 francs puis à 207 francs...» et même à 461 francs si on a trois chiens. Alors je

me pose quand même une question à ce sujet, car il me semble que l'on infantilise un peu la population. Nous ne comprenons pas que quelqu'un qui a des difficultés à boucler les fins de mois puisse avoir envie d'avoir trois chiens. On nous a d'ailleurs bien dit lors des auditions en commission qu'il était préférable pour le bien-être des chiens d'en avoir plusieurs parce qu'il n'était pas bon pour le chien qu'il soit tout seul. Je vous laisse juger...

Quant à l'argument selon lequel il est inacceptable qu'une personne âgée se prive du nécessaire pour pouvoir financer les dépenses de son compagnon préféré, je sais qu'on nous a dit qu'il s'agissait d'une exonération symbolique, mais on peut néanmoins se demander s'il ne faudrait pas le pousser un peu plus loin. Ne pourrions-nous peut-être pas également payer le téléphone portable, puisque c'est aussi un bien qui permet de communiquer et de se sentir un peu moins seul? Nous pourrions payer aussi des ordinateurs portables, car c'est tout de même une fenêtre sur le monde... N'irions-nous pas jusqu'à nous préoccuper de la nourriture pour ces chiens, puisque, si elles ne peuvent pas payer 10 francs une médaille, comment ces personnes vont-elles faire pour payer la nourriture de leur chien, ou le vétérinaire, dont les frais sont encore plus importants?

La médaille pour chiens coûte 10 francs. Cet émolument permet de couvrir les frais administratifs. Il permet aussi aux autorités de s'assurer que les propriétaires de chiens bénéficient bien d'une assurance et remplissent leurs obligations légales, telles que les vaccinations, et ainsi de suite. On a beau dire que c'est un projet symbolique, il y a derrière la vision d'un Etat providence qui devrait pourvoir à toute une panoplie de biens plus ou moins étendue pour une certaine population. Mais je vous rappelle que rien n'est gratuit et que, quand on veut que l'Etat paie tout, cela veut dire que d'autres devront payer encore plus d'impôts pour pourvoir à ces biens. On veut jouer sur l'émotionnel, ou on pense peut-être, au vu des prochaines élections, s'attirer un certain électorat, puisque nous aimons tous beaucoup les chiens... J'aimerais terminer en paraphrasant Mallarmé, si tant est que l'on puisse paraphraser un si brillant poète: abolissons ces bibelots d'inanité parlementaire et refusons ce projet de délibération.

M. Pierre Gauthier (EàG). Je m'exprime en tant que bibelot pour préciser que, malgré la sévérité de l'article 42 de notre règlement du Conseil municipal, les conseillères et conseillers municipaux propriétaires de chiens pourront malgré tout, je crois, voter sur cet objet... (*Rires.*)

M. Pascal Spuhler (MCG). Je voudrais juste revenir sur les propos de M^{me} Michèle Roulet, qui ne comprend pas qu'une personne âgée puisse avoir un compagnon ou peut-être rencontrer des difficultés. Mais elle doit habiter sur une

autre planète, pas en ville de Genève, car, moi, j'ai plein de voisins ou de voisines d'un certain âge qui promènent leur petit chien et qui n'ont pas forcément des salaires de ministres. Mais c'est vrai que M^{me} Rouillet est libérale et que les salaires chez les libéraux sont peut-être plus élevés que chez mes voisins...

Mesdames et Messieurs, les personnes âgées ont besoin de mouvement et, bien souvent, elles sont un peu délaissées par les familles qui doivent s'occuper qui de l'enfant, qui du travail, qui des rendez-vous, et qui n'ont malheureusement pas le temps de s'occuper de leurs anciens. C'est l'animal de compagnie qui permet à ces personnes âgées d'avoir de temps en temps de l'animation et de faire un peu de sport. Il faut faire un peu de sport quand on est âgé. On sait qu'il faut faire du sport pour s'entretenir. Mais quand on est tout seul à la maison, sans chien qui puisse vous motiver pour sortir, on périclite. L'idée de la motion était simplement de motiver et d'encourager ces gens-là.

Franchement, Madame Rouillet, vous nous faites une théorie sur les 10 francs du prix de la médaille qu'Ensemble à gauche nous a proposé de supprimer. Mais c'est encore plus ridicule de refuser de le faire, car c'est vraiment une taxe qui ne sert à rien dans nos caisses, d'autant que son exonération est déjà proposée pour les handicapés. S'il y a un effort à faire, c'est justement vis-à-vis de ces gens-là. Notre proposition, elle, vise les personnes âgées. Je ne vais pas vous refaire tout le *speech*, mais ces anciens qui ont un compagnon à quatre pattes en profitent amplement. Cela leur apporte une joie de vivre. Ils en profitent pour pouvoir bouger de chez eux et ils ne se sentent pas seuls à la maison. Ces 50 francs de centimes additionnels ne représentent rien dans nos caisses, nous pouvons très bien nous en passer. Je vous remercie de bien vouloir voter ces deux projets de délibérations.

Le président. Merci, Monsieur Spuhler. Le bureau a décidé de clore la liste des intervenants avec M. Velasco. Madame Mireille Luiset, vous avez la parole.

M^{me} Mireille Luiset (MCG). Merci, Monsieur le président. J'aimerais juste indiquer quelques chiffres. Sur les 45 communes, 19 prélèvent le centime additionnel de 50 francs, 2 en prélèvent la moitié, soit 25 francs, et 24 ne prélèvent rien. Il ne s'agirait donc même pas vraiment d'innover, mais simplement de rejoindre les communes les plus humaines. Alors je pense que nous pourrions suivre les meilleurs exemples, pas les pires, pour changer.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Ma préopinante a dit une partie de ce que je voulais exprimer, mais je voulais aussi m'étonner des propos de M^{me} Rouillet et de ce manque de libéralisme consistant à vouloir prélever à tout prix un impôt

supplémentaire, de la part d'un parti comme le Parti libéral-radical. Je voudrais simplement vous faire part de certaines remarques de gens qui ont décidé de ne plus voter libéral-radical justement parce qu'on ne les défend pas au niveau fiscal. Il s'agit en l'occurrence d'un bon contribuable genevois. Il m'a expliqué qu'il travaillait de janvier à juillet pour payer ses impôts et qu'il ne commençait à gagner sa vie qu'à partir du mois d'août...

Le président. Restez dans le sujet, Madame.

M^{me} Danièle Magnin. Vous voulez à tout prix prélever 50 francs, voire plus, puisque, dès qu'il y a plus d'un chien, on passe à 75 francs, puis à 205 francs. On arrive à des sommes complètement ridicules pour des choses qui ne coûtent pas spécialement à la Ville. Eh bien, c'est avec des attitudes de ce genre que vous vous taillez, je crois, une réputation dont vous ne voudriez pas si vous réfléchissiez un peu plus.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je m'exprimerai en qualité de propriétaire de chien ou, plutôt, au nom de ma petite chienne, que j'aime et qui s'appelle Daïka... (*Exclamations.*) J'ai tout autant d'amour pour le Mouvement citoyens genevois lorsqu'il en témoigne, comme cela, aux personnes âgées, si ce n'est qu'il le fait – il faut bien le dire – de façon assez démagogique. Cela m'attriste, car cela voudrait dire que, lorsque l'on parle des personnes âgées, on les prend pour des gens bêtes, pour des gens qui ne peuvent pas comprendre. On est là dans une généralisation outrancière, où ces personnes sont toutes dans le besoin, toutes à l'assurance-invalidité (AI), toutes à l'AVS, de sorte qu'il faudrait qu'on leur donne à toutes une aide pour leur petit chien-chien.

Mesdames et Messieurs, moi qui suis un nouveau retraité, j'abhore ce langage lénifiant, bêtifiant, du chien-chien-à-sa-mémère, et je le combattrai jusqu'au bout. M. Barazzone, notre magistrat, vous a dit tout à l'heure que le problème était réglé, que les personnes qui avaient vraiment des difficultés étaient prises en compte, tout comme les détenteurs de chiens d'utilité publique, de chiens d'aveugles et autres. Je trouve qu'il y a une certaine exagération et que c'est assez démagogue d'introduire ce type de sujet, notamment de la façon dont cela a été fait. Nous ne sommes pas prêts à voter ces deux propositions, puisque la situation est déjà réglée au niveau de la Ville et de l'Etat.

Le président. Merci, Monsieur Lathion. Tout ceci est bien cabot... (*Rires.*) Je donne la parole à M. Alberto Velasco.

M. Alberto Velasco (S). Merci, Monsieur le président. Je trouve que ce type de document est quand même un peu gênant et je suis d'accord avec M^{me} Rouillet quand elle dit que l'on peut être à l'AVS et à l'AI sans forcément être démuné. Je connais des gens à l'AVS, j'aimerais bien avoir leur retraite, avec un deuxième pilier magnifique... Cet argument est à la limite du supportable.

Vous aviez présenté le même argument, Mesdames et Messieurs, dans un amendement concernant la Caisse d'assurance du personnel de la Ville de Genève et des Services industriels de Genève (CAP), le fameux 3,5% d'augmentation automatique par année pour les anciens retraités de la CAP. Mais il y a des retraités de la CAP qui ont parfois 8000 francs ou 10 000 francs! D'autres ont 3000 francs; d'autres encore ont 15 000 francs. Et on aurait une augmentation par le simple fait que l'on est retraité de la CAP! Je trouvais cela un peu ridicule et, ici, on retrouve la même chose: comme vous êtes à l'AVS ou à l'AI, vous avez le droit d'avoir 25 chiens... Parce que le nombre de chiens n'est pas limité à part ça, on pourrait avoir un chenil, ou tout le quartier... Et on ne paierait rien du tout sous prétexte d'être à l'AVS! C'est très simple. Non, vraiment, ce n'est pas du tout un projet logique.

Je suis d'accord que des personnes âgées peuvent avoir des petites retraites et parfois être dans l'indigence totale, mais, pour celles-ci, il y a l'Hospice général, il y a beaucoup d'aides qui prennent cela en charge. (*Remarques.*) Je vous le dis, l'Hospice général prend cela en charge. Et même, je vis dans un quartier où il y a des personnes âgées à l'AVS qui ont de petits chiens. Eh bien, je n'ai pas vu de pétition circuler ou des gens m'aborder pour me demander d'intervenir pour qu'ils n'aient pas à payer cet émoluments! Personne ne m'a dit cela. Je trouve que votre projet de délibération témoigne d'un certain opportunisme, et qu'il est assez démagogique, en effet. Et je suis gêné parce que ce n'est pas un projet républicain. (*Exclamations.*) Ce n'est pas du tout dans l'esprit républicain. Vous ciblez les petites gens, vous utilisez presque la misère humaine pour vos objectifs totalement électoralistes. C'est extrêmement gênant, Mesdames et Messieurs. Chers collègues, il faut rejeter ce projet de délibération PRD-17.

Le président. Merci, Monsieur Velasco. Je rappelle que la liste des intervenants est close. MM. Pastore et Medeiros ne pourront pas prendre la parole. Madame la conseillère administrative Esther Alder, vous prenez la parole? Ce n'est pas le cas... (*Remarque.*) Le vote nominal est demandé pour les deux objets... Il en sera fait ainsi.

Deuxième débat

Mis aux voix à l'appel nominal, l'article unique du projet de délibération PRD-26 est refusé par 29 non contre 26 oui (5 abstentions). (Exclamations à l'annonce du résultat.)

Ont voté non (29):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M^{me} Marie Barbey (DC), M. Gary Ben-
naim (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buf-
fet (LR), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Mathias Busch-
beck (Ve), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M^{me} Linda de
Coulon (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Gene-
cand (LR), M. Christo Ivanov (UDC), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Florence
Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Robert Pattaroni (DC),
M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC),
M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Marc-André Rudaz (UDC), M^{me} Alexandra Rys
(DC), M. Vincent Schaller (LR), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Marie-Pierre
Theubet (Ve).

Ont voté oui (26):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Olivier Baud (EàG), M. Grégoire Carasso (S),
M^{me} Maria Casares (HP), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Vera Figurek (EàG),
M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Jean-Philippe
Haas (MCG), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Laurent Leisi
(MCG), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M^{me} Mireille Luiset (MCG),
M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud
(MCG), M^{me} Marie Mutterlose (S), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Jean-
Charles Rielle (S), M. Pierre Rumo (EàG), M. Pascal Spuhler (MCG), M^{me} Bri-
gitte Studer (EàG), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S),
M. Christian Zaugg (EàG).

Se sont abstenus (5):

M. Thomas Bläsi (UDC), M. Guillaume Käser (Ve), M^{me} Annina Pfund (S),
M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Alberto Velasco (S).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (19):

M. Michel Amaudruz (UDC), M. Jean-François Caruso (MCG), M. Alain de
Kalbermatten (DC), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Sandra Golay (HP),
M. Claude Jeanneret (MCG), M. Stefan Kristensen (S), M^{me} Anne Moratti (Ve),
M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG),
M. Daniel Sormanni (MCG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Martine Sumi
(S), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M. Pierre Vanek (EàG), M^{me} Salika Wenger
(EàG), M. Alexandre Wisard (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

2010

SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2013 (soir)
Projets de délibération: médaille pour chiens

Présidence:

M. Pascal Rubeli (UDC), président, n'a pas voté.

Mis aux voix à l'appel nominal, l'article unique du projet de délibération PRD-17 est refusé par 51 non contre 8 oui (3 abstentions).

Ont voté non (51):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M^{me} Olga Baranova (S), M^{me} Marie Barbey (DC), M. Olivier Baud (EàG), M. Gary Bennaim (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Maria Casares (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M^{me} Linda de Coulon (LR), M. Yves de Matteis (Ve), M. Guy Dossan (LR), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Adrien Genecand (LR), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Pascal Holenweg (S), M. Christo Ivanov (UDC), M. Ahmed Jama (S), M. Guillaume Käser (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Stefan Kristensen (S), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M^{me} Marie Mutterlose (S), Robert Pattaroni (DC), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M. Jean-Charles Rielle (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Marc-André Rudaz (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M. Vincent Schaller (LR), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Alberto Velasco (S).

Ont voté oui (8):

M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luitset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG).

Se sont abstenus (3):

M. Thomas Bläsi (UDC), M. Pierre Rumo (EàG), M. Christian Zaugg (EàG).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (17):

M. Michel Amaudruz (UDC), M. Jean-François Caruso (MCG), M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M^{me} Sandra Golay (HP),

Pétition et motion: soutien de la Ville aux cinémas indépendants de quartier, notamment le Cinélux à la Jonction

M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Anne Moratti (Ve), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Maria Pérez (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M. Pierre Vanek (EàG), M^{me} Salika Wenger (EàG), M. Alexandre Wisard (Ve), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Présidence:

M. Pascal Rubeli (UDC), président, n'a pas voté.

Le président. Nous passons maintenant aux points 12 et 43 de l'ordre du jour, qui ont été liés pour le débat et dont vous avez accepté l'urgence tout à l'heure, les rapports P-291 A et M-1025 A.

5.a) Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition: «Pour sauver le cinéma Cinélux à la Jonction» (P-291 A)¹.

Rapport de M. Stefan Kristensen.

La pétition P-291, déposée au Conseil municipal le 5 juin 2012, avec 6800 signatures, et renvoyée à la commission des pétitions le 6 juin 2012, a été traitée par la commission lors de sa séance du 24 septembre 2012. Le procès verbal a été tenu, avec rigueur, par M. Daniel Zaugg.

Demande de la pétition

La pétition demande le soutien de la Ville pour le maintien du cinéma de quartier Cinélux, situé au boulevard Saint-Georges.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

¹ «Mémoires 170^e année»: Commission, 138. Motion d'ordonnement, 1942.

Pétition et motion: soutien de la Ville aux cinémas indépendants de quartier, notamment le Cinélux à la Jonction

Présentation des pétitionnaires

La commission accueille les auteurs de la pétition, à savoir: M. Jean-Pierre Fioux, membre du comité de l'Association Cinélux, M^{me} Patricia Cereza, animatrice socioculturelle de la Maison de quartier de la Jonction, M^{me} Giuditta Ricci Sebihi, membre de l'Association Cinélux, M^{me} Museng Fischer-Pasquesi, membre de l'Association Cinélux, et M. Jean-Marc Darbellay, membre du comité de soutien du cinéma Cinélux.

M. Fioux expose à la commission les raisons qui ont motivé le lancement de la pétition et la situation actuelle du cinéma Cinélux. L'ancien exploitant a pris sa retraite en décembre 2011, en dénonçant le bail. Lorsque les deux employées du cinéma, M^{mes} Giuditta Ricci Sebihi et Museng Fischer-Pasquesi, ont repris l'exploitation, elles ont dû faire face à deux problèmes: l'augmentation vertigineuse du loyer demandé (50,5%) et l'absence de ressources pour passer à la projection numérique, nécessaire pour assurer la pérennité de la salle.

Suite à la création de l'Association Cinélux et d'un comité de soutien (composé de la Maison de quartier, de l'Association des habitants et de l'Axe du Miel), l'augmentation de loyer a pu être négociée à la baisse (12%), mais il reste à résoudre la question du financement du passage au numérique. Cet investissement se monte à 120 000 francs. L'association s'est engagée dans une série de démarches pour lever des fonds, et a abouti, en septembre 2012, à la somme de 98 137 francs, dont 40 000 francs de la Loterie romande, 20 000 francs du département de la culture et du sport, 13 715 francs de la Fondation pour la promotion de lieux pour la culture émergente (FPLCE), 12 000 francs de l'Office fédéral de la culture et 12 422 francs de dons individuels. Il manque donc, à ce jour, environ 22 000 francs pour permettre cet investissement nécessaire à court terme.

Questions des commissaires

Les questions des commissaires, tous globalement favorables à la démarche, portent sur plusieurs aspects de l'activité du cinéma.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre demande si l'investissement prévu permettra d'améliorer le confort des spectateurs. Les pétitionnaires répondent que les 120 000 francs nécessaires pour la numérisation sont une condition *sine qua non* pour que le Cinélux ait accès aux films au moment de leur sortie. Pour ce qui est du confort des spectateurs, des investissements ultérieurs sont déjà prévus, mais les pétitionnaires insistent sur l'urgence de la numérisation.

Un commissaire du Parti libéral-radical pose la question des relations du Cinélux avec les autres salles indépendantes à Genève. M^{me} Ricci Sebihi répond que l'Association du Cinélux est toute récente et qu'elle compte participer activement aux réunions du groupement des cinémas genevois à l'avenir. Le commis-

Pétition et motion: soutien de la Ville aux cinémas indépendants de quartier, notamment le Cinélux à la Jonction

saire demande également comment se passe la négociation avec les distributeurs de films en numérique. M^{me} Fischer-Pasquesi lui répond que c'est le groupement des cinémas indépendants de Genève qui a pu négocier avec les distributeurs quelques réductions sur le numérique. Le problème est que l'ancien exploitant du Cinélux n'a pas fait les efforts nécessaires pour faire partie de ce groupement et, par conséquent, l'équipe actuelle ne dispose pas de ces prix favorables.

Une commissaire des Verts aimerait connaître le nombre de mètres carrés dont dispose le Cinélux, ainsi que le montant actuel du loyer. M. Fioux lui indique que la surface totale est de 110 m² et que le loyer est de 3131 francs. La commissaire veut encore savoir comment s'est opéré le subventionnement octroyé par le département de la culture et du sport. M. Fioux lui explique que la somme de 20 000 francs a été offerte par le département de la culture et du sport suite à l'entretien que le comité a eu avec son représentant. Quant à la possibilité de solliciter également le Canton, l'Association Cinélux est partie du principe que la Ville a plus de moyens pour la culture de proximité.

Une commissaire d'Ensemble à gauche regrette que le comité de soutien du Cinélux ne soit pas allé directement à la commission des arts et de la culture, car cela aurait permis d'articuler des chiffres plus précis. Elle aimerait savoir si le comité a pensé à une collaboration avec le département de la cohésion sociale et de la solidarité, afin de réfléchir à un partenariat semblable à ce qui se fait à Montreuil, où le cinéma le Méliès offre des journées écolières, ainsi que des tickets préférentiels destinés aux familles à bas revenus. Les pétitionnaires répondent qu'ils sont tout à fait ouverts à ce type de partenariats, et que le Cinélux a déjà développé un partenariat avec la Maison de quartier de la Jonction et la Coordination enfants, pour permettre aux écoles d'assister à des projections à l'occasion de la semaine contre le racisme. Ils insistent toutefois sur la priorité actuelle des moyens à trouver pour financer la numérisation de la salle.

Le commissaire du Parti démocrate-chrétien suggère de contacter la Fondation Wilsdorf, plutôt active dans le quartier de la Jonction. Il relève qu'une aide venant de la Fondetec pourrait être une piste envisageable, étant donné qu'elle soutient de façon générale les PME.

Une commissaire libérale-radical félicite les pétitionnaires pour les efforts qui ont été entrepris depuis leur reprise du cinéma Cinélux et s'intéresse aux démarches accomplies par les autres cinémas indépendants pour la numérisation de leur salle, puisque le Cinélux est la dernière. Elle demande aussi si le Cinélux a établi un business plan pour mieux assurer la rentabilité de la salle. A cette question, M^{me} Ricci Sebihi affirme d'expérience qu'il existe un équilibre des rentrées qui couvrirait les dépenses courantes. Une fois le numérique installé, le Cinélux pourra continuer d'offrir des films sortis récemment, ce qui ne peut que contribuer à augmenter le nombre des entrées.

2014

SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2013 (soir)

Pétition et motion: soutien de la Ville aux cinémas indépendants de quartier, notamment le Cinélux à la Jonction

L'autre commissaire de l'Union démocratique du centre aimerait avoir des précisions sur le véritable statut du groupement qui exploite actuellement la salle du Cinélux. M. Fioux lui indique qu'il s'agit d'une association à but non lucratif qui est propriétaire du fonds mais pas du lieu. Le commissaire demande si, au moment de la reprise du cinéma, l'association était déjà au courant des futures difficultés financières dues à l'arrivée du numérique. M^{me} Ricci Sebihi explique que l'ancien exploitant avait envisagé de fermer le cinéma après sa retraite et que la reprise de la salle, par elle et sa collègue, s'est faite dans une certaine urgence, sans forcément mesurer précisément l'exacte ampleur du défi. L'abandon aurait alors été une triste perte, car la demande de ce genre de cinéma est réelle et il faut se battre pour ne pas perdre un contact privilégié avec le public qui n'existe plus dans les grands complexes.

Un autre commissaire libéral-radical salue, à son tour, l'esprit d'initiative qui anime les pétitionnaires, car la somme qui a pu être récoltée jusqu'à maintenant est impressionnante pour un domaine aussi pointu que le cinéma indépendant. Il aimerait savoir si le groupe du Cinélux a songé, pour la dernière phase de financement, à contracter un emprunt externe compte tenu de ce que pourrait être le retour sur investissement.

M. Fioux explique que le passage au numérique ne peut se payer qu'en une seule fois. Pour ce qui est de l'emprunt, le Cinélux a fait des démarches, mais il n'a pas encore de réponses.

Délibération de la commission et vote

Lors d'une brève délibération, la commission décide du renvoi de la pétition au Conseil administratif. Tous les partis se prononcent en faveur du renvoi à l'exception du Parti libéral-radical qui considère que le Cinélux a déjà obtenu une aide substantielle de la Ville pour la numérisation (20 000 francs), mais qui n'est pas, pour autant, opposé par principe à un soutien aux cinémas indépendants.

Mis aux voix, le renvoi de la pétition P-291 est accepté par 11 oui (2 EàG, 2 Ve, 2 S, 2 UDC, 1 DC, 2 MCG) contre 3 non (LR).

Annexe: texte de la pétition
lettre d'accompagnement

Pétition et motion: soutien de la Ville aux cinémas indépendants de quartier, notamment le Cinélux à la Jonction

P-231

Pétition pour sauver le cinéma Cinélux à la Jonction

L'une après l'autre, les salles de cinéma proposant une programmation alternative et indépendante disparaissent en Ville de Genève pour faire place à des complexes multisalles anonymes. Depuis 2001, 8 salles ont déjà fermé leurs portes aux amoureux du cinéma : Plaza, Arcades, Hollywood, Caméra-Movie, Broadway, Forum, Art-Ciné, Central. Hormis le Cinélux, il ne reste plus que quatre cinémas indépendants : les cinémas Scala, le Nord-Sud et le City en Ville de Genève et le Bio à Carouge.

Le cinéma Indépendant doit pouvoir continuer à disposer d'un réseau de salles pour avoir du poids vis-à-vis des distributeurs. Depuis le 1er Janvier 2012, les employés du Cinélux ont donc formé une association (association cinélux) pour sauver ce cinéma et continuer son exploitation.

Mais la situation financière de cette salle est précaire :

- risque d'une importante augmentation de loyer dans le cadre d'un nouveau bail
- nécessité urgente de passer à la projection numérique soit un investissement de l'ordre de Fr 120'000.-

Les soussigné-e-s demandent aux autorités municipales de tout entreprendre pour qu'un des derniers cinémas de quartier en Ville de Genève ne disparaisse pas et que la belle aventure puisse continuer.

Nom, Prénom

adresse

signature

Le comité de soutien est actuellement constitué de : l'Association des habitants de la Jonction, la Maison de quartier de la Jonction, l'Axe du miel (le Vélodrome, les Colis du Cœur, Fédération des artistes de Kugler, MQ Jonction l'Étincelle, l'Association pour la Reconversion des Vernets, les théâtres du Galpon, de la Parfumerie et du Loup, le Garage, l'Association Cinélux), FonctlonCinema.

MERCI DE NOUS RETOURNER la feuille signée jusqu'au 31 mai 2012 :

- o Cinéma Cinélux, 8 Bd Saint Georges, 1205 Genève
- o Maison de Quartier de la Jonction, av Ste Clotilde 18bls, CP 204, 1211 Genève 8

2016

SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2013 (soir)

Pétition et motion: soutien de la Ville aux cinémas indépendants de quartier,
notamment le Cinélux à la Jonction

Le comité de soutien au Cinélux :
Association des habitants de la Jonction,
Maison de Quartier de la Jonction,
Fonction Cinéma, L'Axe du Miel*
p.a : MQJ
Av. Ste Clotilde 18 bis
CP 204 - 1211 Genève 8

Au Conseil municipal
de la Ville de Genève

Genève, le mardi 5 juin 2012

Concerne : pétition pour sauver le cinéma Cinélux à la Jonction

Mesdames, Messieurs,

Nous venons de déposer, ce jour, sur le bureau du Conseil municipal de la Ville de Genève, la pétition pour sauver le cinéma Cinélux à la Jonction. Cette pétition a recueilli 6800 signatures.

Nous vous demandons de bien vouloir donner lecture de la présente à votre Conseil.

En vous remerciant de l'attention bienveillante que vous porterez à notre démarche, veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos meilleures salutations.

Pour le comité de soutien :
Jorge Barbosa
Jean-Pierre Fioux



*L'Axe du Miel : Fédération des artistes de Kugler, MQ Jonction l'Étincelle, l'Association pour la reconversion des Vernets, Théâtre du Galpon, Théâtre de la Parfumerie, Théâtre du Loup, le Garage, Le Vélodrome, les Collis du cœur, Association Cinélux.

Pétition et motion: soutien de la Ville aux cinémas indépendants de quartier, notamment le Cinélux à la Jonction

5.b) Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 9 mai 2012 de MM. Alberto Velasco, Pascal Holenweg, Sylvain Thévoz, M^{mes} Nicole Valiquier Grecuccio, Maria Vittoria Romano, Virginie Studemann, Silvia Machado, Laurence Fehlmann Rielle, Vera Figurek, MM. Pierre Gauthier, Pierre Rumo, Mathias Buschbeck, M^{me} Marie-Pierre Theubet, MM. Daniel-Dany Pastore, Pascal Spuhler, Alain de Kalbermatten et Jean-Charles Lathion: «Pour un réel soutien de la Ville au maintien de cinémas indépendants de quartier» (M-1025 A)¹.

Rapport de M^{me} Natacha Buffet.

La motion M-1025 a été renvoyée à la commission des arts et de la culture par le Conseil municipal en date du 9 octobre 2012. Elle a été traitée lors des séances du 28 janvier, 25 février, 11, 18, 25 mars et 8 avril 2013, sous la présidence de M. Olivier Baud. La rapporteuse remercie ce dernier pour sa très bonne gestion des débats ainsi que M^{me} Eliane Monnin et M. Clément Capponi pour la qualité de leurs notes de séances.

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que le cinéma est un art contemporain et populaire par excellence;
- que la disparition des salles s'est accélérée dernièrement à Genève (Broadway, Central), et qu'il ne subsiste actuellement plus que quatre salles indépendantes de quartier (rive droite: Nord-Sud; rive gauche: Cinélux, City et les Scala);
- que le maintien de ces lieux culturels de proximité est essentiel au lien social et à la diversité des activités;
- que les cinémas de quartier permettent la mise sur pied de projections destinées, par exemple, aux enfants (Ciné Prim des Scala) ou aux personnes âgées (Ciné Senior du Bio ou du Nord-Sud) ou d'autres catégories de la population;
- que ces cinémas pourraient travailler en relation avec les maisons de quartier, s'ils étaient aidés dans ce sens;
- que la collectivité publique a avantage à soutenir un lieu existant plutôt que de devoir le recréer ex nihilo après sa disparition;
- que cette action prend place dans la logique du maintien d'une économie à but culturel,

¹ «Mémorial 170^e année»: Développée, 1789. Motion d'ordonnancement, 1942.

2018

SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2013 (soir)

Pétition et motion: soutien de la Ville aux cinémas indépendants de quartier, notamment le Cinélux à la Jonction

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prendre rapidement les mesures les plus adéquates visant, dans un premier temps, à maintenir les cinémas indépendants de quartier encore existants;
- d'étudier la possibilité, à terme, d'en recréer un par quartier.

Séance du 28 janvier 2013

Audition de M^{me} Vera Figurek et M. Alberto Velasco, motionnaires

Selon M. Velasco, les cinémas de quartier doivent être conservés, car ils jouent un rôle social prépondérant. Ils avaient aussi un rôle économique lors de leur naissance et pendant longtemps pour les commerçants du quartier, par exemple. Ils ont aujourd'hui de plus en plus de mal à jouer leur rôle, car les loyers augmentent sans cesse et de manière très prononcée. M. Velasco souligne aussi que les habitants de Genève tiennent particulièrement à leurs cinémas de quartier. Il proposerait donc, par exemple, de subventionner le loyer payé pour ces salles ou encore de participer aux différents investissements consentis par ces cinémas.

M^{me} Figurek rappelle ensuite que c'est le Parti socialiste qui est à l'origine de cette motion et qu'Ensemble à gauche s'est rallié à ce texte, car il a toujours souhaité qu'une attention particulière soit portée à ce qu'elle considère comme les parents pauvres de la culture, ainsi que le sont la danse et le cinéma. La Ville n'est toutefois pas la seule instance qui pourrait participer à ce projet de sauvetage des cinémas de quartier. Le Grand Conseil, au travers de son récent projet de loi sur la culture, s'est engagé pour le Fonds romand pour le cinéma, mais cette volonté a été malheureusement récemment balayée en plénière. La Ville a tout de même participé à hauteur de 2 millions de francs à ce projet. Elle précise aussi que la Ville de Genève ne dédie que 11% du budget du département de la culture et du sport dédié aux fameux parents pauvres précités. Il ne s'agit pas là de municipaliser, dans un premier temps, les cinémas. Ce serait une nouveauté pour Genève, mais elle souligne que de nombreuses villes françaises ont déjà des cinémas municipalisés.

Statistiquement, il faudrait un certain nombre d'écrans pour 100 000 habitants et Genève ne les a pas. Il faudrait aussi faire des efforts au niveau de la programmation, car les cinémas indépendants ne font pas d'ombre aux multiplexes. M^{me} Figurek souhaiterait aider les cinémas au niveau de l'acquisition des œuvres ainsi qu'au niveau des tarifs (journées gratuites, cartes facilitant l'accès aux cinémas de quartiers, etc.) en se référant aux petits tarifs pratiqués dans les cinémas municipalisés de France. On pourrait aussi mettre à disposition des salles ou encore aider les cinémas de quartier dans le paiement de leur loyer. Elle souhaiterait même profiter des plans d'utilisation du sol (PUS) pour encourager ce type de cinémas. Elle propose aussi l'achat, en collaboration avec d'autres cantons, d'œuvres cinématographiques.

Pétition et motion: soutien de la Ville aux cinémas indépendants de quartier, notamment le Cinélux à la Jonction

Selon M. Velasco, une attention toute particulière doit être portée à la rive droite, rive sur laquelle ne subsiste qu'un cinéma indépendant. Il rappelle qu'il faut absolument conserver les liens sociaux créés par les cinémas indépendants, par des conférences, débats, etc. Il faudrait aussi s'intéresser aux enfants qui font des sorties scolaires au cinéma, ainsi qu'aux aînés. Il faut aussi tenir compte de l'empreinte économique et écologique positives de la présence de cinémas indépendants dans les quartiers.

Questions des commissaires

Les questions des commissaires portent sur le bien-fondé de se substituer à des privés afin de gérer des entreprises, l'éventuelle nomination de fonctionnaires de la Ville pour gérer ces cinémas, la possible utilisation du bâtiment de feu l'Alhambra pour ouvrir éventuellement un cinéma municipalisé au lieu de se lancer dans la gestion et l'achat de cinémas privés, le sauvetage de quatre cinémas indépendants et la demande de la motion d'avoir un cinéma indépendant par quartier.

Réponses

M. Velasco dit qu'il n'existe pas qu'une forme de réponse. Le Cinélux, grâce entre autres à la Ville, est parvenu à se tenir à flot. Chaque cinéma pourrait avoir sa propre réponse. Il propose l'audition de personnes qui ont œuvré pour la sauvegarde de cinémas de quartier. M^{me} Figurek précise que c'est une fondation qui s'occupe du Bio et non pas un fonctionnaire en tant que tel. Le Cinélux est géré, lui, par une association. Elle tient à souligner qu'il ne s'agit pas ici de critiquer les privés en considérant qu'ils feraient de la spéculation immobilière, car il est difficile de gérer ces cinémas, et que les gens qui s'y lancent se heurtent à de nombreuses difficultés. M. Velasco rappelle que les personnes qui tiennent ces cinémas de quartier, actuellement, ne gagnent presque rien et que les difficultés sont nombreuses. Lorsqu'elles cessent leurs activités, le cinéma meurt. Il préfère donc que la Ville donne un coup de pouce plutôt que de recréer artificiellement un cinéma municipalisé une fois que l'on aura assisté à la fermeture de tous les cinémas indépendants. Ces salles proposent des films qui ne sont projetés nulle part ailleurs, ce qui est une chance inouïe. Cette motion ne cherche pas la municipalisation, mais souhaite soutenir les entrepreneurs qui gèrent les salles existant déjà. M^{me} Figurek précise que la Ville ne se substituerait pas aux privés, selon cette motion, mais collaborerait avec les cinémas. Ces cinémas ne seraient pas à tout prix subventionnés, mais aidés financièrement uniquement en cas de besoin réel. Elle souhaiterait un cinéma par quartier qui pourrait même se trouver dans les maisons de quartier déjà existantes. La motion souhaite créer des endroits de projection, ce qui ne signifie pas que cela doit se faire ex nihilo, mais bien que les

2020

SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2013 (soir)

Pétition et motion: soutien de la Ville aux cinémas indépendants de quartier, notamment le Cinélux à la Jonction

projections pourraient se faire dans des lieux qui pourraient y être complètement dévolus. Il faudrait ainsi éviter les salles polyvalentes. Lors de chaque création de bâtiment, il faudrait indiquer dans le plan localisé de quartier la mention d'une salle de projection.

Un commissaire précise qu'il ne s'agit pas de créer de nouvelles salles, mais bien soit de maintenir, soit de faire renaître les salles de cinémas de quartier. La motion ne souhaite pas des salles polyvalentes, mais tient à des cinémas de quartier au sens propre du terme, à savoir qui ne proposent pas autre chose que du cinéma. Le problème des cinémas de quartier ne tient toutefois pas à la fréquentation, mais bien au nombre de lieux de projection qui est aujourd'hui fort retreint et compare cette situation à celle des librairies. Cette motion souhaite le pluralisme et pas le monopole cinématographique. C'est une démarche de politique culturelle pour lutter contre le fait d'avoir une seule offre cinématographique à Genève.

Séance du 25 février 2013

Audition de MM. Jean-Bernard Mottet, conseiller au Service culturel, et Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport

M. Kanaan concède un vrai souci quant à cette question délicate qui se rapproche de celle des librairies. Les salles sont confrontées à plusieurs menaces: loyers qui enflent, évolution dans les technologies, etc. Le Conseil administratif a collaboré au sauvetage du Cinélux grâce à une subvention extraordinaire. La subvention directe est donc envisagée, mais cela n'est pas anodin. Il faudrait donc plutôt envisager un label culturel pour recréer une vie de quartier sans avoir à proposer des subventions directes et élevées. Il faudrait aussi encourager la collaboration entre les salles indépendantes. Rappelons-nous d'ailleurs qu'elles tiennent à leur indépendance et connaissent tout de même une forme de concurrence entre elles. Les modèles de sauvetage sont nombreux, mais il faut rester prudent. Il n'est pas possible d'acquérir pour la Ville seule un cinéma, mais M. Kanaan apprécie la volonté politique exprimée dans la motion M-1025.

M. Mottet rappelle que le 84% des entrées au cinéma se font dans les multiplex Pathé. Depuis 1972, quatorze salles indépendantes ont disparu. Il n'en reste aujourd'hui plus que sept. Aucune salle ne peut survivre sans pouvoir assurer la numérisation de ses films. Celles qui ont survécu y sont donc parvenues. Il parle d'une pratique en fonction du nombre d'entrées et des subventions arrosées sur cinq ans en vue d'une numérisation de leurs films.

Il rappelle que le nombre de spectateurs reste tout de même important et apporte beaucoup au quartier et à la vie culturelle de proximité. Toutefois, les subventions directes pourraient poser de nombreux problèmes tels que de

Pétition et motion: soutien de la Ville aux cinémas indépendants de quartier, notamment le Cinélux à la Jonction

savoir qui subventionne qui et à quelle hauteur. Il faudrait aussi tenir compte de la réalité du terrain, car les appréciations des personnes hors de ce milieu sont souvent faussées. Le monde du cinéma est plus complexe qu'il n'y paraît et des erreurs de jugement sont aisément commises. Il renvoie à la note «Point de situation: soutien aux salles de cinéma indépendantes». Il rappelle les divers moyens existants pour faciliter l'accès à ces salles: cinéma des aînés, carte 20 ans, 20 francs, etc.

On veut aujourd'hui renforcer la collaboration entre le public et le privé (cf. Festival Black Movie: la collaboration qui a eu lieu entre le Scala et ce festival a très bien fonctionné). Les mêmes recettes ne peuvent pourtant pas s'appliquer à tous les cas de figure. La qualité de l'accueil a son importance. Il y a donc une volonté de travailler sur un label de cinéma de quartier.

Questions des commissaires

Les questions des commissaires portent sur un éventuel soutien de la part de Pathé envers les cinémas indépendants et sur le bien-fondé de l'achat d'un bâtiment pour qu'un cinéma indépendant puisse y subsister.

Réponses

Les cinémas indépendants se trouvent sur un marché suivant des règles très figées. Pathé s'efforce ainsi peu à peu de mettre la main sur des films pas toujours destinés à un large public. Cela influence les choix des décideurs de programmation de cinémas indépendants. L'opportunité d'acheter un bâtiment ne s'est pas présentée pour l'instant et les tentatives de prises de contact restent infructueuses. Il reste encore l'opportunité de l'Alhambra qui pourrait accueillir une salle de cinéma. Cette salle serait, par exemple, bien adaptée à un festival cinématographique grâce, notamment, à sa capacité d'accueil.

Séance du 11 mars 2013

Audition de M^{me} Giuditta Ricci Sebihi, l'une des exploitantes du Cinélux, et de M. Jean-Pierre Fioux, membre du comité de l'association

M. Fioux se dit satisfait du texte de la motion et se félicite de cette volonté politique qui semble réunir un grand nombre de sensibilités. Il rappelle quelles ont été les menaces, comment ils s'en sont sortis et comment ils continuent à se battre: 1^{er} janvier 2012: changement d'exploitant qui a résilié le bail – nouveau bail à négocier pour les nouveaux exploitants – la propriétaire a demandé 50% d'augmentation du loyer – il a fallu aussi se frotter à la nécessité de passer au numérique – impossible grâce à la seule billetterie – constitution d'une asso-

Pétition et motion: soutien de la Ville aux cinémas indépendants de quartier, notamment le Cinélux à la Jonction

ciation, pétition qui a récolté de nombreuses signatures – juillet 2012: aide de 20 000 francs dans la recherche active de fonds qui s’est soldée à environ 100 000 francs au total – possibilité de passer au numérique – question du loyer, fruit de longues et nombreuses discussions – augmentation finale de 13% – cette augmentation reste lourde et représente un gros effort financier – il reste des travaux complémentaires à effectuer pour passer au numérique ainsi que d’autres divers travaux – les initiants de la pétition ont demandé une aide supplémentaire à hauteur de 22 000 francs – le bail n’est conclu que pour une année, ce qui a pour effet de laisser planer des menaces. Une politique de programmation innovante a été mise en place par les deux nouvelles exploitantes du Cinélux. Des synergies ont été créées avec les maisons de quartiers et de nombreuses manifestations ont eu lieu. Il est question maintenant d’envisager, en collaboration, une démarche pour trouver une solution commune à tous les cinémas indépendants en danger.

Les propositions de M. Fioux sont les suivantes:

- favorisation des synergies entre les différentes salles de quartier et mise en place de festivals à thèmes, par exemple;
- aides ponctuelles financières (pour des travaux, par exemple);
- la Ville pourrait devenir acquéreuse de salles de cinéma.

M^{me} Ricci Sebihi rappelle que la subvention n’a malheureusement pas suffi à couvrir tous les frais de passage au numérique et que ces derniers sont plus élevés que ce qui était escompté au début. Les difficultés récentes ont coupé le cinéma du public et il a fallu se rabattre sur des reprises. Elle considère qu’une aide à la communication serait une bonne chose.

Questions des commissaires

Les questions des commissaires portent sur le cas où le propriétaire récupérerait son bien alors que des travaux ont été effectués par la Ville, d’éventuelles discussions avec le magistrat pour acquérir cette salle, la programmation, l’achat du matériel, l’existence d’une Fédération des cinémas indépendants, les délais de sauvetage de la salle, la nécessité d’un cinéma de quartier dans chacun des quartiers de la ville, un éventuel concept global de cinéma de quartier et les liens avec le Département de l’instruction publique, de la culture et du sport, afin d’encourager l’accès aux cinémas indépendants.

Réponses

M. Fioux indique que, bien que le bail soit à renouveler chaque année, la propriétaire n’a pas manifesté le désir de changer la nature de l’affectation des locaux et que de toute manière, avec l’amendement visant à obtenir le maintien d’une activité de proximité diversifiée et garantissant une animation en

Pétition et motion: soutien de la Ville aux cinémas indépendants de quartier, notamment le Cinélux à la Jonction

cas de changement d'enseigne ou de bailleur, introduit par l'exécutif municipal, elle ne le pourrait pas. La programmation et l'achat du matériel sont assurés par les exploitantes. Il faut distinguer l'association constituée statutairement sans but lucratif, pour laquelle les deux exploitantes travaillent, du comité de soutien qui œuvre aux côtés de l'association et des exploitantes. Il existe une Fédération des cinémas indépendants. Il s'agit à Genève du groupement des cinémas indépendants. Le Cinélux aurait besoin de recevoir une aide idéalement d'ici à l'été 2013. Les liens sont d'abord créés avec les programmeurs qui ne parviennent pas à placer facilement leurs programmations sur le marché. De plus, Pathé s'est emparé de films qui étaient habituellement pris par les cinémas indépendants. M. Fioux souligne toutefois que le Cinélux est prêt à programmer des films «qui marchent», ce qu'il a déjà fait. Il n'y a donc pas de volonté de faire un cinéma de niche, mais il se heurte aux distributeurs et aux monopoles. L'accès aux films grand public est donc limité. L'idée d'un concept global de salles de cinémas de quartier a été envisagée et les synergies actuelles tiennent compte de cette volonté. Il a été envisagé que ces salles soient polyvalentes, mais il y a un problème d'espace. M^{me} Ricci Sebihi rappelle aussi que le Cinélux souffre des festivals alentour. L'option d'une collaboration avec le DIP a été envisagée, cela prend du temps, mais c'est une priorité. Les approches avec les jeunes sont déjà nombreuses.

Séance du 18 mars 2013

Audition de M^{me} Cornelia Hummel, et de M. Jean-Marc Richard, secrétaire de l'Association des amis du Bio et secrétaire de la Fondation de droit privé du Bio

M. Richard raconte que la constitution d'une fondation de droit privé a été soutenue par la commune de Carouge. Il y a eu un fort travail associatif en vue de sauver le Bio. Il rappelle l'historique: le cinéma date de 1928, il est en mauvais état et l'ancien exploitant a passé le relais. Il y a eu un projet qui voulait fermer la place et y voir construire des immeubles. Le cinéma n'est pas qu'un commerce, mais aussi un lieu culturel de socialisation dédié à tous les âges, ce qui a conduit à de très nombreux appuis des autres commerçants.

L'aspect foncier est central. Les loyers sont de plus en plus élevés et c'est la raison pour laquelle la commune de Carouge a racheté le bien-fonds et a redonné le droit de superficie à l'association qui se donne pour rôle de rénover et de remettre le cinéma à flot. Le fonds de péréquation intercommunal a donc permis le rachat et la réhabilitation de la salle. En échange, il n'y aura pas de demande de subvention pour le fonctionnement de cette dernière. Le cinéma survit donc parce qu'il est déchargé d'un loyer mensuel, il reste uniquement à rembourser la dette. Attention, la commune aide tout de même car elle achète des films scolaires, cela suffit pour l'instant pour tourner.

2024

SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2013 (soir)

Pétition et motion: soutien de la Ville aux cinémas indépendants de quartier, notamment le Cinélux à la Jonction

M^{me} Hummel rappelle qu'il n'y a pas de volonté de transformer cette salle en ciné-club, mais bien de rester dans une dynamique professionnelle plus ou moins liée au cinéma indépendant. L'accent est mis sur l'accès des salles de cinéma aux enfants. Les petites salles devraient peut-être se mettre en réseau afin de capter plus de films et de faire venir un public plus hétérogène.

M. Richard rappelle que la petite salle est quasiment dévolue uniquement aux films documentaires suisses. Il trouve cet aspect très important, car il est paradoxal que de nombreux documents produits en Suisse ne soient pas projetés. Cela représente un plus, car les réalisateurs parviennent à faire de nombreuses entrées, ce qui les aide pour les financements par la suite et pour l'Office fédéral de la culture qui reverse entre 6 et 7 francs sur chaque billet, ce qui double les entrées d'argent.

Questions des commissaires

Des questions sont posées sur le budget annuel du cinéma, sur le prix des billets, le nombre de collaborateurs professionnels et leurs salaires, sur la concurrence opérée par Pathé sur le Bio, sur l'effet de la présence du café sur le cinéma et les synergies créées par les festivals de cinéma.

Réponses

Le budget annuel du cinéma est de 680 000 à 700 000 francs. La somme finale est toutefois très réduite, car elle s'élève à environ 20 000 francs. Les billets coûtent 16,50, 11 ou 10 francs selon les films et les abonnements que détiennent les spectateurs. Personne ne tient à augmenter les prix des billets. Il n'y a pas qu'un cinéma, il y a aussi un café. Il y a donc un chef de cabine à plein temps et un opérateur-caissier à 30%. Il y a un poste à 80% et deux postes à 30% pour le café, ce qui représente entre 33 000 et 37 000 francs par mois, au minimum de la convention collective de travail. Le cinéma n'est pas directement subventionné par la commune. Il ne touche que des subventions supra-communales, comme c'est le cas de tous les cinémas. L'association a précédé la fondation et agit en soutien de cette dernière, mais elle n'exploite pas la salle et est, entre autres, composée de conseillers municipaux et de membres du milieu professionnel. Les employés sont rémunérés par la fondation et non pas par la commune. Des accords ont été négociés avec les distributeurs par la Fondation des cinémas indépendants, ce qui leur a, par exemple, permis de s'équiper en numérique. Le café ne dégage pas beaucoup d'argent chaque année. Il n'est pas économiquement très intéressant, mais il attire beaucoup de gens au cinéma. Le Bio a le Filmar, il a déjà participé au Festival Black Movie, etc., mais la difficulté se situe au niveau des dates. Il y a une guerre économique entre les distributeurs et les cinémas, car il y a de nombreuses difficultés à articuler les films courants et les festivals. Le Bio veut jouer sur la diversité de l'offre. Les petites salles devraient se fédérer, créer des mini-réseaux,

Pétition et motion: soutien de la Ville aux cinémas indépendants de quartier, notamment le Cinélux à la Jonction

etc. M. Richard souligne toutefois que les choses se font en bonne concurrence et qu'un label serait bon pour le public plutôt que pour les distributeurs.

Séance du 25 mars 2013

Audition de M^{me} Patricia Dumont, présidente du groupe des cinémas indépendants, et de M. Laurent Dutoit, programmeur des cinémas indépendants, direction des Scala et distributeur de films (Agora)

M. Dutoit explique le fonctionnement du cinéma suisse: les exploitants et producteurs sont connus, mais bien moins le distributeur qui se trouve entre les deux. Il est en charge de l'achat d'un film pour un territoire, de la recherche d'exploitants et des opérations de communication. Le 40% d'entre eux sont des indépendants, dont Agora. Il faut donc négocier avec les distributeurs pour la sélection de films sur Genève. La mainmise de Pathé est très forte. Les trois complexes Pathé représentent 85% des parts de marché à Genève. Les 15% restant représentent 200 000 entrées annuelles et un type différent de projections. Ces salles privilégient l'accueil et favorisent une atmosphère intimiste. Elles cherchent à avoir une politique tarifaire abordable et les tickets d'entrée coûtent donc moins cher, en moyenne de près de 2,50 francs (cf. carte Cinépass, environ 6000 vendues par an, ce qui représente environ 30% du total des entrées).

M^{me} Dumont reconnaît la situation difficile des cinémas indépendants. Moins les cinémas sont nombreux, moins l'offre est attractive. A ce stade, la survie est encore possible, mais si les fermetures se poursuivent, elle deviendra difficile. Les salles cherchent à avoir un rôle social, mais ne sont en réalité pas des salles de quartier. En effet, le public n'est pas, et de loin, celui du quartier. C'est donc une bonne idée sur le papier, mais cela ne fonctionne plus aujourd'hui. Certaines salles travaillent déjà avec les maisons de quartier, mais il faudrait davantage aller dans cette direction.

M. Dutoit rappelle le rôle négatif joué par Balexert dans la fermeture des cinémas indépendants ces dernières années, et qu'une très grande partie du public s'est tournée vers Pathé. La fréquentation de cinémas indépendants a chuté, quand bien même il avait une programmation destinée à un large public. Les copies de films sont bien plus nombreuses, dont plusieurs à Balexert, par exemple. Les habitudes de consommation ont changé et les salles à écran unique ont eu de la peine à concourir. Ceux qui ont survécu sont ceux qui se situaient sur un terrain autre avec des films indépendants.

Questions des commissaires

Les questions des commissaires portent sur les moyens de faire la différence entre cinéma indépendant et toute autre forme de cinéma, les salles les plus mena-

Pétition et motion: soutien de la Ville aux cinémas indépendants de quartier, notamment le Cinélux à la Jonction

cées et la nature de ces menaces, les mesures les plus adéquates pour sauver les salles de cinéma indépendantes, l'intérêt d'une municipalisation pour ces cinémas, les garanties pour la Ville que d'éventuelles aides ne le soient pas à fonds perdus, la deuxième invite de la motion qui demande de créer un cinéma par quartier, les accords entre les distributeurs, les prix des films, les actions de communication sur les cinémas indépendants, le combat avec Pathé pour obtenir un film précis et les ciné-clubs.

Réponses

Historiquement, les cinémas indépendants travaillaient indépendamment des grands studios. Les films suisses ont par exemple tous été diffusés dans les salles de cinéma, pour la plupart indépendantes. M. Dutoit précise que ces salles sont complémentaires à Pathé, car les gens, même s'ils vont voir des films distribués dans de gros complexes et dans des salles de cinémas indépendants, ne vont pas choisir leur salle pour les mêmes raisons. Le Cinélux est la salle la plus menacée par le nécessaire passage rapide au numérique. Les salles de cinémas indépendantes se sont mises en commun afin de pouvoir garantir leur pérennité en ce qui concerne la modernité du matériel et de l'ameublement, entre autres. Des investissements sont nécessaires aujourd'hui, mais les salles ne peuvent pas investir aujourd'hui et d'un seul coup. Un dossier est prêt pour approcher différentes institutions en vue d'une aide apportée à ces investissements. Ils souhaitent aussi être capables de renouveler leur public. Le soutien serait donc unique, les salles n'ont pas vocation à être subventionnées. M. Dutoit rappelle l'aide apportée par les plans d'utilisation du sol et que les salles qui ont eu ces aides uniques n'ont, pour la plupart, pas perdu leur bail. Ceux qui ont perdu leur bail ont souffert d'autres malversations plus complexes. Les outils sont nombreux pour que les cinémas restent des cinémas. Le fait de faire plusieurs copies en pensant drainer plus de monde est une erreur, les entrées sont réparties et diminuées. Il ne serait pas viable d'avoir un cinéma par quartier si le public reste ce qu'il est. Les actions de communication passent surtout par la promotion du Cinépass. Les ciné-clubs étaient en principe l'affaire du Grütli, qui a laissé cela de côté, mais cela n'est pas rentable.

Séance du 8 avril 2013

Discussion finale

Une commissaire pense qu'il faut distinguer la globalité de la motion du cas particulier du Cinélux qui est dans une situation plus urgente. Elle souhaite que ce soit en ville de Genève que les cinémas soient maintenus, pas par quartier. Elle souhaite supprimer l'actuelle deuxième invite afin de la remplacer par celle qui voudrait que le Conseil administratif réponde aux besoins de ces cinémas

Pétition et motion: soutien de la Ville aux cinémas indépendants de quartier, notamment le Cinélux à la Jonction

en fonction du dossier qui dressera l'état des lieux et qui sera bientôt fourni par M. Mottet.

Un commissaire souhaite une vue d'ensemble au travers d'un plan de mesures proposé par le Conseil administratif au Conseil municipal. Suppression de la deuxième invite. Plusieurs commissaires insistent sur le fait que les mesures de sauvetage sont urgentes en ce qui concerne le Cinélux.

Un commissaire prend la parole pour soulever le fait que ce n'est pas à la Ville de Genève de sauver des bâtiments privés, il est presque certain que ce ne sera pas un *one shot* et que ce sauvetage coûtera sans doute à terme des millions.

Un autre commissaire s'exprime sur la question et refuse d'entrer en matière sur la question des bâtiments privés. S'il s'agissait d'un seul bâtiment qui pourrait être racheté par la Ville, pourquoi pas, mais ce n'est pas le cas et l'argent investi le sera sans doute à fonds perdus. Il rappelle que le bail peut être rompu très vite et que les changements d'activités sont très possibles et tout à fait légaux.

Un commissaire s'exprime pour préciser qu'à ce stade n'est souhaité qu'un plan de mesures du Conseil administratif qui sera soumis au Conseil municipal et que cela n'engage à rien. Il relève que le cinéma n'a rien d'obsolète, mais souffre d'un problème de marché. Il faut voir cela comme une aide à la culture qui, elle, n'est, par principe, pas rentable. Le Cinélux ne fonctionne pas à ce stade, car il faut l'aider à aménager sa salle, sans quoi il ne pourra pas rattraper son retard.

Une commissaire revient sur la première invite et souhaite que soient prises toutes les mesures adéquates rapidement pour sauver les cinémas de quartier et souhaite que la motion soit déposée en urgence en raison de la situation délicate du Cinélux.

Un commissaire explique le soutien de son groupe par les justifications culturelles de ces salles de cinéma et par le fait que Genève soit un moteur dans le cinéma suisse et que cela doit se poursuivre. Il n'est pourtant pas question d'acquérir des bâtiments, mais bien de soutenir ces salles au travers d'autres moyens tels que ceux proposés par le magistrat.

Un commissaire souhaite préciser que cette culture est tout de même rentable, car elle l'est à long terme. Si les cinémas indépendants fermaient, cela représenterait une forte perte culturelle pour Genève. Il regrette la position mercantile de certains commissaires.

Un commissaire pense qu'il faut vivre avec son temps et craint que cette motion fasse appel à d'autres sauvetages d'établissements privés dans le futur. Il rappelle que les salles du Grütli et du Spoutnik marchent sur les plates-bandes des cinémas indépendants, considère que des salles sont disponibles sur le territoire de la Ville de Genève pour envisager de nouvelles salles.

Pétition et motion: soutien de la Ville aux cinémas indépendants de quartier, notamment le Cinélux à la Jonction

Un commissaire juge que la notion de quartier est centrale, un autre trouve que c'est un terme ambigu.

Une commissaire rappelle le fait que la vitalité de ces salles est celle de diffuser des films qu'on ne voit nulle part ailleurs. Elle ne souhaite pas qu'on parle des lieux où ils se situent, mais plutôt qu'on se concentre sur les programmations.

Propositions et votes des amendements

Première invite

- suppression de «dans un premier temps», «les plus adéquates», «de quartier encore existants»;
- ajout de «en Ville de Genève».

Cet amendement est accepté par 9 oui contre 1 non et 4 abstentions.

- suppression de «encore existants».

Cet amendement est accepté par 9 oui contre 5 non.

- nouvelle formulation: «de prendre rapidement les mesures visant à maintenir les cinémas indépendants en Ville de Genève».

Cette nouvelle formulation est acceptée par 8 oui (2 EàG, 3 S, 2 Ve, 1 DC) contre 6 non (3 LR, 2 MCG, 1 UDC).

Deuxième invite

- suppression de cette invite.

Cet amendement est accepté par 11 oui (1 EàG, 3 S, 2 Ve, 1 LR, 1 DC, 2 MCG, 1 UDC) contre 1 non (1 EàG) et 2 abstentions (2 LR).

Vote de la motion amendée

La motion ainsi amendée est acceptée par 8 oui (2 EàG, 3 S, 2 Ve, 1 DC) contre 6 non (3 LR, 2 MCG, 1 UDC).

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre rapidement les mesures visant à maintenir les cinémas indépendants en Ville de Genève.

Pétition et motion: soutien de la Ville aux cinémas indépendants de quartier, notamment le Cinélux à la Jonction

M. Olivier Baud, président de la commission des arts et de la culture (EàG). Je pense qu'il était tout à fait pertinent de lier ces deux points. L'appellation «de quartier» dans la motion M-1025 a été enlevée par la commission, on y reviendra, mais il y a une réelle urgence par rapport au Cinélux – quoique celle-ci soit un peu dépassée – puisqu'il s'agissait de trouver les moyens de ventiler la cabine de projection qui surchauffe en raison des nouveaux dispositifs de numérisation. Mais il reste des mesures urgentes à prendre.

La commission des arts et de la culture, que je présidais alors, a consacré six séances à la motion M-1025. Elle a fait un travail assez minutieux en procédant à beaucoup d'auditions. Elle a auditionné les responsables du cinéma Bio à Carouge – pour voir comme cela s'était passé – ceux des cinémas Scala et, évidemment, ceux du Cinélux. Pendant ce temps, le conseiller administratif Rémy Pagani dégageait un montant pour aider les cinémas. Je ne me souviens plus exactement du montant... 100 000 francs à se partager? (*Remarque.*) 50 000 francs. Cela nous a coupé un peu l'herbe sous les pieds, mais c'était plutôt une bonne initiative, que soutient aussi le magistrat Sami Kanaan. Bref, il y a urgence.

Les cinémas indépendants en ville de Genève créent du lien social, et il y a une urgence à les maintenir. Cette idée a été défendue assez unanimement au sein de la commission des arts et de la culture, même par M. Eric Bertinat de l'Union démocratique du centre, qui a fait un vibrant plaidoyer en faveur de leur maintien. Ces cinémas n'offrent pas juste une projection et une salle, mais aussi une buvette. C'est important pour la vie en ville, pour créer du lien social. J'espère que vous accueillerez favorablement cette pétition, en la renvoyant au Conseil administratif, tout comme la motion, qui a été amendée dans une forme assez simple, mais tout à fait correcte et compréhensible, et qui doit donner au Conseil administratif les moyens de prendre une mesure qui est relativement urgente.

Le président. Merci, Monsieur Baud, je donne maintenant la parole aux deux rapporteurs. Monsieur Kristensen, vous avez la parole.

M. Stefan Kristensen, rapporteur (S). Merci, Monsieur le président. Je prends brièvement la parole pour rappeler que la pétition P-291 date d'il y a un peu plus d'une année et que le rapport a stagné un bon moment dans notre ordre du jour. C'est ce qui explique, hélas, comme c'est souvent le cas dans ce Conseil, que nous la traitons trop tard. Entre temps, le Conseil administratif a pris la mesure que la pétition demandait, c'est heureux, alors j'invite ce Conseil à appuyer le principe du soutien aux cinémas indépendants. Dans la pétition P-291, il s'agissait simplement du Cinélux, mais comme cet objet a été lié à la motion M-1025, nous pourrions effectivement nous prononcer de façon plus générale sur

Pétition et motion: soutien de la Ville aux cinémas indépendants de quartier, notamment le Cinélux à la Jonction

les enjeux que notre collègue Olivier Baud vient de rappeler de manière tout à fait claire.

Le président. Merci, Monsieur Kristensen. Je donne la parole à la rapporteuse de la motion M-1025, M^{me} Natacha Buffet.

M^{me} Natacha Buffet, rapporteuse (LR). Merci, Monsieur le président. La commission des arts et de la culture s'est penchée sur cette question pendant plusieurs séances. Nous avons lié cette motion avec la pétition P-291, dont nous comprenons l'importance. Nous avons traité ce sujet avec un certain sérieux, puisque nous avons également compris l'importance que pouvaient avoir ces salles.

Par contre, il y a quelque chose qui n'a pas encore été évoqué jusqu'ici. Au cours des auditions de M. le magistrat Kanaan et d'autres personnes, des pistes ont été envisagées pour soutenir les cinémas indépendants de manière directe ou indirecte, mais sans que cela passe uniquement par un soutien financier, lequel, d'ailleurs, serait difficile à chiffrer à ce stade, puisque nous sommes dans cette première étape consistant à sauver des salles qui doivent passer au numérique.

Ensuite, il y a un certain nombre de difficultés liées au fait que d'autres salles de cinéma, sur lesquelles nous n'avons évidemment aucune espèce de pouvoir, marchent sur les platebandes de ces cinémas indépendants. Les difficultés sont nombreuses, et c'est pourquoi notre groupe se pose un certain nombre de questions. Pourquoi en est-on arrivé à rejeter la question des labels ou le fait d'avoir un soutien dans la communication, qui soit un peu plus fort?

De plus – M. Baud l'a dit tout à l'heure – alors que nous n'avons pas encore eu le temps de traiter cet objet en plénière, les magistrats ont pris la décision de dégager un montant pour soutenir ces salles de cinéma indépendantes. Nous ne voyons pas pourquoi nous devrions entrer dans un automatisme qui nous conduise à devoir absolument agir financièrement lorsqu'il y a des problèmes, lorsqu'une affaire ne marche pas, comme dans le privé, et comme c'est le cas, ici, pour les salles de cinéma indépendantes. La crainte du Parti libéral-radical et celle d'autres groupes représentés à la commission des arts et de la culture – même si nous reconnaissons évidemment le lien social que créent ces salles – est que cela passe obligatoirement par un soutien financier, entier et direct sans que l'on ait creusé en parallèle d'autres pistes comme les labels. Nous ne voulons pas d'automatisme dans ce genre de dossier, et c'est pourquoi nous avons décidé de nous positionner contre cette motion.

M. Pierre Rumo (EàG). Il n'y a pratiquement plus de cinémas indépendants en ville de Genève. A ma connaissance, il y a le Cinélux, le Nord-Sud, le City et

Pétition et motion: soutien de la Ville aux cinémas indépendants de quartier, notamment le Cinélux à la Jonction

le Scala, à savoir trois cinémas sur la rive gauche et un seul sur la rive droite. Il s'agit donc de soutenir le maintien de ces salles, voire d'examiner si l'on ne pourrait pas envisager de nouvelles. Je tiens à rappeler qu'une cinquième salle, Art-Ciné à la rue de Carouge, qui est un très beau petit cinéma, a malheureusement dû fermer ses portes en raison d'une gestion peut-être un peu défailante. Il y a actuellement une bataille juridique. Certains envisagent de créer une salle de fitness à cet endroit, mais la Ville de Genève, par l'intermédiaire de M. Pagani, va se battre pour que l'on maintienne ce lieu comme salle de cinéma. Evidemment, je le soutiens et j'espère qu'une majorité de ce Conseil municipal soutiendra la lutte de la Ville de Genève pour maintenir cette salle Art-Ciné à la rue de Carouge, près de la place des Augustins.

J'aimerais encore souligner le travail effectué par les deux salles du Grütli, même si ce n'est pas un cinéma indépendant en tant que tel. J'avais posé une ou deux questions à l'époque, car j'étais quelque peu réticent envers M. Waitrop à ses débuts. Je vois maintenant qu'il fait un excellent travail, notamment parce que les cinémas Grütli passent souvent des films en première vision qui, autrement, ne seraient pas vus en ville de Genève. C'est une excellente chose que le cinéma Grütli se lance encore plus que dans le passé dans la projection de films en première vision, des films très intéressants, en général.

Le groupe Ensemble à gauche est favorable à la motion M-1025. Il estime que la Ville peut aider, même si le groupe libéral-radical pense que c'est une atteinte au libéralisme économique. Je pense que c'est le devoir de la Ville de Genève. MM. Pagani et Kanaan vont aider les quatre salles que j'ai nommées en leur accordant 50 000 francs. Je pense que c'est une excellente chose pour permettre à ces salles indépendantes de se maintenir vis-à-vis des salles Pathé qui, certes, ont fait des efforts et qui progressent en matière de programmation, mais qui ne sont pas la panacée s'agissant de cinéma, puisque leurs prix, par exemple, sont nettement plus élevés que dans les salles indépendantes. Pour nous, il s'agit donc vraiment d'aider et de maintenir des salles indépendantes de qualité, et cela dans les différents quartiers de notre ville.

M. Grégoire Carasso (S). Je dirai un mot après l'excellente intervention de notre collègue Stéphane Kristensen. Il est vrai que notre rythme parlementaire est parfois désespérément lent. Nous avons à nous prononcer sur une pétition qui, à l'époque, était ciblée sur les enjeux du Cinélux. Elle sera, à n'en pas douter, soutenue par tous les groupes. Nous débattons maintenant plus largement du sort des cinémas indépendants à Genève, via la motion M-1025, qui traîne au fin fond de notre ordre du jour. Le groupe socialiste juge opportun de saisir l'occasion de ce débat pour souligner qu'une pétition soutenue par l'association Fonction: Cinéma a été lancée par les cinémas indépendants au milieu du mois de septembre. Elle

Pétition et motion: soutien de la Ville aux cinémas indépendants de quartier, notamment le Cinélux à la Jonction

visé précisément à mobiliser les habitants de Genève et les cinéphiles pour exprimer avec un maximum de signatures leur soutien aux quatre dernières salles indépendantes qui ont été citées tout à l'heure. Je vous invite donc, Monsieur le président, si vous le voulez bien, à faire passer ce message concernant cette pétition, car c'est exactement ce dont nous traitons ce soir.

M. Lionel Ricou (DC). Le groupe démocrate-chrétien considère qu'un certain nombre d'éléments plaident en faveur du soutien à la motion M-1025 et à la pétition P-291. Cela a été rappelé, il y avait 27 salles indépendantes au début des années 1970. On n'en a plus que cinq sur le territoire de la ville de Genève, et sept en tout sur le territoire du canton. Au début, la motion proposait non seulement que l'on soutienne les cinémas existants, mais qu'en plus on en crée de nouveaux par quartier. La commission a heureusement eu la sagesse de refuser la création d'un cinéma par quartier, car cela nous semblait absurde. En revanche, elle a maintenu une invite demandant que les cinq salles actuelles puissent être soutenues.

Au cours des discussions, nous avons pu identifier deux défis importants auxquels ces salles sont confrontées. Le premier, c'est la question des baux et, dans certains cas, de leur augmentation et de leur transmission entre propriétaires. Le deuxième défi, c'est la question de la numérisation ou de l'adaptation technologique du matériel qui est utilisé pour projeter les films. A ce titre, nous nous sommes demandé si une intervention publique, puisqu'il s'agit d'un marché libre, n'introduirait pas une distorsion de la concurrence. C'est un marché libéral, un marché libre, certes, mais un peu particulier malgré tout, puisqu'il y a un acteur avec une position dominante, voire hégémonique, qui fait 85% des entrées, et cinq petits acteurs qui se répartissent les 15% restants. Nous estimons qu'une intervention ponctuelle dans le temps pour soutenir les cinémas indépendants est pertinente dans ce cas particulier parce qu'elle ne portera pas préjudice au principe de la concurrence.

Nous estimons qu'il est important de soutenir ces salles pour plusieurs raisons. Premièrement, ces salles sont à peu près les dernières à diffuser des films suisses, des films romands, des films qui sont produits chez nous. Deuxièmement, comme collectivité publique, nous investissons dans la production cinématographique: 2,5 millions de la Ville, 10 millions de la Fondation romande pour le cinéma, et 50 millions de la Confédération. Si l'on investit, si les contribuables paient pour produire des films, cela semble tomber sous le sens qu'il y ait également des lieux pour les diffuser. C'est aussi un élément qui plaide en faveur de cette intervention.

Troisièmement, ces salles diffusent des films d'auteurs étrangers. En tant que ville internationale, Genève doit pouvoir proposer des salles qui diffusent des

Pétition et motion: soutien de la Ville aux cinémas indépendants de quartier, notamment le Cinélux à la Jonction

films d'auteurs pour des publics étrangers. Le dernier élément est la question globale de la médiation culturelle, de l'animation dans les quartiers et de la cohésion sociale qui se font dans les manifestations qui ont lieu autour de ces films. Il y a des débats, des manifestations particulières pour les jeunes, pour les aînés. Ce sont là les raisons pour lesquelles, Monsieur le président, le groupe démocrate-chrétien acceptera ces deux objets.

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP). Au-delà de tout soutien financier, aide ou subvention, il faudrait surtout changer les habitudes de consommation de la population, oublier le bon DVD regardé chez soi, sortir et aller au cinéma. Je me rends assez souvent au cinéma en semaine parce que, travaillant le week-end, mes horaires me le permettent. Les salles sont peu fréquentées. On aura beau injecter des millions, cela n'augmentera pas la fréquentation de la population. Moi, je ne peux faire qu'une chose: exhorter ce plénum à montrer l'exemple. Allez au cinéma, oubliez le DVD à la maison! Je ne pense pas soutenir cette motion. J'hésite encore, j'attends un peu la fin des débats, mais je pense que tout apport financier pour soutenir les cinémas, en l'état, est inutile. Il faut que la population oublie le confort du domicile et aille au cinéma. C'est aussi une façon de rencontrer des gens et c'est peut-être plus sympa qu'un chien pour se rencontrer... Le cinéma ouvre aussi à des discussions après le film.

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). Pour compléter l'argumentaire qu'ont donné nos préopinants, je dirai ceci. On se rend bien compte que les cinémas indépendants, face aux difficultés liées en particulier aux loyers et aussi, effectivement, au monopole des cinémas multisalles, se sont regroupés au sein d'une fondation pour essayer de garantir leur pérennité. Il y a des problèmes d'infra structure, mais il y a surtout des problèmes liés à la distribution des films. Moins il y aura de cinémas indépendants, moins ces salles auront accès à des films qui peuvent passer d'un cinéma à l'autre. Il est indispensable de maintenir les salles indépendantes, dont la programmation est vraiment très différente ou passablement différente de celle des grandes salles, d'autant plus que les prix y sont beaucoup plus bas. C'est là une vraie politique culturelle du film, particulièrement des films suisses ou des films peu conventionnels qui n'ont pas forcément une grande audience mais qui représentent un intérêt cinématographique indéniable. Pour toutes ces raisons, les Verts soutiendront naturellement les conclusions de la commission. Nous accepterons la motion M-1025 et la pétition P-291.

M^{me} Vera Figurek (EàG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je souhaiterais intervenir principalement sur la motion M-1025, car j'en

Pétition et motion: soutien de la Ville aux cinémas indépendants de quartier, notamment le Cinélux à la Jonction

étais l'une des signataires et parce que nous avons eu l'honneur, avec mon collègue socialiste Alberto Velasco, d'être auditionnés par la commission. Comme vous le savez si bien, il n'y a plus qu'un seul cinéma indépendant de quartier sur la rive droite et trois sur la rive gauche. Je ne vais pas répéter ce que mon collègue Pierre Rumo a dit, mais, pour le groupe Ensemble à gauche, qui soutient, comme vous le savez, une diversité culturelle et un accès pour toutes et tous à toutes formes de culture, cela est insuffisant.

Il nous tient à cœur de rappeler que le cinéma est sous-doté, tout comme la danse. Ce sont les parents pauvres de la culture. La Ville de Genève subventionne la culture à hauteur de plus de 60 millions, dont seulement 11% sont dédiés au cinéma. Alors permettez-nous de nous indigner du fait que nous n'ayons pas encore de projet pour créer, en tout cas pour tendre à créer un cinéma par quartier, comme le demandait la motion initiale, et pour garder le plus possible en vie ceux qui existent encore, c'est-à-dire pas beaucoup, puisqu'on parle de quatre cinémas en tout. La ville de Genève a évidemment des cinémas municipaux – le Grütli, le Sputnik ou d'autres – mais ils n'ont pas du tout la même fonction que celle que nous aimerions pour ces cinémas de quartier.

Pour nous, par rapport à d'autres pays tels que la France, où les cinémas de quartier sont municipalisés, où on peut accéder à des salles pour des prix très modiques – qui vont de 3 ou 4 euros à 10 euros maximum – les tarifs pratiqués en ville de Genève sont beaucoup trop élevés. C'est ce qui fait que certaines personnes n'ont pas accès à cet art.

Nous aimerions également rappeler une autre chose, Mesdames et Messieurs. Nous avons un excellent plan d'utilisation du sol (PUS), et Ensemble à gauche a demandé à maintes reprises que des installations culturelles – pas seulement sportives – soient clairement intégrées dans ce PUS. Nous aimerions que les cinémas de quartier en fassent partie. Nous demandons donc un réel projet politique. C'est en cela que nous nous différencions quelque peu du soutien circonspect des groupes démocrate-chrétien et libéral-radical, même si nous remercions ces groupes de leur soutien, car nous ne pouvons pas dire que nous aiderons ponctuellement selon les cas. Pas du tout! Nous, nous aimerions justement pérenniser l'accès au cinéma indépendant de quartier, dont l'empreinte écologique est pauvre, positive, dans le sens où les gens ne prennent pas leur voiture pour aller de l'autre côté de la ville s'installer dans un multiplexe qui présente des films, certes, parfois intéressants, mais pas forcément des créations aux budgets moins importants.

Je ne vais pas redire tout ce qui figure dans l'excellent rapport de M^{me} Natacha Buffet. Néanmoins, j'aimerais revenir sur la deuxième invite de la motion initiale. Suite aux divers amendements acceptés en commission, cette invite consistant à étudier la possibilité, à terme, d'atteindre la norme d'un cinéma par quartier – que

Pétition et motion: soutien de la Ville aux cinémas indépendants de quartier, notamment le Cinélux à la Jonction

ce soit en soutenant les cinémas existants ou en recréant des salles – a été supprimée. Pour nous, il est tout à fait insuffisant de ne faire que demander au Conseil administratif de prendre des mesures. Quelles mesures? Nous, nous en avons proposé: maintenir les cinémas de quartier existants et en créer de nouveaux afin d’avoir au moins un cinéma par quartier en ville de Genève. C’est peut-être ambitieux, mais cela nous semble nécessaire, au même titre qu’il y a des maisons de quartier. Nous ne sommes pas obligés de créer des lieux supplémentaires, nous pouvons utiliser des lieux que la Ville de Genève possède ou gère déjà. Et nous ne sommes pas obligés d’acquérir des salles ou de payer des loyers exorbitants pour créer des lieux de projection.

Voilà, Mesdames et Messieurs, je vous demande de ne pas suivre tous les amendements proposés en commission, mais plutôt de respecter la volonté des signataires, qui vous proposent d’avoir un projet politique en matière de culture et de cinéma qui soit beaucoup plus important. Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs – je pense particulièrement à ceux d’entre vous qui siégeront bientôt comme députés au Grand Conseil – la loi sur la culture prévoit que le Canton s’occupe de cette question. Le Canton s’est engagé à le faire, mais, pour l’instant, il n’a pas mis grand-chose. Un ou deux millions, c’est tout à fait dérisoire. Je vous invite donc à revenir sur vos décisions de commission et à suivre les invites initiales de la motion. Bien évidemment, notre groupe ne peut que suivre la pétition P-291, tout en saluant la mobilisation des citoyennes et citoyens qui ont créé cette association et qui ont réussi, avec l’aide de la Ville de Genève, à sauver ce cinéma de quartier à la Jonction. Je vous remercie par avance de votre soutien.

Le président. Le bureau a décidé de clore la liste des intervenants et de voter cet objet ce soir, quoiqu’il arrive. Madame Luiset, vous avez la parole.

M^{me} Mireille Luiset (MCG). Merci, Monsieur le président. J’aborderai principalement la pétition P-291, qui m’a quand même beaucoup intriguée, puisqu’à la reprise du bail à loyer, en décembre 2011, le loyer aurait doublé, alors que le règlement interdit à un propriétaire d’augmenter un loyer de manière abusive. Depuis décembre 2011, disons janvier 2012, les repreneurs ont payé grosso modo 25 000 francs de trop au propriétaire des murs, mais, par ailleurs, il est demandé 22 000 francs... Je trouve cela assez étonnant, car aucuns travaux justifiant cette augmentation de loyer ne sont mentionnés. Il est mentionné, en revanche, qu’il y a eu une négociation et que celle-ci a abouti à une baisse du loyer de 12%. Pour mémoire, le droit du bail exige, sur simple demande du nouveau locataire qui souhaite contester le loyer – lequel, en l’occurrence, a signé le bail il y a 30 jours – que la régie ou le propriétaire fournisse une copie du bail précédent qui mentionne l’ancien loyer.

Pétition et motion: soutien de la Ville aux cinémas indépendants de quartier, notamment le Cinélux à la Jonction

Il y a donc là quelque chose d'un peu mystérieux pour moi, puisque la hausse de loyer a été contestée, mais qu'aucuns travaux ne sont mentionnés. Qu'est-ce qui a pu justifier une telle augmentation? Je ne sais pas s'il y eu une omission dans le rapport ou lors des auditions, mais je suis quand même très étonnée qu'une dépense pareille pour un loyer ait été acceptée. Ce n'est pas vraiment favorable à la population que d'enrichir le propriétaire des murs, alors qu'il était possible de contester l'augmentation de loyer, à moins, en effet, que de lourds travaux aient été effectués.

Le rapport mentionne aussi que des démarches ont été faites en vue d'un emprunt. Le rapport date de fin 2012. Quel est le résultat? Ce n'est pas mentionné dans le rapport. D'autre part, il avait été conseillé d'entreprendre des démarches auprès de la Fondation Hans Wilsdorf et de la Fondetec. Ont-elles été effectuées? J'aimerais que le magistrat en charge de la culture, qui connaît ce dossier, puisse nous tenir au courant et nous donner des explications, notamment par rapport au loyer, car une augmentation pareille est vraiment abusive. Je trouve cela scandaleux si ce n'est pas justifié. J'aimerais savoir si d'autres démarches ont été entreprises et connaître le bilan de la situation actuelle, puisque la situation a peut-être évolué depuis la publication du rapport en septembre 2012. Pour le principe, je suis tout à fait favorable aux cinémas de quartier, mais, personnellement, je me pose encore beaucoup de questions.

M. Guy Dossan (LR). Je m'exprimerai plus particulièrement sur la motion M-1025. Quand elle a été renvoyée en commission, le groupe libéral-radical était dubitatif, voire méfiant. Mais à entendre le discours de M^{me} Figurek, nous nous disons que nous avons eu raison de voter non, puisque c'est exactement ce que nous ne voulions pas, et ce dont nous avons peur quand la motion a été renvoyée. Il est quand même paradoxal, en effet, que quand tout marche bien à Genève on ne vienne pas donner de l'argent à la Ville de Genève pour la remercier d'avoir participé, mais que quand ça ne va pas, quand on a un secteur d'activité qui ne fonctionne plus, on tire tout de suite la sonnette d'alarme pour venir se faire sauver par tous les moyens...

Il est vrai que l'on peut se dire qu'il faut aider cette activité culturelle parce que c'est en dehors du circuit commercial et que ce public ne permet pas de gagner d'argent. D'accord! Un soutien ponctuel, pourquoi pas? Mais on s'aperçoit que ce n'est pas du tout ce que veulent les motionnaires. Il ne s'agit plus d'un soutien ponctuel, mais d'une subvention! Nous avons entendu M^{me} Figurek: 2 millions, 3 millions... Il me semblait qu'on était plus ou moins en période de crise et qu'on devait faire des économies! Mais, là, on y va, 2 millions, 3 millions...

Et puis, Mesdames et Messieurs, je n'ai pas entendu les préopinants parler des investissements. Il est vrai que les représentants des cinémas que nous avons

Pétition et motion: soutien de la Ville aux cinémas indépendants de quartier, notamment le Cinélux à la Jonction

auditionnés nous ont dit qu'ils avaient besoin de passer au numérique. Eh bien, nous aurions parfaitement été d'accord de voter un crédit pour que ces cinémas puissent passer au numérique, voire pour leur donner un coup de pouce. Mais ce qu'ils nous ont dit aussi, c'est que toutes ces salles avaient besoin de travaux, qui pouvaient être assez énormes pour certaines d'entre elles! Mais, Mesdames et Messieurs, cela veut dire qu'en acceptant cette motion, c'est un chèque en blanc que vous donnerez, puisque vous nous demandez maintenant une subvention pour aider ces cinémas à tourner pour vivre mieux et passer au numérique, mais que, demain, on viendra nous dire que leur salle est vétuste, que les gens ne viennent pas parce que les fauteuils sont vieux et que tout est à refaire! Que leur direz-vous? Vous leur direz non? Je ne pense pas, je vous connais assez, depuis le temps que je vous fréquente... Vous leur direz: «Oui, on y va.» Le seul problème, Mesdames et Messieurs, c'est qu'on n'est pas en Ville de Genève. Pas du tout! On est dans des bâtiments privés. Alors j'aimerais bien savoir comment vous ferez.

Mais cela veut dire qu'en acceptant cette motion et en nous demandant de soutenir à n'importe quel prix les cinémas de quartier existants – puisque c'est de cela qu'il s'agit – vous êtes prêts à voter demain des millions pour rénover des salles qui ne nous appartiennent pas. Vous êtes simplement irraisonnables! Vous êtes prêts à ouvrir les cordons de la bourse municipale pour aller faire des investissements chez les privés, alors que nous devons faire des économies, et je ne parle même pas d'en créer d'autres! On a de la peine à faire marcher ceux qui existent et on veut en créer d'autres! Personnellement, je trouve cela hallucinant. Je me réjouis de voir ce que feront ceux qui iront au Grand Conseil, car je pense qu'ils seront reçus de la même façon que le Parti libéral-radical reçoit ce soir cette motion: en la refusant tout bonnement.

M. Vincent Subilia (LR). Au risque d'être un peu redondant par rapport à ce qui vient d'être exposé brillamment par mon collègue de parti, mais dès lors que j'avais eu le plaisir de siéger en commission des pétitions où nous avons été approchés dans le cadre du Cinélux, on peut s'interroger, effectivement, sur la notion de cinéma indépendant. Je ne veux pas faire de la sémantique ni jouer à l'avocat du diable, puisque chacun a bien conscience que la culture ne peut se réduire à une équation arithmétique; néanmoins, se pose légitimement la question du périmètre de soutien financier de la Ville à des initiatives, certes louables, mais qui ne sont pas extensives à merci. Si demain, en effet, chacun éprouve le sentiment que la grande distribution menace la gastronomie et que les fast-foods nous guettent, est-ce que la Ville, pour autant, doit voler au secours des artisans-gastronomes? C'est exactement la question qui se pose aujourd'hui. Certes, un soutien ponctuel a pu être octroyé au Cinélux pour son passage à la numérisation. Certes, un soutien ponctuel peut être appuyé.

Pétition et motion: soutien de la Ville aux cinémas indépendants de quartier, notamment le Cinélux à la Jonction

Deux autres observations s'imposent. Il y a des institutions indépendantes qui fonctionnent, vous l'avez rappelé tout à l'heure. Le Grütli en est un exemple, mais il y en a d'autres, le Ciné 17, par exemple. Certains pourraient considérer que sa programmation n'est pas suffisamment élitiste, mais il fait salle comble et a su adapter ses tarifs de façon à accepter un large public. Donc, des initiatives privées existent, et elles sont rentables. Un soutien ponctuel peut donc être octroyé. Mais, Mesdames et Messieurs, comme l'a dit brillamment Guy Dossan, il n'est pas question, dans un contexte économique difficile, de procéder à nouveau, comme on le sollicite ce soir, à une politique globale d'arrosage dont personne ne connaît exactement les limites. C'est pourquoi, pour l'entier de ces raisons, le Parti libéral-radical s'opposera fermement à la motion M-2025.

M. Pascal Holenweg (S). Comme d'habitude, nous avons tout à craindre d'une opposition ferme du Parti libéral-radical, quel que soit, d'ailleurs, le sujet auquel il s'oppose... Mesdames et Messieurs, il s'agit là d'une démarche qui ressemble beaucoup à celle que nous avons proposée pour les librairies. (*Remarque.*) Il s'agit en effet de maintenir dans la ville de Genève un tissu de commerces privés, mais dont la fonction est d'utilité publique – non pas de service public, mais d'utilité publique. Il s'agit d'une fonction culturelle d'utilité publique. Les cinémas indépendants ont une programmation qui s'ajoute à celle des cinémas de grand réseau. Ce n'est pas la même programmation. Cela peut en partie être le même public, mais ce n'est pas forcément le même public, et ce n'est pas non plus la même démarche.

Ces cinémas proposent assez souvent des activités autour des projections, qui enrichissent l'activité purement programmatique de films. Il peut s'agir de débats, il peut même s'agir d'expositions. L'exemple que nous pourrions avoir en tête est celui de l'action conjointe de la commune de Carouge, de privés et d'associations pour maintenir le cinéma Bio. Celui-ci joue désormais à Carouge, et dans le reste du canton, un rôle culturel notable dans le domaine du cinéma, mais aussi dans le domaine de l'animation culturelle d'une collectivité publique et d'un quartier. Ces cinémas ont beau être privés, leur programmation et les activités culturelles qu'ils organisent autour de leur programmation sont des activités d'utilité publique.

Je préférerais évidemment que nous soyons capables de racheter tous les bâtiments dans lesquels ces cinémas exercent leur activité. Nous n'en sommes pas capables, nous n'en avons pas la possibilité légale, et nous n'en avons vraisemblablement pas la possibilité financière. Ce qui est proposé n'est pas un soutien automatique, mais une politique générale de soutien, que ce soit au cas par cas ou que ce soit par des planifications annuelles ou quadrimestrielles. Il ne s'agit pas d'octroyer une subvention automatique à des privés; il s'agit de maintenir un

Pétition et motion: soutien de la Ville aux cinémas indépendants de quartier, notamment le Cinélux à la Jonction

réseau de lieux culturels – puisque c’est ce que sont les cinémas indépendants – qui méritent d’être maintenus.

On pourrait reprendre la fameuse citation de Malraux: «Le cinéma est un art, et par ailleurs une industrie.» C’est le «par ailleurs» qui est important. C’est d’abord un art, donc un élément culturel; par ailleurs, c’est une industrie. Et, par ailleurs, c’est un marché. La collectivité publique a peut-être aussi à intervenir pour que le marché ne soit pas le seul décideur en matière de programmation ou de choix de vente de produit, qu’il s’agisse de librairie ou de cinéma. Nous aurons tout à l’heure à discuter d’une proposition à peu près comparable, mais qui s’applique justement aux librairies, la motion M-1007. Eh bien, elle a été acceptée à l’unanimité de la commission des arts et de la culture, par les mêmes membres, par la même commission. Nous n’avons peut-être pas auditionné les mêmes personnes, mais peut-être le groupe libéral-radical est-il plus sensible aux arguments de M. Slatkine qu’à ceux des représentants de l’association Cinélux...

Cela étant, le Conseil administratif nous a donné en commission suffisamment d’éléments pour que nous ayons confiance dans sa capacité de ne pas faire n’importe quoi avec la motion que nous allons accepter. Il s’agit d’une motion; il n’y a pas de décision, c’est une demande que nous faisons au Conseil administratif. Je voudrais rappeler, pour situer l’ampleur du problème que peuvent vivre les cinémas indépendants, que leurs difficultés financières ne sont pas dues à une désaffection du public, mais au coût des loyers et à celui des instruments qui leur sont nécessaires pour être actifs. Le coût du passage de la programmation argentique à la programmation numérique est un coût considérable. Ces cinémas n’en sont pas responsables. Le coût des loyers qu’ils ont à payer est en augmentation constante; ils n’en sont pas responsables non plus. D’autre part, il y a actuellement 27 salles à Genève, si je ne compte pas les salles municipales. Sur ces 27 salles, 23 sont exploitées par Pathé, soit par une seule entreprise, un seul distributeur. Il reste quatre cinémas indépendants pour essayer de programmer autre chose que ce que fait Pathé.

Nous avons l’habitude de nous voir parfois reprocher notre propension à la pensée unique. Pour le coup, on a là un exemple typique de pensée unique. Les mêmes films sont programmés partout, et seules les salles de cinémas indépendantes sont capables encore aujourd’hui de résister en proposant une autre programmation que celle que vous trouvez dans les salles exploitées par Pathé. La défense du pluralisme dans l’expression cinématographique me paraît en soi suffisamment importante pour que nous puissions demander au Conseil administratif – d’autant que nous savons qu’il est déjà sensible à cette demande – de la soutenir. Je comprends mal pourquoi certains groupes, en l’occurrence le Parti libéral-radical, est plus sensible à cette argumentation quand il s’agit de librairies que quand il s’agit de cinémas indépendants. Le problème est le même. Il s’agit dans tous les cas de sauvegarder le pluralisme de l’offre culturelle et d’aider

Pétition et motion: soutien de la Ville aux cinémas indépendants de quartier, notamment le Cinélux à la Jonction

comme on le peut les entreprises, mêmes privées, qui sont actives et qui maintiennent ce pluralisme.

M. Marc-André Rudaz (UDC). Mesdames et Messieurs, s'il s'agit de soutenir la culture, surtout la manière dont les films qui ne sont pas commerciaux sont diffusés, cela nous paraît très intéressant, et nous sommes prêts à le faire. S'il s'agit d'aider ponctuellement ces cinémas pour qu'ils puissent passer au numérique, nous sommes tout à fait d'accord de le faire. Toutefois, nous avons entendu Ensemble à gauche, qui veut pérenniser les subventions sur le long terme, alors que le cœur de nos coûts se situe déjà quasi globalement dans la culture. Cette gauche bourgeoise, cette gauche de riches dépense plus du quart de la culture et elle est plus intéressée à aller regarder un film qu'à s'occuper de ce qu'il se passe dans le tiers monde, où des gens meurent de faim... (*Exclamations.*) C'est la réalité!

Nous sommes prêts à offrir un soutien de façon ponctuelle; par contre, on ne peut pas continuer ainsi à dépenser dans quelque chose qui commence à être coûteux, alors que l'économie est plutôt en train de baisser. Vous voulez encore plus de cinémas de quartier. Mais si les quatre qui restent ne tournent pas, c'est qu'ils sont peut-être déjà trop nombreux! Moi, je ne n'y comprends plus rien. Je trouve que la gauche, ça devient vraiment du n'importe quoi! Nous soutiendrons toute demande ponctuelle, mais nous refuserons ces objets.

M. Alberto Velasco (S). Mesdames et Messieurs, je n'étais pas à la commission des arts et de la culture, mais je suis un des motionnaires. Le projet de motion amendée par la commission dit bien ceci: «Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre rapidement des mesures visant à maintenir les cinémas indépendants en Ville de Genève.» Maintenir ne veut pas dire que l'on va pérenniser par des subventions! Maintenir, c'est veiller, au moyen de subventions ponctuelles, à ce que ces cinémas ne disparaissent pas. Il est vrai, comme l'a dit mon collègue Holenweg, que ces cinémas ont des rentrées. Je considère par exemple que le cinéma Bio ainsi que la Scala, qui sont des cinémas indépendants, arrivent aujourd'hui à tourner avec leurs entrées et leurs activités, bien qu'ils aient eu besoin au début d'une aide ponctuelle. Et il y a d'autres cinémas qui, effectivement, pourront fonctionner, si on leur subventionne certains équipements. (*Brouhaha.*)

Et je vais vous dire autre chose, car Mesdames et Messieurs les libéraux se demandent si l'on ne finira pas aussi par subventionner les magasins. Il y a une commune à Genève qui subventionne un magasin d'alimentation. C'est la commune de Collonges-Bellerive, qui est, comme vous le savez, une «commune

Pétition et motion: soutien de la Ville aux cinémas indépendants de quartier, notamment le Cinélux à la Jonction

de gauche», d'extrême gauche, d'ailleurs... Et vous savez pourquoi? C'est un petit village et prendre la voiture pour faire trois kilomètres pose problème. Sans compter la vie sociale du village. Alors, afin que les habitants de la commune aient accès à un magasin de proximité, ils ont subventionné le magasin. Ils paient le loyer, et quelqu'un s'y est installé. Je considère que c'est très bien. Mais si vous pouvez pérenniser un magasin dans une commune, Mesdames et Messieurs, pourquoi ne pouvez-vous pas le faire pour un cinéma dans un quartier de Genève?

Cette motion M-1025 n'a pas été déposée pour rien, mais parce qu'il y a un problème en ville de Genève. Il y a des quartiers, effectivement, qui manquent d'infrastructures culturelles. Nous avons le Grand Théâtre, nous avons le Théâtre de la Comédie. Mais les petites gens que défend, d'ailleurs, le Mouvement citoyens genevois ont besoin des petits cinémas de quartier, vous savez! Vous feriez donc aussi bien d'aller dans l'autre sens, Mesdames et Messieurs! Ça, c'est votre défense! Vous ne défendez pas forcément les grands trucs culturels! (*Exclamations.*) Je vous le dis parce que vous êtes toujours en train de défendre les petites gens! Alors, c'est le moment de le faire maintenant. On va vous voir, là! (*Exclamations.*) La Servette est un quartier populaire et il a un cinéma. La Jonction est un quartier populaire et il a un cinéma. Il se trouve que ces deux cinémas ont besoin d'aide. J'ai parlé avec eux, ils ont besoin d'aide. Alors je vous attends là-dessus, le Mouvement citoyens genevois, pour voir si vous aiderez ces cinémas ou pas. Je demande le vote nominal, Monsieur le président, parce que, là, c'est important.

Mesdames et Messieurs les libéraux-radicaux, ce que vous avez fait pour votre commune en «détresse», la commune de Collonges-Bellerive, vous pourriez très bien le faire pour un quartier de la ville de Genève quand même! Ce qui est bien d'un côté peut être bien de l'autre! Je suis d'accord avec la commune de Collonges-Bellerive qui a décidé de subventionner et de pérenniser un lieu d'alimentation, des lieux qui ont disparu, d'ailleurs, parce que les grandes surfaces ont pratiquement balayé tous ces commerces de proximité, et tous ces cinémas de proximité. Nous voulons des activités de proximité, Mesdames et Messieurs, et le cinéma en fait partie. Nous sommes effectivement contre cette société qui uniformise tout, même les cinémas. Je vous invite à voter cette motion. Elle est assez minimaliste, d'ailleurs. Elle demande simplement que la Ville de Genève prenne ses responsabilités en matière culturelle en faveur des petites gens et des cinémas de quartier.

M. Lionel Ricou (DC). J'aimerais juste apporter deux ou trois éléments par rapport à des remarques qui ont été formulées. Le premier concerne les mesures qui ont été évoquées et présentées par le Conseil administratif. Il ne s'agissait certainement pas d'acquérir des bâtiments ni d'investir sur la durée. Il s'agissait – la

Pétition et motion: soutien de la Ville aux cinémas indépendants de quartier, notamment le Cinélux à la Jonction

liste nous a d'ailleurs été présentée – d'élaborer un label et de financer ponctuellement la numérisation des projections. Il faut donc savoir un peu raison garder par rapport à la dimension que l'on envisage en acceptant cette motion. L'autre élément, qui a été évoqué par M^{me} Figurek, concerne la construction d'un cinéma par quartier. Cela ferait une quinzaine de cinémas indépendants à construire. Outre le coût astronomique en termes d'investissement et en termes de budget de fonctionnement, il n'y a tout simplement pas le public – et cela nous a été dit lors des auditions – pour faire vivre et pour fréquenter ces cinémas de quartier. Maintenir cette invite nous paraît absurde, tout comme cela a paru absurde à la majorité moins une voix de la commission, qui a voté contre.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, bien que ce soit le sujet de prédilection de mon collègue Sami Kanaan, j'interviens dans ce débat, car j'ai eu l'opportunité de me pencher sur ce problème après que vous avez accepté un amendement relatif aux plans d'utilisation du sol (PUS). J'ai dû en effet donner des préavis négatifs pour la transformation de cinémas en centres commerciaux. Je prends l'exemple du Broadway de la rue du Cendrier; il y a trois ans, les propriétaires des lieux ont voulu transformer ce cinéma en activité purement commerciale. Vous m'avez donné l'occasion de pouvoir y mettre un frein, ce qui se justifie d'autant plus que les cinémas du centre-ville subissent les affres de la spéculation foncière du fait de l'augmentation des loyers. Pendant toute une période, les cinémas pouvaient exister dans notre ville – je pense par exemple au Central – et il y avait un potentiel très important de cinémas. Grâce à cet amendement sur les PUS que vous avez voté, j'ai pu maintenir cette animation qui nous est chère dans les quartiers de centre-ville.

Je me suis également opposé – et je continuerai à le faire – à la transformation du cinéma Art-Ciné, situé au bout de la rue de Carouge, qui devait être transformé en fitness, selon la volonté du propriétaire. Et je me suis aussi opposé, mais sans résultat, à la transformation du cinéma Central. Le propriétaire m'a prouvé ces derniers mois que son chiffre d'affaires avait drastiquement baissé et qu'il n'avait d'autre solution que de transformer ce lieu. Heureusement, il a pu remettre son cinéma à la faveur d'une autre activité culturelle importante. Par ailleurs, j'ai donné l'autorisation, sur la base des préavis qui ont été formulés par mes services, de transformer le Broadway en salle culturelle avec de la musique. Ce n'est malheureusement pas du cinéma, mais, enfin, c'est quelque chose qui contribuera à l'animation de cette rue.

C'est dans ce cadre-là, Mesdames et Messieurs, que j'ai rencontré l'ensemble des propriétaires de petits cinémas, alors je tenais à dire que le coup de pouce qu'il s'agit de donner – parce qu'il ne s'agit que de cela – consiste d'abord à

Pétition et motion: soutien de la Ville aux cinémas indépendants de quartier, notamment le Cinélux à la Jonction

donner des conditions structurelles pour ne pas faire augmenter les loyers. Je m'emploierai à faire en sorte que les loyers n'augmentent pas, puisque, de toute façon, on ne pourra pas faire autre chose que des cinémas, voire des activités culturelles, dans ce qui, aujourd'hui, sont des cinémas. Il s'agit deuxièmement de participer à leur rénovation. Ma proposition de donner 100 000 francs par cinéma était une manière de permettre à ces propriétaires de salles – ou à ces utilisateurs de salles – de pouvoir aller chercher de l'argent auprès de la Confédération ou de fonds privés pour rénover ces salles qui en ont bien besoin. Il s'agit non seulement de financer le passage au système numérique, mais aussi l'accueil dans une buvette, un grand espace d'accueil. C'est aussi changer les fauteuils qui sont, ma foi, dans un état déplorable. Voilà, Mesdames et Messieurs, quelle est ma participation à cette animation de proximité qui est nécessaire pour que notre Ville puisse offrir à ses concitoyennes et à ses concitoyens des conditions de vie acceptables dans la cité.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Nous sommes deux à intervenir, car c'est effectivement un dossier important qui concerne le Conseil administratif au sens large. Mon collègue a attiré l'attention sur une information clé, que vous connaissez: si les cinémas indépendants sont menacés, ce n'est pas par manque de fréquentation, ni par manque d'intérêt. C'est parce que les propriétaires décident du jour au lendemain – c'est leur droit, au sens économique – d'augmenter les loyers de manière parfois très substantielle, et la question du Cinélux l'avait prouvé. En l'occurrence, une négociation a permis, heureusement, de tempérer cette hausse. Elle n'a pas été éliminée, mais elle a été largement diminuée. Mais il avait été question dans un premier temps d'une augmentation de quasiment 50% parce que, voilà, le propriétaire veut rentabiliser son bien immobilier et participer à l'augmentation excessive des loyers en milieu urbain.

Mesdames et Messieurs, nous avons une diminution drastique des salles indépendantes, et je vous remercie parce que tous les groupes, quelles que soient leurs conclusions, reconnaissent qu'il y a un problème. Pourtant, Genève aime le cinéma. Dans notre ville et notre agglomération, la fréquentation des cinémas ne baisse pas. Elle est même plutôt en augmentation, cela mérite d'être signalé. Toujours est-il que le groupe principal détient 84% du marché, et que nous sommes passés de 15 salles indépendantes de quartier, ou équivalent, à 8 salles sur 5 sites, en tenant compte du Bio à Carouge: le Scala avec 3 salles, le City, le Nord-Sud, et le Cinélux.

Depuis que vous avez traité la pétition P-291 et la motion M-1025 – et j'aimerais insister là-dessus – nous avons reçu un dossier détaillé de ces salles. Elles tournent, Mesdames et Messieurs! Elles ne tournent pas avec beaucoup de moyens, les gérants ont des salaires extrêmement modestes, mais elles tournent et

Pétition et motion: soutien de la Ville aux cinémas indépendants de quartier, notamment le Cinélux à la Jonction

elles sont fréquentées. Mais, effectivement, elles dépendent de loyers abordables, et aussi – et c’est là un des enjeux – de la capacité à renouveler l’équipement. Concernant l’équipement numérique, il y a moyen d’avoir des soutiens fédéraux. Ils ne sont pas énormes, mais ils comptent. Pour le Cinélux, la Ville a contribué à la solution en versant 20 000 francs en urgence. L’enjeu n’est pas que le loyer, il a trait évidemment aussi à la modernisation de la salle. Ce n’est pas forcément une question de confort. Il s’agit parfois de choses très élémentaires comme de rendre le chauffage de nouveau étanche et ainsi de suite. On a là un vrai enjeu.

La Ville de Genève soutient activement le cinéma, Mesdames et Messieurs. Je rappelle que nous versons 2,5 millions par année à la Fondation romande pour le cinéma pour la production. Nous soutenons aussi les cinémas du Grütli et le Sputnik pour 1 645 000 francs, et je vous remercie de voter ces contributions essentielles. Mais il est vrai que nous n’avions, jusqu’à présent, pas encore de système pour soutenir les cinémas indépendants. Et c’est un vrai enjeu. Il ne s’agit pas que d’une question économique. Les librairies, les cinémas indépendants, les bistrotts qui ont une vraie programmation musicale participent de la cohésion sociale et de la qualité de vie dans nos quartiers et dans notre ville. C’est vital. Nous soutenons bien les organisations internationales. Le Canton, la Ville peut-être, et la Confédération vont verser des dizaines, voire des centaines de millions pour les bâtiments de la Genève internationale, et à juste titre. On peut aussi demander de contribuer à d’autres éléments, dont l’enjeu dépasse la question strictement économique, mais qui sont fondamentaux pour la cohésion, la qualité de vie et le sens que nous donnons à notre vivre ensemble.

Les cinémas, c’est la diversité, Mesdames et Messieurs. Aujourd’hui, on peut encore agir. Le nombre de ces salles est encore suffisamment important pour permettre une programmation et obtenir des films des diffuseurs. Elles sont juste encore assez nombreuses, mais on est au seuil critique. Si l’on maintient le réseau actuel, elles peuvent encore capter des films intéressants qui attirent du public et, en même temps, programmer des films. Dans le cadre des festivals, nous avons établi une plateforme de collaboration entre ces salles. C’est le cas typiquement d’Animatou, le Festival international du film d’animation de Genève, qui vient de commencer et qui programme aussi des films dans ces salles. Il y a donc moyen de les aider.

Plus concrètement, le Conseil administratif a accepté, à titre exceptionnel, de verser 50 000 francs pour formaliser l’étude qui chiffre les besoins d’investissement pour ces salles, car c’est un vrai enjeu. C’est délicat, Mesdames et Messieurs, vous l’avez dit, car il s’agit de propriétaires privés. Le cas du Cinéma Bio, à Carouge, est exceptionnel. C’est un bâtiment pour lui-même, et la commune a pu investir avec des partenaires pour l’acheter. Mais je nous vois mal vous proposer d’acheter le Scala ou le City, car ce sont des immeubles entiers. Nous ne pouvons pas intervenir de cette manière-là. Ces cinémas vont chercher de l’argent

Pétition et motion: soutien de la Ville aux cinémas indépendants de quartier, notamment le Cinélux à la Jonction

auprès des fondations, nous verrons s'il y a lieu de vous solliciter. Nous n'en sommes pas là, mais il était important de chiffrer au moins les besoins d'investissement. Nous avons déjà en partie réglé la question concernant l'équipement numérique, comme je l'ai dit.

En outre, Mesdames et Messieurs, nous envisageons de créer, par analogie au label «librairies indépendantes» que nous venons d'introduire, un label «cinémas de quartier». Il récompenserait la partie culturelle de leurs activités, lorsque ces cinémas participent à un festival, lorsqu'ils font un film un peu particulier, lorsqu'ils programment une rencontre, un débat autour d'un film, et ainsi de suite. Nous sommes en train d'y réfléchir, car je crois que l'on a vraiment intérêt à maintenir ce réseau. Je vous remercie d'avoir traité ces deux objets ensemble, car ils sont liés. Le cas du Cinélux est maintenant réglé, en tout cas à court terme. Les cinémas indépendants sont en train de lancer une pétition. Je pense qu'elle vous arrivera, au Conseil municipal, et que nous aurons l'occasion de rediscuter ensemble de ce sujet lorsque nous aurons les chiffres. Mais je reconnais que le fait de trouver une solution pour l'investissement est une vraie question.

Le président. Je vous demande d'être attentifs, car nous entrons maintenant en procédure de vote, Mesdames et Messieurs.

Mises aux voix à l'appel nominal, les conclusions de la commission demandant le renvoi de la pétition P-291 au Conseil administratif sont acceptées par 43 oui contre 20 non.

Ont voté oui (43):

M^{me} Olga Baranova (S), M^{me} Marie Barbey (DC), M. Olivier Baud (EàG), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Guillaume Käser (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Stefan Kristensen (S), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M^{me} Marie Mutterlose (S), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Lionel Ricou (DC), M. Jean-Charles Rielle (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Nicole Valiquer Greucuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M. Alberto Velasco (S), M. Alexandre Wisard (Ve).

Pétition et motion: soutien de la Ville aux cinémas indépendants de quartier, notamment le Cinélux à la Jonction

Ont voté non (20):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M^{me} Linda de Coulon (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Christo Ivanov (UDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Vincent Schaller (LR), M. Vincent Subilia (LR).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (16):

M. Michel Amaudruz (UDC), M. Jean-François Caruso (MCG), M^{me} Maria Casares (HP), M. Sylvain Clavel (HP), M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Anne Moratti (Ve), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Salika Wenger (EàG), M^{me} Delphine Wuest (Ve), M. Christian Zaugg (EàG).

Présidence:

M. Pascal Rubeli (UDC), président, n'a pas voté.

Mis aux voix à l'appel nominal, le premier amendement de la commission portant sur la motion M-1025 est accepté par 42 oui contre 21 non.

Ont voté oui (42):

M^{me} Olga Baranova (S), M^{me} Marie Barbey (DC), M. Olivier Baud (EàG), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Guillaume Käser (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Stefan Kristensen (S), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M^{me} Marie Mutterlose (S), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Lionel Ricou (DC), M. Jean-Charles Rielle (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M. Alberto Velasco (S), M. Alexandre Wisard (Ve).

Pétition et motion: soutien de la Ville aux cinémas indépendants de quartier, notamment le Cinélux à la Jonction

Ont voté non (21):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M^{me} Linda de Coulon (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Christo Ivanov (UDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Vincent Schaller (LR), M. Vincent Subilia (LR).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (16):

M. Michel Amaudruz (UDC), M. Jean-François Caruso (MCG), M^{me} Maria Casares (HP), M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Anne Moratti (Ve), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Salika Wenger (EàG), M^{me} Delphine Wuest (Ve), M. Christian Zaugg (EàG).

Présidence:

M. Pascal Rubeli (UDC), président, n'a pas voté.

Mis aux voix à l'appel nominal, le deuxième amendement de la commission portant sur la motion M-1025 est accepté par 39 oui contre 23 non.

Ont voté oui (39):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M^{me} Marie Barbey (DC), M. Gary Bennaïm (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Rémy Burri (LR), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M^{me} Linda de Coulon (LR), M. Yves de Matteis (Ve), M. Guy Dossan (LR), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Christo Ivanov (UDC), M. Guillaume Käser (Ve), M^{me} Sarah Klopman (Ve), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Patricia Richard (LR), M. Lionel Ricou (DC), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Vincent Schaller (LR), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M. Vincent Subilia (LR), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Alexandre Wisard (Ve).

Pétition et motion: soutien de la Ville aux cinémas indépendants de quartier, notamment le Cinélux à la Jonction

Ont voté non (23):

M^{me} Olga Baranova (S), M. Olivier Baud (EàG), M. Grégoire Carasso (S), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Stefan Kristensen (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M^{me} Marie Mutterlose (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Annina Pfund (S), M. Jean-Charles Rielle (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M. Alberto Velasco (S).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (17):

M. Michel Amaudruz (UDC), M^{me} Natacha Buffet (LR), M. Jean-François Caruso (MCG), M^{me} Maria Casares (HP), M. Alain de Kalbermaten (DC), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Anne Moratti (Ve), M. Jacques Pagan (UDC), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Salika Wenger (EàG), M^{me} Delphine Wuest (Ve), M. Christian Zaugg (EàG).

Présidence:

M. Pascal Rubeli (UDC), président, n'a pas voté.

Mise aux voix à l'appel nominal, la motion amendée est acceptée par 42 oui contre 21 non.

Ont voté oui (42):

M^{me} Olga Baranova (S), M^{me} Marie Barbey (DC), M. Olivier Baud (EàG), M^{me} Sandrine Burger (Ve), M. Mathias Buschbeck (Ve), M. Grégoire Carasso (S), M. Yves de Matteis (Ve), M^{me} Vera Figurek (EàG), M. Pierre Gauthier (EàG), M. Morten Gisselbaek (EàG), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Guillaume Käser (Ve), M^{me} Sarah Klopmann (Ve), M. Stefan Kristensen (S), M. Jean-Charles Lathion (DC), M. Laurent Leisi (MCG), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M^{me} Mireille Luiset (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Carlos Medeiros (MCG), M. Denis Menoud (MCG), M^{me} Marie Mutterlose (S), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve), M^{me} Annina Pfund (S), M. Lionel Ricou (DC), M. Jean-Charles Rielle (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Pierre Rumo (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (MCG), M^{me} Virginie Studemann (S), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), M. Sylvain Thévoz (S), M^{me} Nicole Valiquier Grecuccio (S), M. Pierre Vanek (EàG), M. Alberto Velasco (S), M. Alexandre Wisard (Ve).

Pétition et motion: soutien de la Ville aux cinémas indépendants de quartier, notamment le Cinélux à la Jonction

Ont voté non (21):

M^{me} Fabienne Aubry Conne (HP), M. Gary Bennaim (LR), M. Eric Bertinat (UDC), M. Thomas Bläsi (UDC), M. Simon Brandt (LR), M^{me} Natacha Buffet (LR), M. Rémy Burri (LR), M. Sylvain Clavel (HP), M^{me} Sophie Courvoisier (LR), M^{me} Linda de Coulon (LR), M. Guy Dossan (LR), M. Olivier Fiumelli (LR), M. Adrien Genecand (LR), M^{me} Sandra Golay (HP), M. Christo Ivanov (UDC), M^{me} Florence Kraft-Babel (LR), M^{me} Patricia Richard (LR), M^{me} Michèle Rouillet (LR), M. Marc-André Rudaz (UDC), M. Vincent Schaller (LR), M. Vincent Subilia (LR).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (16):

M. Michel Amaudruz (UDC), M. Jean-François Caruso (MCG), M^{me} Maria Casares (HP), M. Alain de Kalbermatten (DC), M^{me} Laurence Fehlmann Rielle (S), M. Jean-Philippe Haas (MCG), M. Claude Jeanneret (MCG), M^{me} Anne Moratti (Ve), M. Jacques Pagan (UDC), M. Robert Pattaroni (DC), M^{me} Alexandra Rys (DC), M^{me} Martine Sumi (S), M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve), M^{me} Salika Wenger (EàG), M^{me} Delphine Wuest (Ve), M. Christian Zaugg (EàG).

Présidence:

M. Pascal Rubeli (UDC), président, n'a pas voté.

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de prendre rapidement les mesures visant à maintenir les cinémas indépendants en Ville de Genève.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

2050

SÉANCE DU 8 OCTOBRE 2013 (soir)

Propositions des conseillers municipaux – Interpellations – Questions écrites

6. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

7. Interpellations.

Néant.

8. Questions écrites.

Néant.

Le président. Il est 23 h. Je vous souhaite une bonne rentrée et une bonne nuit. A demain.

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	1942
2. Communications du bureau du Conseil municipal	1942
3.a) Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 17 janvier 2012 de M ^{me} Salika Wenger et M. Pierre Gauthier: «Modifications du réseau TPG» (M-991 A)	1943
3.b) Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 17 janvier 2012 de M. Daniel Sormanni: «TPG, machine arrière toute!» (M-992 A)	1958
4. Rapport de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner:	
– le projet de délibération du 30 janvier 2012 de M ^{me} Maria Casares, MM. Pierre Gauthier et Pierre Rumo: «Exonération du paiement de la médaille pour chiens» (PRD-26)	
– le projet de délibération du 22 novembre 2011 de MM. Carlos Medeiros, Jean-François Caruso, Jean-Philippe Haas, Claude Jeanneret, Denis Menoud, Daniel Sormanni, Pascal Spuhler, Laurent Leisi et M ^{me} Danièle Magnin: «Aidons les personnes âgées à l'AVS et à l'AI: supprimons le centime additionnel communal sur les chiens» (PRD-17 A)	1991
5.a) Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition: «Pour sauver le cinéma Cinélux à la Jonction» (P-291 A)	2011
5.b) Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion du 9 mai 2012 de MM. Alberto Velasco, Pascal Holenweg, Sylvain Thévoz, M ^{mes} Nicole Valiquier Grecuccio, Maria Vittoria Romano, Virginie Studemann, Silvia Machado, Laurence Fehlmann Rielle, Vera Figurek, MM. Pierre Gauthier, Pierre Rumo, Mathias Buschbeck, M ^{me} Marie-Pierre Theubet, MM. Daniel-Dany Pastore, Pascal Spuhler, Alain de Kalbermatten et Jean-Charles Lathion: «Pour un réel soutien de la Ville au maintien de cinémas indépendants de quartier» (M-1025 A)	2017
6. Propositions des conseillers municipaux	2050

7. Interpellations	2050
8. Questions écrites	2050

Le mémorialiste:
Ramzi Touma